

ÉTUDE









Patrimoines ligériens Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations

Mars 2023



Rapport présenté par Nicole Hebert au nom de la Commission « Culture, patrimoine, sport,

Adopté par 79 pour et 3 abstentions en session plénière le 13 décembre 2022.

Directeur de la publication Jacques Bodreau

Co-directeur de la publication Marc Bouchery

Coordination et réalisation Sylvie Boutin – Maria de Oliveira Région des Pays de la Loire

Mise en page couverture Anima productions

Impression

Crédits photos © Région Pays de la Loire / S. Dacher © RPDL / Ouest Médias



Sommaire

| 1. Introduction | | | | |
|--|------|--|--|--|
| 1.1. Qu'est-ce que le « patrimoine » ? | 5 | | | |
| L'évolution politique de la notion de patrimoine | | | | |
| Des définitions pour comprendre le patrimoine | 9 | | | |
| Diversité et disparités patrimoniales | . 11 | | | |
| 1.2. Pourquoi cette étude ? | | | | |
| 1.3. Comment lire cette étude ? | | | | |
| 2. Les acteurs du patrimoine et les politiques patrimoniales | 15 | | | |
| 2.1. Une grande diversité de compétences | 15 | | | |
| Métiers du patrimoine | . 15 | | | |
| Les acteurs privés individuels | . 24 | | | |
| Les acteurs associatifs | . 25 | | | |
| Des préoccupations communes à l'ensemble des acteurs | . 28 | | | |
| 2.2. Une mise en œuvre de l'action publique patrimoniale à concerter | 29 | | | |
| Une compétence sans gouvernance collective | . 29 | | | |
| La mise en valeur des atouts patrimoniaux contrariée par des logiques | | | | |
| différentesdifférentes | . 33 | | | |
| 2.3. Des modèles économiques mis à l'épreuve des aléas | 35 | | | |
| Le patrimoine bâti privé | . 40 | | | |
| Le patrimoine bâti public | . 42 | | | |
| Les flux de visite massifs remis en question | . 43 | | | |
| 3. Les patrimoines, pour toutes et tous | 44 | | | |
| 3.1. Enjeu de l'appropriation : connaitre pour comprendre, | | | | |
| comprendre pour apprécier | 44 | | | |
| Inégalités sociales et premiers rapports au patrimoine | . 44 | | | |
| À la rencontre des patrimoines | . 47 | | | |
| 3.2. Enjeu mémoriel : se souvenir, de l'individuel au collectif | 52 | | | |
| Dynamique de la mémoire collective : de l'importance du collectage | | | | |
| Entre effacement et entrée dans la postérité | | | | |
| 3.3. Enjeu de proximité : valoriser le cadre de vie avec les patrimoines | 57 | | | |
| Des pépites à (re)découvrir près de chez soi | . 57 | | | |
| Quand le soleil n'éclipse plus les étoiles | . 59 | | | |
| 4. Les défis patrimoniaux | 61 | | | |
| 4.1. La conservation patrimoniale et les usages du patrimoine | 61 | | | |
| Pour une culture de la prévention | | | | |
| L'impossibilité de tout conserver | . 67 | | | |
| Les voies de la conservation et des mixités d'usage | . 67 | | | |
| Abriter ou exposer : un dilemme persistant ? | . 75 | | | |
| 4.2. Numérique : place et enjeux | | | | |
| Un outil de conservation du patrimoine | . 77 | | | |
| Un outil facilitant l'organisation | . 80 | | | |
| Un outil pour la valorisation et la transmission82 | | | | |
| Dématérialisation sur la totalité de la chaine de valeur | | | | |
| Points sensibles | . 86 | | | |

| 4.3. Patrimoine environnemental, immatériel et paysager | 89 | |
|--|-------|-------|
| Patrimoine environnemental et naturel : un sujet ultrasensible et urgent | 89 | |
| Patrimoine culturel immatériel | 99 | |
| 5. Préconisations | ••••• | . 104 |
| 5.1. Politiques publiques | . 104 | |
| 5.2. Articulation patrimoine et tourisme | . 105 | |
| 5.3. Actions éducatives et patrimoines | . 106 | |
| 5.4. Impact des changements climatiques sur les patrimoines | . 108 | |
| 5.5. Archivage et collectage | . 108 | |
| 5.6. Ingénierie | . 109 | |
| Table des sigles | ••••• | . 111 |
| Bibliographie | ••••• | . 114 |
| Remerciements | | |

1. Introduction

Les êtres humains se reconnaissent dans une communauté au travers du patrimoine sous toutes ses formes : partages de « Grande Histoire » et récits de vies, d'environnements, de quotidiens et modes de vie, de codes sociaux et culturels, d'organisations collectives conduisant à « faire société »¹.

Le patrimoine est multiforme et en perpétuelle évolution. Il ne s'agit pas seulement de regarder en arrière, mais aussi de se projeter. Ce qui fait et est reconnu comme patrimoine n'est pas figé, mais s'inscrit dans une dynamique.

Le patrimoine convoque le passé, questionne le présent et invite à imaginer l'avenir. L'évolution de notre société et de sa démographie, les mutations environnementales et climatiques, interrogent les notions de préservation, disparition, création et transmission du patrimoine.

1.1. Qu'est-ce que le « patrimoine »?

L'évolution politique de la notion de patrimoine

Le patrimoine s'inscrit dans une réflexion globale, au niveau des instances nationales, européennes et mondiales.

En France

En France, le 19^e siècle voit se développer la prise de conscience de la notion de patrimoine, alors axée autour de la protection des monuments historiques². Elle s'élargit progressivement au cours des 20^e et 21^e siècles.

Le patrimoine naturel, dans une acceptation particulière (cf. tableau cidessous) fait ainsi l'objet d'une loi de protection en 1930. À partir des années 1970, d'autres catégories sont intégrées dans la notion de patrimoine : patrimoine vernaculaire (petits patrimoines), jardins, immeubles des 19^e et 20^e siècles, patrimoine industriel, scientifique et technique (usines, bâtiments et ouvrages d'art ferroviaires, bateaux, trains, avions, voitures, collections scientifiques).

¹ Lire également : CESER Pays de la Loire, *La culture pour faire société*, mars 2017.

² Ceux-ci ont été identifiés dès la fin du 18^e siècle, après la Révolution française, avec notamment une Commission des monuments qui élabore les premières instructions relatives à l'inventaire et à la conservation des œuvres d'art. https://www.vie-publique.fr/eclairage/273873-la-protection-du-patrimoine-monumental-français-un-etat-des-lieux

| 1830 ³ | Création d'un poste d'inspecteur général des monuments historiques. |
|--------------------------|--|
| 1887 | Loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments historiques et objets d'art, instaurant un classement d'office pour les monuments publics ayant un intérêt national qui ne peuvent ainsi être détruits ou restaurés qu'avec le consentement de l'État. |
| 1913 | Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, qui substitue la notion d'intérêt public à celle d'intérêt national. Cette loi a été amendée à plusieurs reprises et insérée en 2004 dans le <i>Code du patrimoine</i> . |
| 1914 | Création de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, qui gère les fonds pour l'entretien et la conservation des monuments (devenue en 2000 le Centre des monuments nationaux). |
| 1930 | Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. |
| 1962 | Loi du 4 août 1962 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière (dite loi Malraux). |
| 1983 | Dispositif du régime des « zones de protection du patrimoine architectural et urbain » (ZPPAU) institué par la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État (dite loi Defferre). |
| 1984 | Première « Journée portes ouvertes dans les monuments historiques » (23 septembre 1984), rebaptisée « Journées nationales du patrimoine » en 1992, puis « Journées européennes du patrimoine » (JEP) en 2000. |
| 1993 | Loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages. Les ZPPAU deviennent les « zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager » (ZPPAUP). |
| 2002 | Création des « Journées des métiers d'art » par l'Institut national des métiers d'art (INMA), devenues les « Journées européennes des métiers d'art » (JEMA) en 2012. |

_

³ Tableau chronologique établi à partir des sources suivantes : https://www.gouvernement.fr/partage/8745-31-decembre-1913-promulgation-de-la-loi-sur-les-monuments-historiques; https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-historiques-sites-patrimoniaux/Un-peu-d-histoire/La-chronologie-des-sites-patrimoniaux-Dates-cles; https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/evenement/europe-du-patrimoine/le-patrimoine-une-histoire-europeenne

| 2003 | Reconnaissance du patrimoine culturel immatériel : les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse font partie de la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco ⁴ . |
|------|--|
| 2010 | Nouveau régime des « aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine » (AVAP) institué par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II). |
| 2016 | Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite loi LCAP) instituant les « sites patrimoniaux remarquables » (SPR). |

En Europe

Au niveau européen, le patrimoine a fait l'objet d'une réflexion entre 1830 et 1930. Celle-ci a repris après la Seconde Guerre mondiale, avec la création du Conseil de l'Europe et la volonté de travailler à la paix par le biais du patrimoine et de la culture. Il est par ailleurs intéressant de saisir la volonté politique à l'œuvre, avec la décision d'inclure le Service « Culture, nature et patrimoine culturel »⁵ dans la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe.

À l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne, le Pôle Patrimoine des Pays de la Loire a proposé une conférence sur le thème : « À la rencontre de l'Europe du patrimoine »⁶. L'intervenante Claire Giraud-Labalte, présidente de Territoires imaginaires et précédente présidente du Pôle Patrimoine, a dressé le constat que les instances européennes s'approprient la notion de patrimoine.

| 1949 | Création du Conseil de l'Europe. |
|------|---|
| 1954 | Convention culturelle européenne ⁷ , qui a notamment pour objectif « de développer la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe et l'appréciation réciproque de leurs diversités culturelles, de sauvegarder la culture européenne, de promouvoir les contributions nationales à l'héritage culturel commun de l'Europe ». |

Patrimoines ligériens - Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations

⁴ https://www.culture.gouv.fr/Le-ministere-de-la-Culture-a-60-ans/60ans60dates#/jeudi-16-octobre-2003-Reconnaissance-du-patrimoine-culturel-immateriel-a-l-Unesco

⁵ https://www.coe.int/fr/web/democracy/directorate-of-democratic-citizenship-and-participation

et https://cs.coe.int/layouts/15/orgchart/OrgChart A.aspx?key=178&lcid=1036

⁶ https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr/evenement/connexions-n7-a-la-rencontre-de-leurope-du-patrimoine (Conférence en ligne du 29/03/2022)

https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treatynum=018

| 1985 | Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, dite Convention de Grenade. |
|------|--|
| 1007 | Lancement des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (ICCE) ⁸ . |
| 1987 | 48 itinéraires thématiques sont certifiés en 2022. |
| | Premières Journées européennes du patrimoine ⁹ à l'initiative du Conseil |
| 1991 | de l'Europe (action conjointe du Conseil de l'Europe et de la |
| | Commission européenne depuis 1999 : <i>European heritage days</i>). |
| | Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, dite Convention de Florence ¹⁰ . Elle a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et |
| 2000 | l'aménagement des paysages européens, dans une approche souple et |
| | allant de la stricte conservation à la création, en passant par la |
| | protection, la gestion et l'amélioration. |
| | Convention européenne pour la protection du patrimoine |
| 1992 | archéologique (révisée), dite Convention de La Valette, qui remplace la |
| | Convention initiale (Londres, 1969). |
| 2005 | Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine |
| 2005 | culturel pour la société, dite Convention de Faro. <i>(Elle n'a pas été ratifiée par la France à ce jour. ¹¹)</i> |
| | Traité de Lisbonne, qui accorde une grande importance à la culture 12. |
| 2007 | Article 2 : « [L'Union européenne] respecte la richesse de sa diversité |
| 2007 | culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement |
| | du patrimoine culturel européen. » ¹³ |
| | Création du Label du patrimoine européen ¹⁴ (établi seulement en |
| 2005 | 2011 ¹⁵), qui est attribué depuis 2013 à des « sites du patrimoine européen [qui] font revivre le récit européen et l'histoire qui le sous- |
| 2003 | tend ». Aujourd'hui, 60 sites répartis dans les différents pays d'Europe |
| | ont obtenu ce label. |
| 2012 | Premières Journées européennes des métiers d'art (d'après les Journées |
| | 1 |

⁸ https://www.coe.int/fr/web/cultural-routes et https://www.coe.int/fr/web/cultural-routes/-/cultural-routes-of-thecouncil-of-europe-new-publications-2022-2023

⁹ https://www.coe.int/fr/web/portal/european-heritage-days

¹⁰ https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treatynum=176

https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=signatures-by-treaty&treatynum=199 https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/137/culture

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C .2007.306.01.0001.01.FRA

¹⁴ https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Patrimoine-europeen; https://culture.ec.europa.eu/it/cultural-heritage/initiatives-and-success-stories/european-heritage-label/applicationprocess-of-the-european-heritage-label https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2011/1194/oj

| | des métiers d'art initiées en France). |
|------|---|
| 2018 | Année européenne du patrimoine culturel. 16 |
| 2019 | Résolution sur « La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel en Europe » (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe). ¹⁷ |

Enfin, le Traité sur l'Union européenne, modifié à plusieurs reprises, inscrit le principe du respect de la diversité culturelle et patrimoniale : « L'Union [européenne] contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun » (article 167) ¹⁸.

Au niveau mondial

Cette évolution des textes législatifs et normatifs relatifs au patrimoine traduit la prise de conscience de la nécessité de sa préservation et la considération du patrimoine culturel et immatériel comme partie intégrante du patrimoine. Ce constat n'est pas seulement français, ni même européen, mais s'inscrit bel et bien au niveau mondial, le patrimoine – notamment immatériel – devenant une mission de l'Unesco. La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005¹⁹ pose ainsi des principes d'action en faveur du patrimoine culturel de l'humanité. Le G20 a également inclus le patrimoine dans ses débats en 2021²⁰.

Des définitions pour comprendre le patrimoine

Selon la définition de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) : « *Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir* »²¹.

¹⁶ https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/9078a635-3946-11e8-b5fe-01aa75ed71a1

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Actualites/Resolution-du-Conseil-de-leurope-La-sauvegarde-et-la-valorisation-du-patrimoine-culturel-immateriel-en-Europe;
https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-fr.asp?fileid=26468&lang=fr

¹⁸ Versions consolidées du Traité sur l'Union européenne et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (2016/c 202/01), TITRE XIII – Culture, article 167 (ex-article 151 TCE). Publié au Journal officiel de l'Union européenne, C 202, 7 juin 2016. Cet élément de l'article 167 existait déjà dans les versions consolidées de 2006 et de 2002. https://eur-lex.europa.eu/collection/eu-law/treaties/treaties-overview.html?locale=fr#new-2-51

¹⁹ https://fr.unesco.org/about-us/legal-affairs/convention-protection-promotion-diversite-expressions-culturelles

²⁰ https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Toutes-les-actualites-de-la-CRDOA/La-protection-du-patrimoine-au-caeur-des-reflexions-du-G20

²¹ https://whc.unesco.org/fr/apropos

Les définitions politiques présentées dans les pages précédentes témoignent de l'évolution de ce qui est considéré comme entrant dans le champ du patrimoine. Certains éléments en sont plus spontanément cités que d'autres. Le patrimoine matériel est ainsi aisément mentionné, car sans doute le plus visible. Les patrimoines immatériel, naturel et paysager, reconnus plus tardivement, font pourtant partie intégrante du cadre de vie.

Le **patrimoine culturel immatériel (PCI)** est l'ensemble des pratiques, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et dans certains cas les personnes reconnaissent comme faisant partie intégrante de leur patrimoine culturel. Appelé également « patrimoine culturel vivant », il couvre les domaines suivants : traditions orales ; arts du spectacle ; pratiques sociales, rituels et évènements festifs ; connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; artisanats traditionnels²².

« Le patrimoine matériel est une composante de l'héritage physique de sociétés particulières et de l'humanité toute entière, qui est caractérisé par des lieux à haute résonance morale, religieuse, artistique ou historique. Cette dimension du patrimoine peut être contenue aussi bien dans des monuments à grande échelle que dans la relique sacrée du corps d'un héros religieux ou national. Le patrimoine matériel peut apparaître sous la forme d'aspects particuliers d'un paysage physique appartenant à un groupe (tel une montagne ou une rivière) ou sous la forme d'objets hautement élaborés, de structures ou de systèmes physiques. De tels héritages peuvent aussi bien appartenir à de petits groupes, à des nations entières ou à l'humanité dans son ensemble [...]. Le patrimoine matériel est une sorte de valeur culturelle cristallisée. [...] la diversité culturelle contribue à étoffer le patrimoine matériel. »

« Le patrimoine immatériel est un outil qui permet de définir et d'exprimer le patrimoine matériel et à partir duquel le paysage inerte des objets et des monuments est transformé en une archive vivante de valeurs culturelles. [...] Si le patrimoine culturel peut être envisagé comme un mode majeur de circulation des aspirations humaines, le patrimoine matériel en dessine la forme physique mais le patrimoine immatériel en est le moteur et le mécanisme de conduite. »

« La diversité culturelle et la biodiversité sont chacune des valeurs du et pour le long terme. Et la diversité culturelle garantit l'éventail le plus ouvert de visions du bien-vivre, au sein duquel les relations à la nature peuvent

²² https://ich.unesco.org/fr/qu-est-ce-que-le-patrimoine-culturel-immateriel-00003

également être variées, spécifiques, locales et autonomes. »

Unesco, Déclaration universelle sur la diversité culturelle : une vision, une plateforme conceptuelle, une boîte à idées, un nouveau paradigme, 2002 ²³

Le **patrimoine environnemental, naturel et paysager**, dont l'importance est de plus en plus reconnue depuis une vingtaine d'années, trouve une résonance particulière dans le contexte de dérèglement climatique, qui affecte plus intensément notre environnement et les activités humaines.

« 'Paysage' désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

Convention européenne du paysage (dite Convention de Florence) du 20/10/2000, art. 1²⁴

La notion de **matrimoine** est en émergence. Loin de s'y opposer, elle participe du patrimoine dans sa globalité pour reconnaitre et valoriser l'apport des femmes²⁵ dans la production culturelle et patrimoniale.

Diversité et disparités patrimoniales

On reconnaît aujourd'hui la pluralité des types de patrimoine et la richesse des éléments qui le composent. Cette grande diversité invite à utiliser le mot « patrimoines » au pluriel.

Les représentations culturelles sont indissociables de la perception des individus et des groupes. Une approche dichotomique – consciente ou inconsciente – tend à opposer des patrimoines qui forment pourtant un « tout » :

- « grand » patrimoine / « petit » patrimoine
- patrimoine monumental / patrimoine industriel
- patrimoine matériel / patrimoine immatériel
- patrimoine privé / patrimoine public

²³ Document établi pour le Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 26 août - 4 septembre 2002. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162_fre

²⁴ https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176

²⁵ https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/le-paris-des-femmes [consulté en février 2021]

- patrimoine urbain / patrimoine rural
- patrimoine d'usages / patrimoine environnemental
- ...

Il y a à l'inverse besoin de **décloisonner** et d'adopter une **vision globale, holistique**, car chaque fragment constitue une pièce du puzzle, liée aux autres.

En Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire bénéficie d'un patrimoine extrêmement diversifié, naturel, culturel et bâti. Des histoires et apports multiples ont structuré les territoires avec leurs langues, parlers, croyances et religions, traditions rurales et urbaines, activités maritimes et fluviales, artisanales ou industrielles. Les lieux sont des liens entre mémoire et identité.

Le patrimoine s'inscrit au quotidien. Il crée un lien d'histoires plus ou moins conscient entre les populations constitutives des territoires, qu'elles en soient originaires ou nouvellement arrivées.

Le patrimoine et le tourisme nourrissent des interactions positives, qui profitent aux résidents comme aux touristes (venus des Pays de la Loire, de France, ou de l'étranger) dans la découverte du territoire régional. Le patrimoine ne peut cependant être résumé à une attractivité touristique. Enfin, il a une réelle dimension économique. Ancré dans la proximité, il mobilise de nombreuses filières, dont des emplois à hautes compétences comme les métiers d'arts. Le Pôle patrimoine a identifié 900 acteurs très différents, de la recherche à la valorisation, en passant par la restauration-conservation et la formation. Le bénévolat tient également une place importante dans la préservation et la valorisation du patrimoine.

1.2. Pourquoi cette étude?

Cette étude s'inscrit dans les définitions citées précédemment, en servant une démarche globale de la notion de patrimoine et mettant en évidence sa place dans le cadre de vie au quotidien. Elle n'a cependant pas vocation à traiter de la totalité du sujet.

Elle a été enrichie par des auditions²⁶ d'acteurs publics et privés, de chercheurs et de professionnels, et des échanges entre membres de la société civile,

-

²⁶ Cf. *Remerciements* en fin d'étude.

représentant des diversités d'approches des patrimoines vivants, matériel, immatériel, environnemental et paysager.

Le CESER souhaite ainsi contribuer à nourrir les réflexions sur les sujets d'inventaire, d'évaluation, de conservation, de gestion, de valorisation, de transmission et de médiation.

À l'horizon 2050, le patrimoine régional sera confronté à deux enjeux cruciaux :

- Une population qui augmenterait²⁷ de 600 000 à 800 000 personnes, principalement dans les métropoles et sur le littoral. Plus de la moitié seraient des nouveaux arrivants.
- Un environnement naturel en pleine modification : redéfinition du trait de côte, ressources en eau, gestion du foncier, mutations agricoles, gestion de l'énergie...

Ces (r)évolutions nécessitent une réflexion sur à la fois l'avenir du patrimoine existant, entre muséification et valorisation, et sur une nouvelle appréhension de ce que serait un patrimoine régional à l'horizon 2050, intégrant les problématiques de l'immatériel, du bâti et de son environnement.

1.3. Comment lire cette étude?

Le développement de cette étude est organisé en trois grands chapitres, abordant des thématiques particulières, avec leurs enjeux propres :

• Les acteurs du patrimoine et les politiques patrimoniales: Ce chapitre état des lieux (non exhaustif) souligne la diversité des compétences à l'œuvre dans le champ du patrimoine, qu'il s'agisse des métiers (secteur public, privé et associatif), des propriétaires-gestionnaires ou des structures. Il présente également les enjeux et problématiques de la politique publique patrimoniale, notamment en termes de gouvernance, avec une question particulière sur la mise en valeur du patrimoine. Les liens avec d'autres politiques publiques (culturelle, économique, environnementale, touristique...) sont également abordés. Enfin, les impacts socioéconomiques de la crise Covid sont développés, notamment leurs effets sur les modèles économiques des structures.

²⁷ BARRÉ Martine, BOURIEAU Philippe (Insee), « Une croissance de population concentrée à l'ouest et un fort vieillissement. Projections de population à horizon 2050 », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n°61, 26/06/2018. https://www.insee.fr/fr/statistiques/3569851

- Les patrimoines, pour toutes et tous : Ce chapitre donne à voir le patrimoine du point de vue des publics, en tant que bien commun et Trois grands enjeux sont notamment développés : l'appropriation, la mémoire et l'inscription dans le cadre de vie. Sont notamment mises en évidence l'importance de la connaissance et la nécessité de la médiation, de la sensibilisation et de la transmission collective. La mise en valeur des patrimoines est aussi un miroir de la société, de ce qu'elle met ou non en lumière. Les mécanismes historiques et culturels ont pu amener à une approche partielle des patrimoines, encore prégnante malgré des évolutions depuis quelques décennies notamment. Il reste encore à faire pour (re)donner leur place à des types de patrimoines et à leurs contributeurs et contributrices. Les enjeux de mise en valeur et de mise en réseau des éléments de proximité sont à développer, dans le cadre de l'expérience patrimoniale et de la découverte.
- Les défis patrimoniaux: Ce chapitre traite d'enjeux dans une perspective à moyen et long terme. La conservation, dans toutes ses dimensions, et les usages liés, sont des éléments indissociables de la définition même de patrimoine comme héritage à transmettre. Y sont posées les questions tant du « quoi » que du « comment ». Une partie est consacrée au numérique avec des enjeux de conservation, de diffusion et valorisation, de production-création et aussi de propriété intellectuelle. Enfin, une attention particulière est accordée à deux types de patrimoines, mouvants et fragiles, et dont la reconnaissance a été tardive: le patrimoine culturel immatériel, le patrimoine naturel et paysager. Enjeux démographiques et sociaux, géographiques et climatiques, en lien avec la dimension vivante du patrimoine, sont ainsi analysés.

Des **pistes d'action** sont proposées et argumentées au fur et à mesure que les problématiques sont posées. Le chapitre dédié aux **préconisations**, en fin d'étude, met en exergue une sélection d'axes forts pour la politique patrimoniale.

2. Les acteurs du patrimoine et les politiques patrimoniales

2.1. Une grande diversité de compétences

Métiers du patrimoine²⁸

Dans les années 1960, le patrimoine et la culture, tout comme le tourisme, n'entraient pas dans le champ économique comme l'industrie, l'artisanat, le commerce et l'agriculture. La gestion relevait principalement de l'initiative associative.

L'exemple des offices de tourisme (création en 1875) en est une illustration. Premiers points d'accueil touristique, ils étaient gérés par des associations sous le statut de la loi 1901. L'apparition des structures publiques, puis la mise en place de la loi NOTRe²⁹ ont totalement modifié ce fonctionnement. Depuis une quinzaine d'années, les associations ont peu à peu été remplacées par des organismes publics : société d'économie mixte (SEM), régie, société publique locale (SPL)...

Le bénévolat est prégnant en France. Les principaux métiers ont été en majorité assurés par des bénévoles ou des salariés, mais sans aucune formation, sinon la connaissance approfondie de leur territoire.

Le patrimoine mobilise aujourd'hui de nombreuses filières, dont des emplois à hautes compétences. Le Pôle patrimoine des Pays de la Loire a ainsi identifié près de 900 acteurs très différents, de la recherche à la valorisation, en passant par la restauration-conservation et la formation³⁰.

Guides conférenciers

Avant l'officialisation du métier de guide en 1992, l'usage était de s'adresser à des personnes locales qui connaissaient leur ville ou leur territoire. Plusieurs catégories de guides ont été créées :

- Pour le tourisme, la priorité étant donnée aux langues étrangères ;
- Pour la culture, avec les conférenciers nationaux et les guides conférenciers des villes d'art et d'histoire.

²⁸ Sauf mention contraire, les chiffres indiqués ci-après correspondent au niveau national.

²⁹ Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe).

³⁰ https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr

Le décret du 1^{er} août 2011 a remplacé les professions existantes par une seule, celle de « guide conférencier ». Seule une formation supérieure diplômante de niveau Licence 3 ou Master 2 permet d'obtenir la carte professionnelle de guide. Cette évolution³¹ a eu comme conséquence principale de rendre plus difficile le recrutement de guides, en particulier dans les zones rurales qui ne peuvent offrir un emploi stable de guide. L'accès pour des personnes « du cru » est devenu plus difficile du fait de la disparition des formations locales et de la complexité de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'arrêté du 28 décembre 2016 élargit l'accès à la profession aux titulaires d'un diplôme au grade de Master et justifiant au minimum d'un an d'expérience professionnelle cumulé au cours des cinq dernières années dans la médiation orale des patrimoines et ayant au moins le niveau C1 pour une langue vivante (niveau utilisateur expérimenté autonome). Cet arrêté a permis d'accroitre l'accès à la carte professionnelle de guide.

Mais l'abandon des formations continues nuit à l'approfondissement des contenus ainsi qu'aux méthodes de médiation et de valorisation. De nombreuses villes et sites préfèrent faire appel à des médiateurs du patrimoine, recrutés sur leurs connaissances et leurs aptitudes à entrer en relation avec le public. Toutefois, les médiateurs ne possèdent pas la carte de guide professionnel.

Cette profession est souvent exercée en « free lance », ce qui permet de répondre aux demandes de petites structures ou de sites dans les milieux ruraux qui n'ont pas les moyens financiers de recruter des guides conférenciers sous le statut de salariés permanents. Cette inégalité entre territoires ruraux et grandes métropoles amène à s'interroger sur l'attraction des territoires et sur le besoin d'un soutien public pour cette profession, ce qui n'empêche pas que des problèmes demeurent pour les guides des zones urbaines.

Il n'existe pas de statistiques récentes sur le nombre exact de guides. Selon l'enquête nationale de 2020 de la fédération des guides-conférenciers et conférencières³², 11 000 guides sont titulaires de la carte professionnelle et entre 3 500 à 4 000 personnes exercent cette profession. Mais ces chiffres ne prennent pas en compte les guides ou médiateurs travaillant au sein des musées, ni les guides non qualifiés salariés ou bénévoles, ni ceux qui relèvent du travail dissimulé.

_

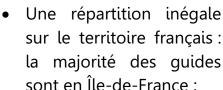
³¹ MALVY Martin, *54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos patrimoines*, 2017.

https://www.vie-publique.fr/rapport/36409-54-suggestions-pour-ameliorer-la-frequentation-touristique-de-la-france ³² FNGIC (Fédération nationale des guides interprètes et conférenciers), *Enquête nationale sur les guides-conférenciers*, avril 2020. https://www.fngic.fr/sites/default/files/2020 05 12 - fngic donnees sur lenquete nationale sur les guides-conferenciers avril 2020 etat 18 mai .pdf

Selon cette même enquête, cette profession est caractérisée par un revenu souvent faible (un tiers des répondants gagnaient moins que le SMIC mensuel) et de la précarité. Pour les guides sous le statut du salariat, celui-ci se caractérise par une absence de stabilité, avec seulement 15 % de CDI (combiné en général avec un contrat court), 7 % de saisonniers et 78 % de contrats courts (CDD et CDDU³³). Seuls 6 % des guides conférenciers et conférencières bénéficiaient d'un CDI unique. Enfin, le taux élevé de renouvellement (turn over) dans la profession (53 % des répondants à l'enquête l'exerçait depuis moins de 10 ans) peut être lié aux conditions de travail.

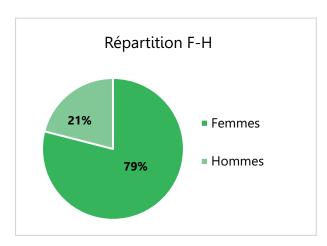
Portait³⁴ des guides-conférenciers et conférencières :

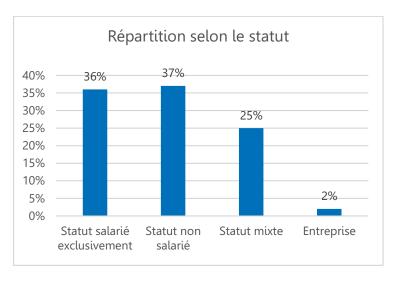
- Une profession féminisée (79 % de femmes);
- Un haut niveau de diplôme (52 % des quides ont des diplômes de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle universitaire)
- Un âge moyen autour de 47 ans:
- sont en Île-de-France;





- \$ 36 % sont salariés exclusivement,
- ♦ 37 % sont travailleurs non-salariés (souvent en micro-entreprise),
- ♦ 25 % ont le statut mixte,
- ♥ 2% sont des entreprises.





³³ Contrat à durée déterminée « d'usage » (CDDU).

https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/cddu

³⁴ FNGIC, Enquête nationale sur les guides-conférenciers, op. cit.

Métiers d'art

L'article 22 de la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises donne une définition légale des métiers d'art : « relèvent des métiers d'art les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent à titre principal ou secondaire une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maitrise de gestes et de techniques au vu du travail de la matière et nécessitant un apport artistique ».

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine reconnaît officiellement les métiers d'art comme un secteur à part entière. Son article 44 donne à voir la pluralité des statuts de ces professionnels. La liste est définie par l'arrêté interministériel du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art³⁵, tout en soulignant que cette liste « ne préjuge pas du statut professionnel des personnes exerçant l'une des activités y figurant » (artisan, artiste-auteur, profession libérale, salarié, fonctionnaire...).

Les métiers d'art comptent 3 grandes familles :

- Les métiers de tradition,
- Les métiers de restauration,
- Les métiers de création.

Ils comprennent 16 domaines d'activité :

- Ameublement et décoration.
- Architecture et jardins,
- Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie,
- Céramique,
- Cuir,
- Facture instrumentale,
- Jeux, jouets et ouvrages mécaniques,
- Luminaire,
- Métal.
- Mode et accessoires,

³⁵ En application de l'article 20 de la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat.

- Papier, graphisme et impression,
- Restauration de patrimoine,
- Spectacle,
- Tabletterie,
- Textile,
- Verre et cristal.

L'Institut national des métiers d'art (INMA) recense 281 métiers. L'INMA est une association reconnue d'utilité publique, organisme national menant une mission d'intérêt général au service du secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant. Il porte la vision de ces métiers ancrés dans le temps, source de développement économique local et international, d'emplois qualifiés et d'innovation. Il a entre autres pour fonction de guider les jeunes et adultes à la recherche d'une formation dans le domaine des métiers d'art.

Il existe plus de 1 000 organismes offrant une gamme de formation s'adressant aux jeunes et aux adultes en reconversion pour se réapproprier les savoir-faire, notamment en alternant cours et stages en entreprises. Les formations vont du CAP au Master.

Les métiers d'art sont surtout représentés par des micro-entreprises ou des petites entreprises de moins de 20 salariés. 81 % de l'ensemble des entreprises des métiers d'art sont unipersonnelles et 66 % des dirigeants non-salariés sont des micro-entrepreneurs³⁶. Une évolution fortement positive du nombre d'entreprises travaillant dans le domaine des métiers d'art peut être observée : de 38 500 en 2005 à 51 200 en 2017. En parallèle, le secteur a perdu 25 000 salariés depuis 2009, dont une partie ont créé leur micro-entreprise.

³⁶ ISM (Institut supérieur des métiers), *Métiers d'art - Chiffres clés des activités relevant principalement du périmètre* "métiers d'art", 07/03/2019.

Entreprises du patrimoine vivant

Le label « entreprise du patrimoine vivant » (EPV) est une marque de reconnaissance de l'État, mis en place pour distinguer des entreprises françaises et des savoir-faire industriels et artisanaux d'excellence. Ce label créé en 2005 met en lumière les entreprises uniques qui savent concilier l'innovation et la tradition, le savoir-faire et la création, le travail et la passion, le patrimoine et l'avenir, le local et l'international.

Ce label a été confié à l'INMA en 2019. 1 370 entreprises du patrimoine vivant sont réparties entre les équipements industriels, médicaux et mécaniques, les arts de la table, la culture et la communication, la gastronomie, l'architecture et le patrimoine bâti, la mode et la beauté, l'ameublement et la décoration, les loisirs et les transports.

Historiens, archivistes, conservateurs du patrimoine

Ces métiers sont étroitement liés. En effet, pour l'historien, les archives sont capitales. Il n'y aurait pas d'histoire sans archives.

Le métier d'**archiviste** s'exerce surtout dans le domaine de la fonction publique, car les communes ont l'obligation de gérer les archives. L'archiviste doit disposer de compétences solides en droit car les archives constituent avant tout des preuves en droit. Elles sont également des supports uniques pour la recherche historique. L'archiviste doit donc savoir les sélectionner, tout en tenant compte de leur pertinence actuelle et future pour l'historien. L'archiviste est généralement titulaire d'une formation en histoire. Plusieurs masters portent sur le traitement scientifique des archives. Le bachelor universitaire de technologie (BUT, anciennement DUT³⁷) information communication, option métiers du livre et du patrimoine, permet également l'accès à cette profession. L'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) prépare aussi l'intégration à ce secteur d'activités.

Pour devenir **historien**, il est nécessaire de suivre des études universitaires en histoire. En Licence 3, les étudiants peuvent s'orienter vers la période ou le

_

³⁷ Le diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme postbac en deux ans, est devenu le bachelor universitaire de technologie (BUT), parfois abrégé sous le seul terme de bachelor, à partir de la rentrée 2021. Le BUT est un nouveau diplôme obtenu après trois ans d'études : cette année d'étude supplémentaire permet au BUT de répondre au processus de Bologne, qui homogénéise les niveaux d'études dans les différents pays européens. Voir : https://www.letudiant.fr/etudes/btsdut.html et https://etudiant.lefigaro.fr/article/dut-but-iut-de-quoi-s-agit-il 26949b06 -4ebd-11eb-8a41-535d71c2307f

sujet qui les intéresse. À partir du Master, et ensuite du doctorat, il est possible de se spécialiser dans une époque ou un domaine.

Les **conservateurs du patrimoine** (catégorie A de la fonction publique) exercent des responsabilités scientifiques et techniques visant à étudier, collecter, recenser et classer, conserver, entretenir, enrichir, mettre en valeur (via des expositions à destination du grand public, des publications scientifiques...) et faire connaître le patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Ils ont vocation à occuper les emplois de direction des établissements et services. Ce métier se décline en 5 spécialités : archéologie, archives, monuments historiques et inventaire, musées, patrimoine scientifique technique et naturel³⁸. Recrutés sur concours, ils exercent leurs missions dans le cadre du service public, au sein de structures nationales ou locales. Le niveau de diplôme minimal est Bac+3 mais, dans la réalité, les candidats ont souvent des diplômes ou titres de niveau supérieur (Master 2 voire thèse de doctorat).

Les **adjoints territoriaux du patrimoine** exercent au sein de bibliothèques, services d'archives, musées, parcs et jardins. Forts d'une certaine polyvalence, ils veillent à l'entretien et la protection des biens meubles ou immeubles, et participent à l'accueil du public et la sécurité des personnes. Ils peuvent aussi encadrer une équipe et assurer des missions exigeant une grande technicité. Selon leur affectation, ils exercent différentes missions dont certaines se recoupent selon les spécialités³⁹: magasinier de bibliothèques, magasinier d'archives, surveillant de musées et de monuments historiques, surveillant des établissements d'enseignement culturel, surveillant de parcs et jardins.

Maintenance et gestion du patrimoine

Patrimoine bâti

La mission consiste en la mise en place d'une politique de maintenance et d'entretien technique d'un patrimoine immobilier. Elle exige des compétences techniques en bâtiment et une parfaite maitrise des normes liées au bâtiment. La connaissance du *Code des marchés publics*, ainsi que de la législation relative à la maitrise d'ouvrage publique sont indispensables. Il est possible de prétendre au métier avec un diplôme de Bac+2, mais il est préférable de continuer jusqu'à Bac+3 voire Bac+5.

Parmi les acteurs, les architectes du patrimoine, diplômés de l'École de Chaillot, sont spécialisés dans la restauration, la réhabilitation et

³⁸ https://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-des-conservateurs/Diplome-et-debouches

³⁹ https://infos.emploipublic.fr/article/adjoint-territorial-du-patrimoine-fiche-metier-eea-6269

l'aménagement de sites patrimoniaux, notamment des bâtiments protégés au titre des monuments historiques. Beaucoup exercent leur métier à titre libéral ou dans des sociétés d'architecture. D'autres intègrent la fonction publique sur concours, comme celui des Architectes des bâtiments de France (ABF), des Architectes urbanistes de l'État (AUE), ou entrent au service de collectivités territoriales. Ils peuvent également intégrer, sur concours, le corps des Architectes en chef des monuments historiques (ACMH) pour la restauration des monuments historiques classés appartenant à l'État, notamment les cathédrales et les palais nationaux⁴⁰.

Patrimoine mobilier

Les restaurateurs sont des experts de la conservation-restauration des collections patrimoniales. Leur travail permet la transmission et la présentation des collections. Les restaurateurs du patrimoine exercent en majorité sous le statut d'entrepreneur. Ils peuvent aussi exercer leurs missions en tant que salariés des institutions patrimoniales ou d'associations sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger (collectivités territoriales, musées nationaux, monuments historiques, bibliothèques, archives...).

Patrimoine environnemental

Les métiers de la gestion du patrimoine environnemental sont liés à ceux de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement. Les missions principales sont la surveillance de sites et espaces naturels protégés, la veille à la sauvegarde du patrimoine naturel (réserves naturelles et zones protégées dont font partie les forêts, littoraux, zones humides...) selon les directives institutionnelles, la règlementation environnementale (loi de protection du littoral...) et les règles de sécurité. Ces professionnels sont souvent amenés à sensibiliser les différents publics à la protection de l'environnement ou mettre en place la sécurisation du public. Ils peuvent être appelés à coordonner une équipe. Les emplois s'exercent jusqu'à présent au sein de structures publiques (Office national des forêts - ONF, parcs nationaux...) ou privées (associations, forêts domaniales...), avec un niveau de recrutement allant du CAP au Bac+2, voire plus.

Patrimoine paysager

Dans le domaine du paysage, depuis les années 1980, une filière existe. Les architectes-paysagistes en font partie, pour la conception des espaces ruraux ou urbains, privés ou publics. La formation comprend un BTS⁴¹ aménagements

22

⁴⁰ https://www.architectes-du-patrimoine.org/A-propos

⁴¹ Les brevets de technicien supérieur (BTS) sont des formation postbac préparées en deux ans.

paysagers puis l'accès à différentes écoles nationales supérieures. La reconnaissance et la professionnalisation des jardiniers spécialisés doivent aussi être développées dans le cadre de l'entretien et de la mise en valeur des parcs et jardins.

Métiers connexes au patrimoine

La liste des métiers connexes ne peut pas être exhaustive. De nombreuses activités ont un lien indirect avec le patrimoine, en particulier le tourisme. Peuvent aussi être cités les transports collectifs et organisés, la création de circuits thématiques et l'évènementiel, ainsi que les métiers du marketing, de la communication et du numérique dont les compétences peuvent servir à la médiation et la valorisation du patrimoine.

Tourisme et patrimoine : mieux concevoir les passerelles entre les métiers

Le patrimoine participe à l'attractivité des territoires et contribue de ce fait à l'activité touristique.

Le premier BTS Tourisme date de 1962. Aujourd'hui, ce diplôme est celui qui répond le mieux aux besoins des activités touristiques, patrimoniales et culturelles. Depuis quelques années, il est proposé aux étudiants de poursuivre par une Licence professionnelle, qui offre des mentions complémentaires s'adaptant aux besoins du marché :

- Guide conférencier,
- Commercialisation des produits touristiques,
- Communication et valorisation des territoires.
- Tourisme et loisirs,
- Tourisme et loisirs sportifs,
- Webmaster et métiers du numérique.

D'autres métiers liés directement au patrimoine sont proposés.

Les structures employant ces salariés sont à majorité publiques ou parapubliques. Elles sont souvent accompagnées par des associations qui se sont également structurées pour pouvoir recruter du personnel qualifié. Les entreprises privées (en majorité familiales) font également partie des employeurs mais elles ne répondent pas à l'ensemble des besoins en termes d'emploi.

L'apparition des classements des structures et des labels les ont obligées à se professionnaliser. Par exemple, si une collectivité veut obtenir un classement de station touristique, elle se doit d'avoir un office de tourisme classé en catégorie 1 avec un directeur, des techniciens bilingues, des offres de visites, des outils de communication en plusieurs langues et une ouverture à l'année.

Il semble important de favoriser les liens entre le patrimoine et le tourisme, entre autres dans les BTS et Master en formation tourisme et ceux spécifiques au patrimoine et à la culture. Des écoles et universités proposent des formations de niveau Master alliant tourisme et culture.

Communication, marketing, numérique : de nouvelles compétences incontournables

Des métiers liés à la communication sont mobilisés dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine. La création et la diffusion (imprimée, numérique, audiovisuelle...) de supports de communication en est un exemple. De nouveaux métiers apparaissent également avec l'ère du numérique, comme les community manager et webmaster pour traiter, diffuser et produire de l'information relative au patrimoine et à l'offre culturelle, ainsi que gérer des réseaux sociaux (publication, modération, lien avec des influenceurs...).

Davantage en lien avec le tourisme (lucratif ou associatif), le marketing joue un rôle dans la conception et la commercialisation de produits touristiques pouvant inclure, par exemple, des circuits de découverte patrimoniale et culturelle.

Le numérique impacte aussi le contenu des formations (en s'y ajoutant en tant que nouvel élément du cursus) et leurs modalités pratiques. En formation initiale comme continue, des formations hybrides ou à distance se développent. De nouveaux types de formation à diffusion large se créent également, comme les MOOC⁴². Il existe des formations dédiées au patrimoine pour enrichir les contenus dispensés dans celles du secteur touristique.

Les acteurs privés individuels

Le patrimoine privé est entretenu par des propriétaires-gestionnaires, qui en sont les conservateurs bénévoles. Ils œuvrent dans un cadre global de préservation du patrimoine bâti sur l'ensemble du territoire national, sous le contrôle des Architectes des bâtiments de France (ABF) et de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), et assurent une mission d'intérêt

⁴² Les MOOC (en anglais *Massive open online courses*) signifient littéralement cours en ligne ouverts et massifs (CLOM), mais cette traduction en français est peu usitée.

général (servitude d'utilité publique)⁴³ quand les bâtiments sont classés ou inscrits aux monuments historiques.

Le patrimoine bâti est vivant, habité et incarné. Cependant, la transmission familiale peut être impactée par les nouvelles aspirations de la génération actuelle. Cela peut entrainer le rachat de monuments par de nouveaux acquéreurs, qui vont s'investir à leur tour dans la restauration et la mise en place d'activités économiques des sites. Parfois, cela amène à un changement de vocation, voire à la disparition du site patrimonial. Pour faire face à cette difficulté, il pourrait être proposé une dissociation de la propriété du bien de sa gestion, en instaurant par exemple un bail emphytéotique.

Les propriétaires-gestionnaires sont fortement exposés aux changements climatiques. Ils sont sensibles à la transition écologique. Ils sont attentifs aux enjeux de la biodiversité des parcs et jardins, de la protection de la faune et de la flore, de l'utilisation de circuits courts pour les restaurations (qui utilisent également des matériaux géo et bio-sourcés) et mobilisant des savoir-faire locaux. Enfin, ces monuments et leurs parcs et jardins répondent aux nouvelles attentes des publics en matière de tourisme, à la recherche d'expériences locales et d'authenticité.

Les acteurs associatifs⁴⁴

Bénévoles et salariés associatifs

Les associations actives dans le domaine du patrimoine semblent nombreuses, mais il n'existe pas à ce jour de statistiques fiables sur leur nombre. La définition des frontières du patrimoine empêche par ailleurs un décompte fidèle, compte-tenu de l'objet des associations : certaines ont un objet qui dépend du patrimoine mais pas forcément identifié comme tel.

Le fonctionnement d'une association dépend de son objet et de sa reconnaissance sociale (intérêt général, intérêt public ou intérêt particulier). Il dépend également de son organisation, avec un fonctionnement exclusivement bénévole ou comptant un ou plusieurs salariés.

Les bénévoles investissent du temps, de l'énergie, de la passion autour d'un projet fédérateur, ce qui est gratifiant. Lorsque l'association grandit, se pose

⁴³ « La protection au titre des monuments historiques est une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité des biens sont notamment prises en compte. [...] » historiques

⁴⁴ Les problématiques associatives soulevées dans l'étude *Des vacances pour toutes et tous. Quel avenir pour le tourisme social en Pays de la Loire ?* (octobre 2020) du CESER des Pays de la Loire sont toujours d'actualité.

alors la question du développement des compétences et du recrutement de salariés. Une vigilance sera nécessaire pour trouver l'équilibre entre bénévoles et salariés et leurs missions respectives, en s'assurant que chacun trouve sa place. Les besoins en formation concernent tant les salariés que les bénévoles.

Les difficultés auxquelles elles font face sont notamment le maintien dans le temps de l'engagement des bénévoles et le développement de nouvelles compétences au fur et à mesure que le projet évolue. Conduire des projets de restauration et d'animation nécessite en effet de l'énergie et de la motivation. La crise Covid a aggravé le désengagement de bénévoles vieillissants, toutes associations confondues (estimé dans certains domaines à environ 30 %), sachant que beaucoup de ces associations se sont créées à partir des années 1980. Il existe aussi une problématique autour de la transmission de ce type d'engagement associatif, le profil des jeunes bénévoles étant plus axé sur des projets ponctuels que sur un engagement dans la durée⁴⁵.

Les créations d'associations du type « Les amis de... » ont en général pour objet la restauration d'un site ou monument et son animation culturelle. Elles visent à faire participer la population locale et recherchent des financements pour la restauration (sponsors notamment en raison de leur objet). Ces associations fonctionnent grâce à l'engagement des bénévoles, qui se fédèrent autour d'un projet commun.

Gestion associative et parapublique

De prime abord, la cohabitation et la collaboration d'associations avec les élus locaux apparait constructive. Et il est vrai qu'une coopération est à rechercher. Elle l'est cependant dans un cadre qui nécessite un respect mutuel. Les élus locaux ont la légitimité du suffrage républicain. Les associations ont une autre légitimité, donnée également par la République, de pouvoir s'organiser et s'administrer librement dans le cadre de l'objet et des statuts les justifiant.

Dans les faits, se vérifient bien souvent des points sensibles de dialogue, dès lors que des divergences apparaissent sur des subventions jugées insuffisantes, des aménagements estimés trop tardifs et autres sujets qui émaillent la vie locale.

Les associations ont toujours été présentes et ont participé à la restauration, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Elles sont des partenaires autant que des interlocutrices. Dès lors qu'elles prennent un statut reconnu

_

⁴⁵ PROUTEAU Lionel, *Bénévolat et bénévoles en France en 2017 - état des lieux et tendances*, rapport de recherche, octobre 2018. Rapport complet, synthèse et infographie consultables sur https://fonda.asso.fr/ressources/le-benevolat-en-france-etat-des-lieux-et-tendances

dans la commune, elles sont susceptibles de peser sur les choix municipaux et peuvent devenir de véritables sources d'idées et d'enjeux.

L'exemple du *Mois des jardins*, initié par une association angevine et simultanément dans le sud de la France, illustre comment une initiative associative locale est devenue une manifestation nationale en 2003, soutenue par le ministère de la Culture : *Rendez-vous aux jardins*⁴⁶ (19^e édition en 2022).

D'autres exemples sont aussi vérifiables autour de réfections de lavoirs, de petit patrimoine à caractère religieux ou de moulins (le plus souvent), qui font l'objet de montages budgétaires partagés entre les communes et associations, avec cependant des conflits récurrents sur l'utilisation de matériaux adaptés et le respect des règles de construction d'origine.

Parfois, une délégation de service public (DSP) est donnée à une association sur un objet précis. Dans cette hypothèse, le débat est toujours délicat puisque la puissance publique a un pouvoir de contrôle et d'orientation accru dans la gestion et le programme de l'association. C'est la contrepartie inévitable.

Le plus souvent, un partenariat entre association et puissance publique est vérifiable sur la plupart des patrimoines bâtis et naturels ayant un caractère public. Un équilibre est à rechercher, que les conservateurs du patrimoine savent manier en bonne intelligence. Les associations ont la plupart du temps en charge l'animation des sites patrimoniaux et la puissance publique la propriété, l'entretien, la gestion globale et la politique patrimoniale.

Les associations du patrimoine – et toutes celles ayant un volume d'activité significatif nécessitant des aides régulières de l'État – ont, depuis 2015, accès à des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). Une circulaire⁴⁷ en définit les modalités. Si le dispositif est appréciable, il est cependant trop rare d'accès. Les conditions d'éligibilité sont difficiles à réunir.

Indubitablement, il faut donc revoir, pour les activités du patrimoine comme pour les autres, le principe des subventions annuelles et/ou liées à des appels à projets qui non seulement ne sont pas toujours adaptés aux besoins associatifs, mais ignorent également le caractère pluriannuel lié à la prévention et la restauration patrimoniale.

Lien inter-associations

Si les associations agissent parfois isolément, les bénévoles dans le domaine du patrimoine bâti sont souvent actifs dans plusieurs associations à la fois. Un

⁴⁶ https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr

⁴⁷ https://www.associations.gouv.fr/la-circulaire-du-premier-ministre-les-nouvelles-relations-entre-les-pouvoirs-publics-et-les-associations.html

lien plus formel a été créé entre des associations de protection du patrimoine, regroupant au sein d'un « G7 » : la Demeure historique, les Maisons paysannes de France, l'association Patrimoine environnement, la Sauvegarde de l'art français, Sites et monuments de France, Union rempart et les Vieilles maisons françaises. En Bretagne, l'association Sauvegarde du patrimoine religieux en vie (SPREV) a été créée en 1984⁴⁸. Ce réseau d'animation de sites recourt à des guides bénévoles (souvent des étudiants) pour expliquer le patrimoine et en donner des clés de compréhension aux visiteurs.

La complémentarité des associations sur un même territoire est une véritable richesse et amène à penser différemment le patrimoine. Dans le cadre du patrimoine naturel, c'est souvent un ensemble d'associations qui permet d'entretenir et de valoriser un site : associations environnementales, associations de randonnée ou d'autres sports de nature.

Des initiatives en matière de coordination et de mutualisation ont vu le jour avec succès, comme à Sainte-Suzanne (Mayenne).

Des préoccupations communes à l'ensemble des acteurs

Les acteurs privés, individuels ou associatifs, mais aussi certains professionnels, sont isolés. Or une **mise en réseau** serait facilitatrice : veille et accès à l'information, soutien mutuel, partage d'expérience, échanges sur les difficultés rencontrées et les pistes développées...

La **gestion du temps long**, face à la tendance actuelle à l'immédiateté des projets politiques tributaires de calendriers et à-coups électoraux, alors que les acteurs du patrimoine ont établi des plans de gestion sur plusieurs années, est une réelle préoccupation. Cette insécurité dans une projection à long terme risque de décourager ces acteurs et d'entrainer des abandons de projets.

Un autre sujet est la **professionnalisation**, pour valoriser les sites et améliorer la qualité de l'expérience de visite. Des formations pour les guides bénévoles et l'adaptation des parcours de visites aux différents publics sont deux axes à approfondir. Des circuits thématiques pourraient aussi être développés pour proposer plusieurs approches d'un même site patrimonial.

Le développement d'activités économiques sur les sites, dans la recherche de leur autofinancement (les recettes permettant de financer l'entretien et la restauration), est un enjeu important. Les fonds européens peuvent aider à démarrer de nouveaux projets et activités, mais ils restent difficiles d'accès en

_

⁴⁸ Association créée sous le régime de la loi 1901 par le père Maurice Dilasser, curé de Locronan. https://www.sprev.org/presentation/lassociation

raison de la complexité des dossiers et des délais pour le versement des aides, qui implique une avance de trésorerie que tous les sites ne peuvent pas se permettre.

L'activité économique liée au patrimoine est exposée aux **difficultés de recrutement**, notamment de personnel saisonnier. Les réseaux conventionnels (ex : Pôle Emploi, agences d'intérim) ne peuvent pas toujours répondre aux besoins du secteur. Pour y remédier, la question des modalités de recrutement doit être interrogée.

Il existe de grandes différences selon les structures, en termes de compétences, budget, moyens de **communication**... pour assurer l'entretien ou le rayonnement d'un site patrimonial. Le budget consacré à la communication varie fortement selon le site ou la structure. Si les brochures et les sites Internet sont courants, la communication télévisuelle requiert, elle, un budget plus conséquent et est donc limitée à certaines structures.

L'adaptation aux contraintes environnementales sur les produits phytosanitaires n'a pas été aussi facile pour les acteurs privés que pour les collectivités.

Les activités patrimoniales sont fédératrices, elles contribuent à la transmission, à la cohésion sociale et au rayonnement du territoire. Un **soutien financier à l'entretien et à la valorisation du patrimoine** permet le plus souvent d'investir dans une activité non délocalisable et sur des emplois de proximité.

2.2. Une mise en œuvre de l'action publique patrimoniale à concerter

Une compétence sans gouvernance collective

Depuis les années 1980, la France a connu une succession de réformes de décentralisation et de déconcentration, aboutissant à une organisation territoriale parfois complexe et à un partage de compétences qui reste difficile à orchestrer.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a par exemple institué des compétences partagées pour la culture et le tourisme entre les Communes, Intercommunalités (dont le rôle a été renforcé de manière globale dans l'organisation territoriale), Départements et Régions.

Dans ce contexte de compétence partagée, on observe de la part de l'État un repli sur certaines prérogatives. Par l'intermédiaire des DRAC en régions, il est cependant confronté à l'obligation de demeurer garant d'une politique publique patrimoniale. Quant aux collectivités, leurs actions présentent des disparités qui témoignent des inégalités territoriales. Or, la **moitié du patrimoine bâti se trouve en milieu rural**. L'extension des compétences dans le domaine culturel est surtout bénéfique au niveau des grandes métropoles. Et pourtant l'ensemble des collectivités territoriales a compris que le secteur de la culture et du patrimoine crée aussi de l'activité économique et de l'emploi.

Le partage de la compétence, sans chef de filat à ce jour, joue en défaveur du patrimoine. Une clarification du rôle des collectivités territoriales et de l'État sur le partage de leurs compétences, de la complémentarité de leurs actions, ne peut que contribuer à améliorer la politique globale. Cela permettrait d'inscrire ces actions culturelles et patrimoniales dans des projets concertés avec les associations locales, les élus, les propriétaires privés et les entreprises. Les acteurs privés du patrimoine souhaiteraient être davantage associés à la politique de développement touristique de leur territoire et de la région.

État

Avant 2020, les dépenses pour le patrimoine s'élevaient en moyenne à 320 millions d'euros, soit moins de 10 % du budget du ministère de la Culture qui, lui-même, représente 1 % du budget de l'État⁴⁹. Cela revient en moyenne à une dotation de 7 200 euros par an par monument historique, ce qui est notoirement insuffisant, ainsi que l'écrivait en 2016 un collectif d'associations de sauvegarde du patrimoine dans leur *Lettre ouverte aux Français et à leurs Élus sur le Patrimoine*⁵⁰.

Le manque de moyens n'est pas seulement financier. Il concerne aussi les effectifs et l'ingénierie, qu'il s'agisse des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ou des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

-

⁴⁹ TARDIEU Christophe et LISNARD David, *La culture nous sauvera*, éditions de l'Observatoire, 2021. ⁵⁰ Collectif, *Lettre ouverte aux Français et à leurs Élus sur le Patrimoine*, éditions Michel de Maule, 2016.

Les 11 associations signataires sont : Sites & cités remarquables de France (ex ANVPAH & VSSP), Ateliers d'art de France, la Demeure historique, la Fédération française des sociétés d'amis des musées, la Fondation du patrimoine, Maisons paysannes de France, la Sauvegarde de l'art français, Sites & monuments, l'Union rempart, les Vieilles maisons françaises et Patrimoine-environnement.

Régions

L'Inventaire général du patrimoine culturel, créé en 1964 par André Malraux, est une mission confiée aux Régions par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. « L'inventaire général du patrimoine culturel recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique » (article 95). La Région des Pays de la Loire conduit ainsi depuis 2007, dans un cadre scientifique national, des opérations d'inventaire sur l'ensemble du territoire régional, en partenariat avec les Départements, les Pays et les Communes.

Les opérations d'inventaire requièrent du personnel qualifié dans différents métiers. L'équipe en charge de l'inventaire en Région des Pays de la Loire se compose ainsi des métiers de : chercheur, photographe, dessinateur, administrateur de bases de données, documentaliste, chargé de valorisation, assistant et gestionnaire⁵¹.

Les Régions ont globalement saisi l'intérêt d'investir dans le domaine de la culture et du patrimoine, qui sont des vecteurs d'attractivité touristique et de rayonnement. Ils participent de l'activité économique, pour laquelle les Régions sont cheffes de file⁵². Cela témoigne de la nécessité d'un accompagnement et d'une ingénierie adaptée aux compétences, associée à des formations et des créations d'emplois.

En Pays de la Loire, un Pôle patrimoine⁵³, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel, a été créé sous statut associatif en 2018, avec le soutien de la Région et de la DRAC. Il a pour ambition de structurer la filière du patrimoine dans la région et de favoriser la coopération au sein de celle-ci, afin de valoriser le patrimoine culturel régional. La création de ce Pôle s'inscrit dans une continuité, après celle de quatre autres pôles culturels régionaux.

La politique patrimoniale de la Région des Pays de la Loire

La volonté affichée par la Région est de faire du patrimoine une matière vivante avec un objectif d'actions éducatives.

Le patrimoine donne des clés de compréhension pour les habitants ligériens. Il permet de comprendre leur histoire. L'objectif est de faire rayonner le patrimoine, de lui donner une dimension populaire. Cette orientation est

⁵¹ https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/culture-sport-patrimoine-et-vie-associative/patrimoines/reveler-avec-linventaire

⁵² Code général des collectivités territoriales, article L1111-9.

⁵³ https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr/pole-patrimoine/association

constante, quelles que soient les majorités politiques, pour en faire un attrait du territoire.

La volonté affichée de la Région est de valoriser le patrimoine ligérien par des actions spécifiques et des espaces de dialogue :

- Valorisation des études d'inventaire du patrimoine
- Soutien aux acteurs publics et privés
- Publications renouvelées
- Soutien aux parcs et jardins
- Portail numérique du patrimoine (patrimoine.paysdelaloire.fr)
- Centre de ressources du patrimoine pour les chercheurs et le grand public
- Conférence régionale consultative de la culture (CRCC) et Pôles culturels régionaux⁵⁴

La politique régionale a un souci de décloisonnement. Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2022-2028 prévoit d'ailleurs de s'appuyer sur un volet patrimoine conséquent. En témoigne la refonte d'outils, en particulier du site internet tourisme et patrimoine, avec Solutions&Co, l'agence de développement économique des Pays de la Loire. L'idée est de rassembler les projets avec une entrée commune : que proposer et pour quel public ?

Des actions sont possibles même si la Région n'est pas chef de file (à part l'inventaire). Deux outils peuvent être utilisés :

- Les contrats de territoires avec les EPCI intégrant des circuits patrimoniaux et leurs moyens opérationnels,
- Le Contrat de plan État-Région (CPER), en ajoutant un avenant « Culture et patrimoine ».

La Région souhaite s'appuyer sur la diversité du patrimoine dans les Pays de la Loire, tout en créant des liens comme avec le projet de circuit Plantagenêt couvrant les cinq départements à des titres différents. La revue 303 Arts, recherches, créations⁵⁵ témoigne de la démarche historique et scientifique qui éclaire la pertinence du projet.

-

⁵⁴ Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire ; La Plateforme, Pôle cinéma audiovisuel des Pays de La Loire ; le Pôle arts visuels Pays de la Loire ; Mobilis – Pôle régional de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire ; le Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire. Un Pôle Spectacle vivant est en préfiguration.

Départements

La compétence patrimoine est partagée, mais la manière de l'investir n'a rien de codifié. Les Départements conduisent des politiques publiques de nature différente. Ils ont l'avantage d'avoir une bonne vision de terrain mais ils sont tributaires également des compétences obligatoires et des choix qui affectent les budgets dédiés au patrimoine.

Le Département de la Vendée a beaucoup misé sur ses sites culturels pour dynamiser le territoire.

EPCI

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) exercent de plein droit la compétence d'« aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » et celles de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité touristique » et « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »⁵⁶. Pour l'instant, le patrimoine et la culture ne sont pas des compétences obligatoires des EPCI, au risque de provoquer des inégalités et décalages.

Ces structures souffrent globalement de manque de moyens et de personnel qualifié.

Communes

Les Communes restent, quant à elles, propriétaires de l'ensemble du domaine public communal, avec des moyens très variables. Il apparait essentiel de sanctuariser une dotation affectée aux Communes et destinée à la préservation de leur patrimoine public municipal (édifices religieux, monuments et sites locaux remarquables).

La mise en valeur des atouts patrimoniaux contrariée par des logiques différentes

Organisation territoriale

Les atouts patrimoniaux peuvent être fragilisés par des rivalités entre les territoires (par exemple, des schémas locaux d'aménagement en Nord Loire et

⁵⁵ Association créée en 1984 par Jacques Cailleteau. À partir de 2007, la maison d'édition est dépositaire d'un fonds de publications issues du service de l'inventaire du patrimoine culturel de la région qu'elle commence à commercialiser. https://www.editions303.com

⁵⁶ Code général des collectivités territoriales, article L5214-16.

Sud Loire pensés sans lien entre eux, sans continuité). Cela se traduit aussi par une rivalité entre sites (site A *versus* site B, sites publics *versus* sites privés...).

Les découpages administratifs, dont ceux des schémas de cohérence territoriale (SCoT), sont parfois arbitraires et la taille des EPCI est très variable. Les zones touristiques peuvent chevaucher plusieurs départements ou régions, telles que la vallée de la Loire ou le marais poitevin. En Pays de la Loire, la logique de développement privilégiée est l'axe Est-Ouest, parfois au détriment de l'axe Nord-Sud.

Le degré d'intégration des communautés de communes peut varier d'un territoire à l'autre. Une véritable politique patrimoniale, concertée entre les différents échelons territoriaux, nécessite une volonté politique partagée de mise en valeur du patrimoine. Inclure le patrimoine et la culture dans toute politique d'aménagement du territoire (SRADDET⁵⁷, CPER...) serait une piste intéressante. Les EPCI pourraient également être encouragés à investir le champ du patrimoine, en étant accompagnés de moyens financiers et d'ingénierie.

Politiques sectorielles

Concernant les politiques publiques sectorielles, nombre d'entre elles sont encore pensées en silo, alors qu'un même dossier peut concerner plusieurs thèmes. Le besoin de passerelles est fort entre les thématiques comme la culture, le patrimoine, le tourisme, l'aménagement du territoire, le développement économique...

Plusieurs domaines ministériels sont concernés par la problématique du patrimoine : culture, écologie et transition énergétique, ville, mer et agriculture, tourisme, transports, industrie... Ce cloisonnement aboutit à des incohérences administratives et règlementaires. Elles se constatent aussi aux niveaux déconcentrés comme entre Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Leurs objectifs sont parfois contradictoires. Les acteurs du patrimoine sont les premiers impactés par ces dysfonctionnements et ces tensions. Une instance de concertation régionale s'impose.

_

⁵⁷ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

2.3. Des modèles économiques mis à l'épreuve des aléas

De par leurs différences de fonctionnement, les patrimoines privés et publics ont été exposés différemment à la crise Covid. L'impact financier de cette crise, malgré les plans de relance nationaux et régionaux, se fait toujours sentir.

Les monuments historiques : quelques chiffres

Les monuments historiques en France

Il existe 45 000 monuments historiques (MH) en France. Ils se répartissent en deux grandes catégories :

- Un tiers de monuments classés aux MH,
- Deux tiers inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH).

Globalement, 20 % des MH sont profondément dégradés et 7 % sont en état de péril⁵⁸.

Sur l'ensemble des MH, 50 % appartiennent au secteur privé et 50 % appartiennent au secteur public.

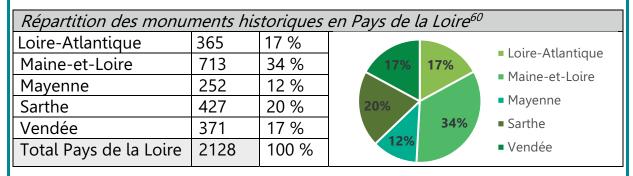
Parmi les 22 000 MH publics :

- 19 000 appartiennent à des communes,
- 3 000 appartiennent à l'État, aux Régions ou aux Départements.

Si l'on recense 45 000 MH en France, le patrimoine de proximité⁵⁹ peut être estimé à un nombre dix fois plus élevé.

Les monuments historiques en Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire compte près de 2 130 MH (classés et/ou inscrits), dont un peu plus du tiers est situé dans le département du Maine-et-Loire.



Les MH sont très divers et comprennent des églises, mégalithes, châteaux, chapelles, moulins, logis et manoirs, hôtels particuliers, villas, maisons

36

⁵⁸ TARDIEU Christophe et LISNARD David, *La culture nous sauvera*, éditions de l'Observatoire, 2021.

⁵⁹ Comme l'indique le site internet des JPPM : « Le patrimoine de pays n'a pas de vrai nom : "petit patrimoine", "patrimoine de proximité", "du quotidien", ou encore "patrimoine vernaculaire". » https://www.patrimoinedepays-moulins.org

⁶⁰ Source: DRAC des Pays de la Loire, octobre 2022.

d'illustres, bâti urbain, ponts, vestiges gallo-romains, croix, phares, patrimoine industriel...⁶¹

Avant la crise Covid, les MH adhérents à la délégation régionale des Pays de la Loire de l'association la Demeure historique qui étaient ouverts au public accueillaient environ 200 000 visiteurs par an, hors JEP.

⁶¹ Source : liste des immeubles classés ou inscrits aux monuments historiques établie par la DRAC des Pays de la Loire.

|||| MONUMENTS HISTORIQUES EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE OCTOBRE 2022 Nature de la protection Classé Partiellement Classé Partiellement Classé-Inscrit Inscrit Partiellement inscrit 23 178 134 16 132 122 371 Pays de la Loire 399 133 124 729 743 2128 DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE Sources : IGN© AdminExpress®, DRAC Pays de la Loire (CRMH) Conception et réalisation : Observation culturelle du territoire, DRAC Pays de la Loire | octobre 2022

Les retombées économiques du patrimoine bâti

L'ouverture d'un monument à la visite est source d'attractivité, de dynamisme économique et d'emploi pour le territoire.

Environ 500 000 emplois, tous statuts confondus, sont associés aux monuments historiques :

- 33 000 emplois directs,
- 280 000 emplois indirects,
- 187 000 emplois induits.

Les monuments historiques génèrent 21 milliards d'euros de retombées économiques (20,6 milliards d'euros indirects, 520 millions d'euros directs), d'après une estimation réalisée en 2018 par l'association la Demeure historique.

Exemple de la Fondation du patrimoine et du Loto du patrimoine

Une analyse nationale de l'empreinte socio-économique de la Fondation du patrimoine, réalisée par le cabinet de conseil Pluricité, fait apparaitre qu'**1 euro de don au patrimoine génère 21 euros de retombées économiques**⁶². Sur l'année 2019, près de 1,2 milliards d'euros d'activité économique ont été générés, dont : 321 millions d'euros de retombées directes, 190 millions d'euros de retombées indirectes et 642 millions d'euros de retombées induites. Les chantiers de restauration portent à eux seuls 15 834 emplois (directs, indirects, induits) par an.

Le Loto du patrimoine (jeux de loterie « Mission patrimoine », sous forme de tickets de grattage et de tirages spéciaux de loto) rapporte plus de 25 millions d'euros par an, versés au profit de la restauration du patrimoine bâti français. Chaque année, « l'État reverse intégralement les taxes prélevées sur les jeux du patrimoine, qui auraient normalement dû être affectées au budget général de l'État, au profit de la Fondation du patrimoine pour financer la restauration de sites patrimoniaux situés en métropole ou en outre-mer »⁶³. Depuis son lancement en 2018, 627 sites répartis sur la France (dont 72 emblématiques du patrimoine régional et 555 sites de maillage

⁶² https://www.portailpatrimoine.fr/resource/871/chiffres-cles-et-conclusions-etude-dimpact

⁶³ https://www.economie.gouv.fr/mission-patrimoine-plus-25-millions-euros-restauration-patrimoine-francais

départemental) ont bénéficié des ressources mobilisées par la Mission patrimoine⁶⁴. L'intérêt notoire de cette mission est de sélectionner un projet dans chacun des départements.

Le patrimoine bâti privé

Un contexte de diminution des ressources financières depuis des décennies

Les sites aujourd'hui patrimoniaux étaient initialement conçus pour être des domaines autosuffisants. Ainsi, les revenus fonciers et les fermages permettaient-ils le financement des travaux. Mais le patrimoine bâti n'est pas en capacité de totalement s'autofinancer aujourd'hui, même si les activités économiques (recettes des entrées sur les sites) contribuent à couvrir en partie les frais liés à l'entretien et la restauration, et aux visites. La crise Covid a entrainé la fermeture de sites et une chute massive des recettes générées par les visites ou les activités connexes (chambres d'hôtes, gîtes, accueil de réception, séminaires, spectacles...), privant les propriétaires-gestionnaires de ressources importantes pour assurer la conservation des sites.

Le patrimoine privé est également soumis à une baisse des financements du ministère de la Culture depuis 2013 et 2014. Le montant des subventions a été relevé pendant la crise Covid pour soutenir la filière des bâtiments et travaux publics (BTP), pour un montant d'un milliard d'euros en 2021 (crédits d'urgence et plan de relance). Néanmoins, les services déconcentrés de l'État (DRAC et UDAP) peinent à assurer leurs missions, avec des effectifs réduits, face à la multiplication des dossiers ou, par exemple en Pays de la Loire, la gestion de la restauration de la cathédrale de Nantes après l'incendie. Une stabilisation, voire une « sanctuarisation » des crédits, éviterait l'effet délétère du « *stop and go* ». Cela nécessite d'entretenir une culture et une vision du long terme.

Par ailleurs, l'impact des baisses globales des subventions publiques (État et certaines collectivités comme les Régions et Départements), se double d'une tendance grandissante de financement via des appels à projets (AAP). Ces AAP représentent des procédures longues et difficiles pour les propriétaires privés, les associations ou les petites collectivités. Ce mode opératoire ne semble pas compatible avec l'ensemble des besoins, notamment les restaurations en

_

⁶⁴ GESLIN Édith, « Loto du patrimoine. Les aides accordées à cinq sites de la région sont dévoilées », *Ouest-France*, 20/12/2021. https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/loto-du-patrimoine-les-aides-accordees-a-cinq-sites-de-la-region-sont-devoilees-07d41e42-6179-11ec-a426-309c1cc5037a

urgence. Le maintien des subventions pour les petites structures qui ne peuvent répondre aux AAP apparaît fondamental. Enfin, la simplification des démarches administratives est une demande forte chez les propriétaires, privés et publics. La piste d'un guichet unique est souvent évoquée, mais une harmonisation des formulaires entre collectivités et entre État et collectivités, au moins pour certaines rubriques, faciliterait le remplissage des dossiers. La Ville de Nantes et le Département de Loire-Atlantique ont par exemple un formulaire duplicable. Des procédures administratives comme « Dites-le-nous une fois », permettant de ne pas devoir transmettre plusieurs fois une même pièce justificative, facilitent également les démarches. Par ailleurs, l'utilisation des fonds européens est réduite, car souvent méconnue (fonds FEDER, FEADER⁶⁵) et difficile d'accès pour les propriétaires privés et les petites communes, en raison du délai d'obtention de ces fonds une fois le dossier validé. La Région pourrait apporter une aide précieuse en assurant le relai financier, le temps que les crédits européens soient effectivement versés.

Consécutivement à la crise sanitaire et économique, depuis 2020, de fortes difficultés financières ont essentiellement deux conséquences :

- Le licenciement de personnel (agents d'accueil, jardiniers, guides...) avec des répercussions sur les filières touristiques qui s'étaient constituées (transport en car, restauration, hôtellerie...). Un dommage collatéral à souligner est la perte des compétences opérée de fait par les licenciements.
- Des retards ou annulations de chantiers de restauration ou d'entretien, lesquels font vivre la filière du BTP et des artisans d'art. Il peut en résulter une aggravation de la dégradation des monuments.

Des pistes pour répondre aux attentes

L'action culturelle et patrimoniale, inscrite dans une dynamique économique locale concertée avec les acteurs du patrimoine (propriétaires privés, associations), les élus et les entreprises, permettrait de réaffirmer l'ancrage du patrimoine dans les territoires et potentiellement de favoriser le mécénat à l'échelon local pour les PME, comme cela existe dans le domaine sportif par exemple.

D'une manière générale, le maintien et le renforcement des moyens financiers (tels des crédits, des mesures fiscales...) serait une aide précieuse pour les travaux de restauration et d'entretien, par exemple pour l'utilisation de matériaux locaux, plus chers, mais bio et géo-sourcés (comme les ardoises

Patrimoines ligériens - Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations

⁶⁵ Fonds européen de développement régional (FEDER) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

d'Angers). Dans le domaine du patrimoine, matériel, immatériel ou environnemental, requestionner les taux et modalités de calcul de TVA est également une piste à développer.

Des besoins financiers exposés aux règles des gestions publiques

Dans le domaine de la prévention et de la restauration du patrimoine bâti et paysager, les besoins financiers sont récurrents. Ils sont tributaires des règles de gestion publique nationales et locales, qui exposent à des ruptures dans la maintenance des domaines privés. Ces principes de gestion sont bâtis sur des rythmes annuels inadaptés à la situation.

Le temps d'une mandature politique n'est pas le même que celui de la conservation patrimoniale qui s'inscrit dans le temps long. Une piste serait de sanctuariser une politique sur le long terme pour accompagner des projets pouvant s'étaler sur des années.

Dans un secteur fragilisé par la crise Covid, le budget du patrimoine doit être globalement revalorisé, tant celui de l'État que celui des collectivités territoriales qui le complètent. Une attention particulière doit être accordée au secteur privé qui représente 50 % du patrimoine mais seulement 10 % du soutien public de l'État. Un rééquilibrage de la part qui lui est dévolue, s'il semble indispensable, ne doit pas se faire au détriment de l'intérêt général des différents acteurs patrimoniaux. Il faudrait aussi renforcer l'assistance à maitrise d'ouvrage et à l'entretien.

Le patrimoine bâti public

Les problématiques du patrimoine bâti sont différentes entre secteur privé et secteur public, car pour ce dernier la rentabilité n'est pas au centre des préoccupations. Durant la crise Covid, le soutien de collectivités a permis à des structures de survivre, mais les collectivités font face elles aussi à des contraintes budgétaires.

Les musées du secteur public ont été protégés par le principe d'inaliénabilité des collections publiques. Certains d'entre eux ont profité des périodes de fermeture administrative pour réaménager leurs collections ou encore investir dans le numérique. Mais la crise n'a pas mis en péril leur existence. Des difficultés sont néanmoins à attendre, du fait d'un effet retard qui ne sera pas forcément visible. Sont notamment à craindre : une baisse du budget relatif à l'acquisition de nouveaux objets pour les collections, le non-remplacement des départs à la retraite pour les personnels.

En 2022, on dénombre en Pays de la Loire 11 Villes et pays d'art et d'histoire et 47 Petites cités de caractère. L'obtention d'un label peut être une solution pour faciliter la communication, améliorer la visibilité et augmenter les retombées économiques. Cependant, cette labellisation dépend toujours de critères contraignants. Ils représentent un coût permanent pour les collectivités.

Les flux de visite massifs remis en question

La crise Covid a remis en question des modèles de gestion. Celui de la massification a montré ses limites. De plus, le patrimoine et l'ensemble de la culture sont victimes de ne pas avoir été considérés comme « essentiels » et nécessitent de penser d'autres approches.

Avant cette crise, pour un certain nombre de sites patrimoniaux, culturels et touristiques, un modèle économique basé sur une augmentation des recettes, elles-mêmes corrélées à une augmentation des entrées, apparaissait comme une norme dominante. Ce modèle entraine toutefois une gestion coûteuse, réservée aux grands sites visant l'autonomie financière. De plus, ce modèle de croissance exponentielle se tournait vers un tourisme de masse (dont l'inconvénient est pourtant de saturer les grands sites et villes, ainsi que les zones littorales, avec des impacts environnementaux non négligeables...) et/ou une clientèle étrangère, en s'intéressant au montant moyen de dépenses, au détriment parfois du public local et des sites touristiques de proximité.

La crise Covid a mis à mal le développement d'opérations de prestige et évènementielles dans les établissements publics.

Les publics lointains ont été empêchés de venir. Cela a été compensé partiellement par le développement d'un tourisme intérieur et de séjours et visites touristiques locales.

Mais surtout, la crise a accentué et accéléré de nouvelles attentes des clientèles, autour du tourisme lent (*slow* tourisme) et du tourisme de proximité, qui devront néanmoins se vérifier dans les années à venir. Les habitants redécouvrent leurs patrimoines, ancrés dans les territoires, ce qui leur permet de se dépayser autrement, y compris en restant dans leur ville ou leur village. Enfin, la recherche de calme et de nature, particulièrement plébiscitée à l'été 2020 suite au premier confinement, s'est révélée tout à fait compatible avec un tourisme de proximité.

3. Les patrimoines, pour toutes et tous

3.1. Enjeu de l'appropriation : connaître pour comprendre, comprendre pour apprécier

L'appropriation du patrimoine comme héritage du passé et construction vivante constitue un enjeu de société. Elle participe d'une forme d'édification permettant le développement d'un sentiment d'appartenance collective nécessaire au vivre-ensemble. Pour qu'elle contribue à l'ouverture culturelle, cela suppose de comprendre le patrimoine, dans sa diversité et toutes ses dimensions, dans sa complexité également, et d'éviter instrumentalisation de celui-ci. Cette compréhension passe par une certaine perception, une connaissance, qui ne sont pas innées mais se construisent par l'éducation, la sensibilisation, impliquant différentes actions de médiation. En effet, l'on peut très bien côtoyer des patrimoines sans le reconnaître, surtout quand il s'agit de patrimoine immatériel.

Par ailleurs, la Convention de Faro (2005) met en lumière que « l'importance du patrimoine culturel tient moins aux objets et aux lieux qu'aux significations et aux usages que les gens leur attachent et aux valeurs qu'ils représentent »⁶⁶. La connaissance du patrimoine implique donc nécessairement de s'intéresser aux codes et représentations culturelles – explicites et implicites – qui l'entourent. Derrière des activités traditionnelles partagées et des pratiques du quotidien sont associées des représentations sociales et valeurs culturelles. Elles renvoient alors à l'imaginaire collectif.

Inégalités sociales et premiers rapports au patrimoine

Goût et clés de lecture du patrimoine

L'adage selon lequel on n'aime ni ne désire ce dont on ignore l'existence se vérifie pour le patrimoine. Mais dès que la chose est perçue, connue, comprise, s'ouvre alors un champ des possibles. Le puits, l'arbre, le moulin, une danse ancienne, une festivité, un plat culinaire, le marais, l'édifice... sont appréhendés sous un nouvel angle et peuvent être éclairés de différentes manières.

Si des personnes peuvent spontanément témoigner d'un intérêt sincère pour le patrimoine, toutes choses ne sont pas égales par ailleurs. Cette appétence doit aussi se lire à l'aune des trajectoires de vie, des expériences vécues, du

⁶⁶ https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention

milieu social d'origine et d'appartenance. La culture est protéiforme et non figée.

Comme pour bien d'autres domaines de connaissance et savoir-faire, la capacité à comprendre, interpréter et se saisir du patrimoine est le fruit d'apprentissages.

La médiation culturelle et l'éducation tout au long de la vie contribuent aux ouvertures au domaine artistique et aux clés de compréhension du patrimoine. Ces différents temps de l'initiation culturelle ne sont pas toujours vécus à tributaires familiales. sont des cultures socioéconomiques, des milieux d'appartenances. Les expériences dans le cadre familial, le ou les groupes sociaux fréquentés (cercles amicaux, associatifs, professionnels, voisinage...) tout au long de la vie, les opportunités qui se seront présentées ou non, jouent un rôle important dans l'ouverture aux autres et l'appétence aux champs des savoirs⁶⁷. Le travail de la culture dans les sociétés a toujours été un enjeu de démocratie au sens large. Fréquenter un musée, aller à un concert, s'ouvrir à d'autres langues que celles que l'on possède sont autant d'ouvertures symboliques. Elles permettent de dépasser une intériorisation du statut social et cela joue à tous les niveaux. Le déterminisme de la condition sociale n'est pas une fatalité mais un statut à étendre pour mieux vivre les diversités, sortir des reproductions pour déboucher sur des formes de partages. C'est là un des défis de l'action patrimoniale.

Pour éviter des représentations toutes faites, il convient de sortir des (matériel, conceptions étanches sur le patrimoine environnemental...), des verticalités de savoirs, des conflits de représentation. Cette posture permet de dépasser des antagonismes récurrents fondés sur des idées préconçues et des connotations. Asseoir la reconnaissance de certaines formes de patrimoines, produites et vécues par des catégories sociales dites modestes, contribue aussi à redonner une fierté, une place dans la société aux collectifs comme aux individus. De même, la reconnaissance des savoirs dits profanes (par opposition aux savoirs dits experts) sur le patrimoine, qui sont valorisés notamment dans le cadre de collectages, contribue à cet enjeu d'appropriation et de légitimité à parler du patrimoine et à le faire vivre, en tant que chose commune.

⁶⁷ Pour aller plus loin, voir notamment les travaux du Credoc, l'enquête sur les pratiques culturelles publiée par le gouvernement (https://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/08resultat_chap7.php), les articles de l'Observatoire des inégalités (https://www.inegalites.fr/Les-pratiques-culturelles-demeurent-inegalitaires) et du Centre d'observation de la société (https://www.observationsociete.fr/categories-sociales/conditions-de-vie/qui-visite-les-musees).

Accessibilité et offre

Outre les freins culturels et sociaux, l'absence de clés de lecture et d'interprétation, il existe également des freins matériels, techniques, économiques, géographiques, pour accéder aux patrimoines. Tout le monde ne vit pas à proximité immédiate d'un musée, d'une réserve ornithologique, d'une association de valorisation de traditions locales, d'un jardin classé ou d'un monument historique. Tout le monde ne possède pas de collections et d'archives familiales. Or, « l'offre » patrimoniale consacrée est inégalement répartie sur le territoire. Les meilleures dispositions peuvent ainsi être freinées dans leur élan.

Des publics dits empêchés (en institution carcérale, en établissement de soin...), en situation de précarité, de handicap, peuvent avoir accès à certains types de patrimoine, mais pas à d'autres, pour des raisons aussi variées qu'un déplacement géographique, le coût d'un billet d'entrée ou d'un abonnement, une rampe d'accès, le matériel informatique et les usages numériques⁶⁸, la difficulté à lire un panneau explicatif...

L'accessibilité du patrimoine en tant qu'élément se donnant à voir, à comprendre, à interpréter, à construire, à vivre, doit donc prendre en considération plusieurs aspects. Il est nécessaire d'identifier les obstacles intrinsèques et extrinsèques, de déployer les moyens permettant de les lever, de proposer des conditions concrètes et des opportunités de rencontre avec les patrimoines. La politique d'accès aux monuments, sites et musées se déploie depuis plusieurs années pour les personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif, mental⁶⁹). Dans le cas particulier des textes explicatifs (panneaux sur site, écriteaux dans un musée, pages d'un site internet, brochures, et même tous supports de communication), une piste peut être la rédaction en suivant les principes de la méthode « facile à lire et à comprendre » (FALC), qui vise à traduire un langage classique en un langage simplifié⁷⁰.

-

⁶⁸ Le CESER Pays de la Loire a d'ailleurs publié une étude, *Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire*, en novembre 2021. https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/agir-contre-lillectronisme-en-pays-de-la-loire

^{69 «} Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » *Code de l'action sociale et des familles,* art. L114 (modifié par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

⁷⁰ https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Facile-a-lire-et-a-comprendre-FALC-une-methode-utile

À la rencontre des patrimoines

Partage et diffusion : se familiariser avec les patrimoines

Avoir une culture générale ne se décrète pas. Connaître et apprécier les patrimoines s'apprend et se construit par l'éducation. Plus les expériences positives commencent tôt et sont répétées, plus le plaisir de la connaissance grandira. C'est pourquoi les actions de sensibilisation, de médiation, d'éducation, de partage et de découverte prennent toute leur importance dans le temps scolaire et en dehors, en recherchant l'intergénérationnel. Elles favorisent la possibilité de renouveler et d'approfondir ces expériences patrimoniales. Elles permettent de porter un autre regard sur des composantes du patrimoine qui, bien que présentes dans l'environnement local, n'étaient pas considérées comme telles.

L'**éducation au regard** dès le plus jeune âge, entretenue régulièrement, constitue une première piste d'action à encourager et développer. Elle suppose des moyens : des personnes ressources, du matériel pédagogique, du temps à consacrer.

Une des voies pour appréhender les patrimoines est la **mise en récit**, qui permet de donner du sens. La révélation des opérations en **coulisses**, qui rencontre un franc succès auprès des publics, peut à la fois désacraliser et induire un sentiment de proximité et d'attachement. La découverte ludique, à tout âge, renoue avec le crédo des classiques apologues du 17^e siècle : plaire et instruire. L'instruction n'étant pas ici entendue comme l'accumulation d'un savoir érudit mais la capacité à poser un regard critique sur la base de connaissances. Il s'agit d'une dynamique à enclencher et à alimenter par la découverte, la curiosité, l'appropriation du sens et la réflexion.

Une autre clé réside dans le fait d'« **aller vers** ». En effet, une approche passive, qui serait d'attendre la venue des publics sur la base d'une mise à disposition, ne suffit pas à les faire venir, même en déployant des actions publicitaires (au sens de faire connaître et promouvoir). Il faut aller vers eux, leur parler avec ce qui les touche, s'inscrire dans une « zone proximale »⁷¹ de connaissance, faire des liens. Les actions dites « hors les murs », pour les publics empêchés notamment, portent leur fruits dans différents domaines⁷². Il en va de même pour le patrimoine. À l'inverse du proverbe selon lequel, si la montagne ne vient pas à soi il faut aller vers elle, la démarche « hors les murs » consiste justement à faire venir la montagne auprès des publics, quitte à

_

⁷¹ En sciences de l'éducation, la zone proximale de développement (concept du psychologue Lev Vygotsky) correspond à la zone située entre la zone de confort et la zone de rupture chez un apprenant.

⁷² Elles sont particulièrement développées dans la lecture publique.

l'amener pierre par pierre. Des déplacements auprès de publics empêchés (par exemple en centre carcéral) permettent une diffusion culturelle et patrimoniale auprès de ces personnes, qui n'y ont pas accès facilement.

Favoriser la découverte patrimoniale peut aussi **passer par des voies détournées**, sans forcément recourir au vocable de « patrimoine » et être une source de satisfaction. Pour certains publics, le terme de « patrimoine » peut être dissuasif, pour des raisons diverses. Il y a donc nécessité de penser des approches différentes. Il faut désacraliser, familiariser et faire entrer le patrimoine dans l'ordinaire du quotidien. Ainsi à la Suze-sur-Sarthe, une troupe de théâtre amateur a monté en 2022 un spectacle intitulé « La Suze en Lumière ». 200 bénévoles sont montés sur scène pour conter le fil de l'histoire de La Suze sur la période de 1880 à 1937, avec des évènements marquants comme l'avènement du cinéma, l'automobile avec la famille Bollée, les vols des frères Wright, l'accueil des blessés au château de La Fuie durant la Grande Guerre. Un moment agréable pour les publics et les acteurs, qui leur a aussi permis d'en apprendre beaucoup sur la petite et la grande histoire de la Suze et de la Sarthe.

Dynamiques de la découverte et de l'apprentissage

Si les connaissances peuvent s'acquérir de manière livresque, par des recherches documentaires personnelles, les interactions et la transmission constituent des éléments incontournables du processus d'assimilation, dynamique et partagé. Un enjeu est aussi la compréhension du processus de création patrimoniale et la participation à cette même création.

Dans une optique d'égalité des chances, l'**éducation artistique et culturelle (EAC)**, à l'école, au collège, au lycée, en CFA, présente un intérêt certain. Les dispositifs s'intégrant dans ce cadre, comme les actions éducatives ligériennes (AEL) soutenues par la Région des Pays de la Loire, méritent d'être renforcées afin de bénéficier à l'ensemble des élèves. « *C'est mon patrimoine !* » s'adresse aux jeunes de 6 à 18 ans des territoires prioritaires pour leur permettre de découvrir le patrimoine durant les vacances scolaires. Participant de l'éducation artistique et culturelle, ce dispositif soutenu par le ministère de la Culture fonctionne par appel à projets⁷³. L'élargissement et la diversité de l'offre aux différents types de patrimoines sur les coupons du e.pass culture sport de la Région Pays de la Loire est à envisager.

Les **classes de découverte**, qui imprègnent nos souvenirs d'école primaire, avec leurs déclinaisons de code couleur (classe bleue à la mer, classe verte à la

_

⁷³ https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-C-est-mon-patrimoine-!-Edition-2022

campagne, classe blanche à la neige...), et les « classes de villes », sont aussi des moments de découverte des patrimoines. Les **séjours et colonies de vacances** s'inscrivent dans la même démarche. Ainsi, à Malicorne-sur-Sarthe, les classes et groupes en séjours de loisirs peuvent participer à des programmes mis en place par l'Espace Faïence autour de l'art du territoire, avec évidemment des ateliers de poterie pour les enfants.

Des évènements tels que les Journées européennes du patrimoine (JEP)⁷⁴, les Journées européennes de l'archéologie⁷⁵, les Journées européennes des métiers d'art (JEMA)⁷⁶ et les Journées du patrimoine de pays et des moulins (JPPM)⁷⁷ offrent une visibilité pour le grand public. Concernant les JEP, qui ont lieu traditionnellement au mois de septembre, si ces journées sont couramment associées à la visite (guidée) de monuments historiques et de parcs et jardins – avec la mise en place de nombreuses animations en lien avec la thématique annuelle – et de lieux non accessibles au public le restant de l'année, le patrimoine immatériel est aussi mis à l'honneur, pour faire découvrir un patrimoine moins identifié comme tel. L'office de tourisme de l'Aiguillonsur-mer (Vendée) a par exemple organisé, pendant une dizaine d'années, des JEP dédiées au patrimoine naturel, en partenariat notamment avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et des professionnels locaux (mytiliculteurs, ostréiculteurs, guides de pêche...). Ces JEP ont permis de faire découvrir aux habitants une richesse à proximité de leur lieu de vie, souvent insoupçonnée, et de les « décomplexer » quant à l'absence de monuments et châteaux sur le territoire, révélant ainsi une autre facette du patrimoine, son ancrage local et sa beauté. L'intérêt était également de faire participer les anciens en leur permettant de « raconter » la commune de l'Aiguillon-sur-mer autrefois, avec sa vie maritime. Cela a été un moment très fort pour la transmission orale de l'histoire. Les JEP organisées par la commune des Sables d'Olonne (Vendée) ont été l'occasion de valoriser le patrimoine immatériel lié à l'histoire maritime par des reconstitutions de scènes de halage des bateaux (historiquement, par les femmes), des présentations de coiffes traditionnelles, de danses et de chants sablais, et l'ambiance portuaire animée. Ces initiatives font découvrir que le patrimoine est vivant, pluriel, et qu'il peut toujours nous surprendre.

-

⁷⁴ https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr

⁷⁵ https://journees-archeologie.fr

⁷⁶ https://www.journeesdesmetiersdart.fr

⁷⁷ Les JPPM existent depuis une vingtaine d'années. Elles sont coordonnées nationalement et grâce à l'action de délégations locales de la Fédération patrimoine-environnement, des Maisons paysannes de France, de la Fédération française des associations de sauvegarde des moulins, de la Fédération des musées d'agriculture et du patrimoine rural, des Architectes du patrimoine, de l'association Rempart, de la Fondation du patrimoine et de l'association Petites cités de caractère. Cf. : https://www.patrimoinedepays-moulins.org/presentation

D'autres actions, plus fréquentes au cours de l'année, contribuent aussi à faire découvrir des facettes du patrimoine collectif. Par exemple, à Nantes, le bâtiment historique des ateliers et chantiers navals, qui abrite notamment le Centre d'histoire du travail (CHT) et la Maison des hommes et des techniques (MHT), est implanté dans un quartier aujourd'hui touristique, à proximité du Grand Éléphant et des Machines de l'Ile. La MHT ouvre fréquemment ses locaux également le weekend, pour faire connaître auprès du grand public l'histoire de la construction navale. Le CHT va à la rencontre des salariés et de leurs représentants, notamment dans le cadre des CSE⁷⁸, pour faire partager la nécessité de préserver et valoriser la mémoire collective liée au travail.

Les actions de sensibilisation ont intérêt à **s'adresser de manière large aux publics** : enfants, adolescents, adultes, scolaires, familles, individus et groupes. Par ailleurs, il apparaît opportun de soutenir les associations socioculturelles, au sein desquelles de nombreux apprentissages informels ont lieu, et qui contribuent au maintien du lien social.

Un dispositif comme « Ma Carte Ambassadeur du Sud Vendée »⁷⁹ poursuit des objectifs multiples. Ceux-ci concernent premièrement la population locale : faire découvrir leur patrimoine aux habitants pour qu'ils sachent en parler autour d'eux et les rendre fiers de leur territoire, ainsi que toucher les nouveaux arrivants. L'obtention des contacts mails des habitants, au moment de la demande (gratuite) de la carte, a permis de diffuser ensuite auprès de ces « prospects locaux » des actualités du territoire et des sites touristiques via une lettre d'information dématérialisée (*newsletter*). Enfin, une augmentation de la fréquentation des sites, grâce à l'animation de ceux-ci et à des offres attractives, a contribué à la vitalité économique sur le territoire. Cette expérience concluante témoigne de la nécessité d'aller vers les publics pour les sensibiliser et montre qu'ensuite ceux-ci peuvent devenir acteurs du partage de la connaissance sur les patrimoines.

Les actions des communes, intercommunalités et pays témoignent de la volonté politique que les habitants s'approprient le patrimoine local et que celui-ci soit transmis, avec les clés d'interprétation et de préservation de la mémoire associée à ce patrimoine. Les actions de médiation prennent tout leur sens dans ce contexte et s'avèrent cruciales pour accéder pleinement aux patrimoines. Les initiatives sont nombreuses et toutes ne peuvent pas être citées. Mais grâce à elles, les habitants voient reconnu des patrimoines qu'ils n'estimaient peut-être pas ou sont confortés dans leur rôle de détenteurs

_

⁷⁸ Un comité social et économique (CSE) est mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés. https://travail-emploi.gouv.fr

⁷⁹ https://www.sudvendeetourisme.com/ambassadeur-sud-vendee

d'une part de l'histoire locale et de passeurs de mémoire. Accueillir, montrer, expliquer, partager, sont indissociables pour garantir l'accès aux patrimoines.

La maison radieuse à Rezé⁸⁰ (Loire-Atlantique) propose des visites au public, sur rendez-vous auprès du service « Patrimoine et mémoires » de la Mairie, pour découvrir ce patrimoine du 20^e siècle inscrit dans le paysage urbain. Le Centre minier de Faymoreau (Vendée) est un site patrimonial à vocation industrielle en milieu rural, lié à 130 ans d'activité minière (charbon). Il accueille un large public (environ 26 000 visiteurs, pour un village de 250 habitants) d'individuels et de groupes, de familles et de scolaires, de publics en situation de handicap... La visite, avec un médiateur, est composée de deux temps forts : le musée et le village. La muséographie a été renouvelée pour proposer un parcours de visite plus didactique et plus immersif, mettant en valeur les témoignages, objets d'époque et créations contemporaines participant à la réalité de la mémoire collective, dans des traces tant matérielles qu'immatérielles. Aux Sables d'Olonne (Vendée), le futur centre d'interprétation à la mémoire des gens de mer poursuit plusieurs objectifs. Il vise à valoriser le territoire (ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il était aux siècles précédents), la mémoire, le patrimoine matériel et immatériel (ex : l'activité de pêche en mer et celle des conserveries à terre, les chantiers industriels de construction navale, le naufrage de bateaux, la cité balnéaire...) et l'identité collective des habitants au sein de la commune nouvelle. Le centre d'interprétation est également conçu pour s'intégrer dans un projet global visant à « patrimonialiser » l'espace autour de l'ancien quartier des marins (La Chaume), le centre d'interprétation, le chalutier-thonier Le Kifanlo⁸¹ (premier bateau de pêche classé monument historique), la Villa Charlotte⁸² (jardins et villa balnéaire du 19^e siècle, ayant vocation à devenir une Villa Médicis de la mer)... La structuration du parcours de visite, dans et à l'extérieur du centre d'interprétation, a pour objectif de permettre au public d'appréhender la culture maritime, l'évolution du rapport à la mer (espace de travail et espace de loisir, entre crainte et attraction), l'histoire locale dans ses axes forts et toute sa diversité, de reconnaître les empreintes qu'elle laisse encore aujourd'hui dans l'architecture, les mots et expressions langagières, les noms des gens, les symboles, les fêtes et coutumes, les valeurs (ex : entraide et solidarité des gens de mer)... Les publics sont accompagnés pour saisir comment le territoire est devenu ce qu'il est aujourd'hui, identifier ce qui a existé et ce qui perdure, ce qui n'est plus et ce qui est nouveau.

-

⁸⁰ http://maisonradieuse.org

⁸¹ https://oceam.org/presentation-du-kifanlo

⁸² MONTARON Guillaume, « Les Sables-d'Olonne. La Villa Charlotte se veut future Villa Médicis de la mer », *Ouest-France*, 21/01/2022. https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/les-sables-dolonne-85100/les-sables-d-olonne-la-villa-charlotte-se-veut-future-villa-medicis-de-la-mer-cf992808-7a08-11ec-a5c8-df22f6eb22a7

La compréhension du patrimoine s'accompagne donc d'une perception du territoire⁸³, de la manière dont le temps et les évènements l'ont façonné et dont il se vit aujourd'hui. L'appropriation du patrimoine, matériel et immatériel, ne peut être dissociée de la connaissance des conditions historiques, sociales, culturelles, géographiques et politiques qui en constituent le cadre. Par exemple, dans le musée du Château de Mayenne, une salle explique comment ce château a évolué au fil du temps et des usages. Aussi le patrimoine, dans toutes ses formes, participe-t-il à l'identité collective des habitants, à l'attachement au territoire dans lequel ils vivent et à leur curiosité envers ce qui fait patrimoine. Les nouveaux habitants sont souvent en demande d'information sur l'histoire locale, tandis que ceux implantés depuis plus longtemps ont souvent *l'impression* de déjà la connaître. Le partage autour du patrimoine peut favoriser le lien social entre autochtones et nouveaux arrivants, résidents à l'année et touristes.

3.2. Enjeu mémoriel: se souvenir, de l'individuel au collectif

Dynamique de la mémoire collective : de l'importance du collectage

Le collectage est l'élément fondateur de la constitution du patrimoine immatériel. En contrepoint de la mémoire de l'« Histoire », il est apparu nécessaire de constituer un fonds de témoignages des conditions de vie quotidienne des « gens du commun » dans leurs diversités et particularismes locaux⁸⁴. Ce collectage nécessite une déontologie et une méthode. Le mode d'obtention des témoignages doit respecter la liberté de réponse ou de non-réponse des personnes. Le droit de regard de celles-ci doit être également garanti sur le devenir et l'utilisation des éléments collectés. La démarche est la même en termes d'histoires de vie collective. C'est pourquoi des formations ont été créées et permettent aujourd'hui de garantir la qualité du travail de collectage réalisé par des personnes reconnues.

Compte tenu de la faiblesse des archives écrites, le collectage s'est intéressé aux lieux, aux objets, aux langues et leurs patois locaux, aux traditions familiales, religieuses et païennes, aux savoirs et savoir-faire et au recueil du patrimoine oral parlé ou musical. Le monde du travail, tant agricole

84 https://ich.unesco.org/dive/constellation/?language=fr

⁸³ Sur ce sujet, voir l'étude du CESER Nouvelle-Aquitaine, *Les patrimoines, leviers de développement des territoires*, mars 2022 : https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/les-patrimoines-leviers-de-developpement-des-territoires

qu'industriel, est devenu aussi une part importante de ce patrimoine à collecter pour pouvoir en assurer la diffusion et la valorisation. Ainsi, le Centre d'histoire du travail (CHT) a été créé par des syndicats de salariés et des universitaires en 1981 en Loire-Atlantique, avec le soutien de collectivités territoriales. Également à Nantes, la Maison des hommes et des techniques (MHT) est chargée en tout premier lieu de la valorisation du patrimoine sauvé lors de la fermeture des chantiers navals. Le patrimoine collecté regroupe aussi bien les techniques que la vie quotidienne, les conditions de travail ou la mémoire des luttes sociales. Les éléments concernant la place et le rôle des femmes est aussi de plus en plus recherché dans ces collectages.

Le patrimoine oral a particulièrement été collecté à partir du début du 20^e siècle grâce à la possibilité d'enregistrement. Il est à noter que, dans l'esprit de Thomas Edison (1847-1931), son gramophone était avant tout un outil de la conservation de la voix humaine. Et le célèbre chien écoutait « la voix de son maître » sur son cercueil! On connaît le rôle d'Alan Lomax (1915-2002) aux États-Unis dans la connaissance du blues et du gospel. En Bretagne, les premiers collectages ont lieu dès 1900.

Les bibliothèques⁸⁵ et certains musées avaient déjà compris l'importance et l'intérêt du collectage. Mais c'est à partir des années 1970 que la nécessité de l'organiser localement s'est répandue. En Bretagne, l'association Dastum⁸⁶ voit le jour en 1972 avec une antenne à Nantes, Dastum 44 (créée en 1992). Elle a pour mission la collecte, la sauvegarde et la diffusion du patrimoine oral de l'ensemble de la Bretagne historique. L'Arexcpo⁸⁷ mène depuis 1970 la collecte et fait vivre les traditions du marais breton vendéen, et plus largement de la Vendée.

De nouveaux domaines de collectage liés à l'histoire récente ont fait leur apparition, par exemple les musiques « amplifiées » avec le projet « Folk archives », porté par le Pôle régional musiques actuelles depuis 2010⁸⁸. Mais le collectage du patrimoine en création reste un angle mort dans de nombreux domaines. Il n'existe par exemple aucune structure pour l'audiovisuel en Pays de la Loire.

⁸⁵ Tel le département de l'audiovisuel de la BnF: héritier des archives de la parole (fondées par Ferdinand Brunot en 1911) et du musée de la parole et du geste (1928), successeur de la phonothèque nationale (1938), le département de l'audiovisuel conserve et communique une collection d'un million de phonogrammes, 130 000 vidéogrammes, et 70 000 documents multimédia. Avec l'INA (pour la radio-télévision) et le CNC (pour les films sur pellicule), il est l'un des trois attributaires du dépôt légal audiovisuel en France. Parallèlement au dépôt légal, outre le patrimoine oral dont il a hérité, il mène aujourd'hui encore une politique active de collecte et de conservation d'archives sonores et audiovisuelles inédites.

⁸⁶ https://www.dastum.bzh

⁸⁷ https://arexcpo-envendee.fr/histoire

⁸⁸ https://lepole.asso.fr/article/1764/folk-archives-etat-des-lieux-des-archives-musicales

Si les institutions nationales, notamment au travers du ministère de la Culture, ont depuis longtemps financé ce collectage, les différents niveaux de collectivités locales, avec l'appui des DRAC, consacrent une part de leur budget au collectage, mais de manière très inégale, soit directement, soit dans le soutien aux acteurs associatifs et réseaux. Souvent, des visions politiques orientent les choix des élus. L'Europe participe aussi via le FEDER.

Entre effacement et entrée dans la postérité

Ce qui fait patrimoine est le fruit d'apports multiples. Les affluents et influences sont d'une grande variété, qui confère toute la richesse que l'on connaît aujourd'hui aux patrimoines. Mais la reconnaissance des personnes, individus comme groupes sociaux, est inégale : une part des contributeurs et contributrices demeure ainsi sans considération pour leur apport.

Noms illustres et « petites gens »

Le concepteur est glorifié, mais le travail des anonymes qui réalisent et entretiennent les ouvrages d'art, bâtiments, jardins, marais... demeure, lui, dans l'ombre. L'œuvre est encore bien souvent considérée comme celle du génie créateur, et non pas des ouvriers à l'ouvrage ou des élèves de l'atelier. Ainsi se souvient-on des noms de Gustave Eiffel (1832-1923), Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), André Le Nôtre (1613-1700), André Leroy (1801-1875) dans le Maine-et-Loire, la Famille Bollée⁸⁹ au Mans... entrés dans l'Histoire, et oublie-t-on fréquemment que ce que l'on met en lumière est le résultat d'efforts et de savoir-faire conjugués. Par exemple, Terra Botanica est héritière de cette histoire collective et savoir-faire angevins.

Quant à la mise en valeur de certaines pièces de patrimoine, présentées comme universelles, elles représentent en fait celles de certaines catégories sociales favorisées. Les musées de la mode en témoignent. Les pièces exposées sont d'une esthétique remarquable, dans des matériaux de haute qualité et réalisées avec un savoir-faire de grande précision. Mais la mode présentée est principalement urbaine et les pratiques vestimentaires locales et du quotidien sont souvent ignorées ou minimisées. Or, les évolutions techniques en matière de coloration des tissus ont influencé la mode, qu'il s'agisse de vêtements d'apparat (ex : indiennes) ou de travail (ex : bleu de travail, manchettes et cols séparés avec les costumes noirs de bureau⁹⁰...). Les

54

⁸⁹ http://archives.sarthe.fr/r/393/la-famille-bollee

⁹⁰ L'émission *Le Cours de l'histoire,* sur France culture, y a consacré une série en quatre épisodes : « La mode, une histoire haute en couleur » (septembre 2021). https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-la-mode-une-histoire-haute-en-couleur

costumes et coiffes traditionnelles (comme la quichenotte poitevine) sont plutôt mis en valeur au titre d'un intérêt local et ethnographique. Ils requièrent pourtant des savoir-faire pour la confection (point de couture typique d'une localité, broderies, coupe...) et l'usage (amidonnage des coiffes et cols, montage complexe de la coiffe...) et font partie du patrimoine tant matériel qu'immatériel.

Reconnaître l'apport des femmes dans le patrimoine

La Cité idéale voulue par Robert d'Arbrissel (vers 1045 – 1116) à Fontevraud en 1101 est un exemple unique dans l'histoire, en consacrant l'autorité des mères abbesses sur les moines et les moniales. Il fait vraiment exception. Si des figures historiques comme Anne de Bretagne (1477-1514) et Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) sont bien identifiées, d'innombrables femmes demeurent absentes de la mémoire collective, malgré leur contribution à la société et au patrimoine. Certaines étaient pourtant célèbres de leur vivant et le monde de l'art regorge d'exemples en ce sens.

Par exemple, au 17e siècle, Artemisia Gentileschi (1593-vers 1654) vivait de sa peinture et était renommée dans les cours d'Europe, mais dans les siècles suivants, une partie de ses œuvres ont été attribuées à son père. L'étude des archives et correspondances a permis de lui restituer la maternité de ses œuvres. Des autrices comme Madame de Villedieu (1640-1687), Catherine Bernard (1663-1712), Antoinette Deshoulières (1638-1694) et Marie-Anne Barbier (1664-1745), contemporaines de Molière (1622-1673), Pierre Corneille (1606-1684) et Jean Racine (1639-1699), voyaient leurs oeuvres (récemment redécouvertes dans les registres de la Comédie-Française) célébrées et traduites dans différents pays⁹¹, mais les siècles suivants n'ont retenu que les noms de leurs homologues masculins. Des femmes ayant beaucoup contribué sont également longtemps restées dans l'ombre de leurs époux, comme Floresca Guépin (1813-1889)⁹², dont une médiathèque construite en 2007 à Nantes porte le nom.

Des expositions se proposent aujourd'hui de faire revenir à la lumière ces femmes et leurs oeuvres. La Bibliothèque nationale de France (BnF) a par exemple organisé un cycle de conférences sur les « Autrices oubliées de l'histoire littéraire » (2021)⁹³. Le musée Pompidou a donné une nouvelle lecture de l'abstraction dans l'art contemporain avec l'exposition « Elles font

-

⁹¹ « Le matrimoine n'est pas un néologisme, mais un mot effacé par l'Histoire » (entretien avec la chercheuse et metteuse en scène Aurore Evain), *France Culture*, 29 janvier 2021. https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/affaire-encours/le-matrimoine-n-est-pas-un-neologisme-mais-un-mot-efface-par-l-histoire-2051620

⁹² https://patrimonia.nantes.fr/home/decouvrir/themes-et-quartiers/floresca-guepin.html

⁹³ https://www.bnf.fr/fr/agenda/autrices-oubliees-de-lhistoire-litteraire

l'abstraction » (2021)⁹⁴, tandis que le musée du Luxembourg proposait successivement de (re)découvrir les artistes des 18^e et 19^e siècles avec « Peintres femmes, 1780 - 1830. Naissance d'un combat » (2021)⁹⁵ et « Pionnières. Artistes dans le Paris des Années folles »⁹⁶ (2022). Le musée de la Libération de Paris a quant à lui présenté les travaux de « Femmes photographes de guerre » (2022)⁹⁷.

La commémoration des femmes dans l'espace public, à travers les sculptures et noms de rue, ne traduit pas une reconnaissance aussi marquée que celle des hommes. Comme en témoigne une enquête à Paris (janvier 2021)⁹⁸ : « les rares statues [40 sur près de 300] qui représentent des femmes⁹⁹ à Paris ne bénéficient ni de la même exposition ni de la même représentation que celles à la gloire de personnages masculins ». Il faudra attendre plus de deux siècles pour que le buste d'Olympe de Gouges (1748-1793), infatigable défenderesse des droits humains guillotinée à la Révolution, fasse son entrée à l'Assemblée nationale en 2016¹⁰⁰. Elle en demeure la seule statue représentant une femme. Qu'en est-il dans les villes des Pays de la Loire ?

La reconnaissance de la place des femmes dans la création, dans les apports patrimoniaux et historiques, demeure un long chemin à parcourir, semé de représentations liées aux constructions sociales et culturelles. Par exemple, concernant la préhistoire, on pense que tout était le fait des hommes (le feu, l'art rupestre...) alors que de nouvelles techniques (ex : études ADN) et découvertes scientifiques¹⁰¹ montrent que les femmes ont été tout autant contributives.

Les différentes approches du patrimoine – en particulier immatériel – concourent à une meilleure connaissance, reconnaissance et compréhension de l'apport des femmes au cours de l'évolution de nos sociétés. Le terme de matrimoine a été repris afin de désigner l'ensemble du patrimoine transmis par les femmes.

problematiques 176375.html

56

⁹⁴ https://www.centrepompidou.fr/fr/programme/agenda/evenement/OmzSxFv

⁹⁵ https://museeduluxembourg.fr/fr/agenda/evenement/peintres-femmes-1780-1830

⁹⁶ https://museeduluxembourg.fr/fr/actualite/etre-une-femme-artiste-dans-le-paris-des-annees-folles

 $^{^{97} \, \}underline{\text{https://www.museeliberation-leclerc-moulin.paris.fr/exhibitions/femmes-photographes-de-guerre} \\$

⁹⁸ De MONTALIVET Hortense, « À Paris, les statues de femmes sont rares, mais en plus elles sont problématiques » (entretien avec Charlotte Soulary, autrice de *La guide de Paris*), *Huffingtonpost*, 29/01/2021. https://www.huffingtonpost.fr/politique/video/a-paris-les-statues-de-femmes-sont-rares-mais-en-plus-elles-sont-

⁹⁹ Les allégories ne sont pas considérées comme des statues représentant des femmes.

 $[\]frac{100}{\text{https://www2.assemblee-nationale.fr/14/evenements/2016/71eme-anniversaire-de-l-election-des-1eres-deputees/lebuste-d-olympe-de-gouges}$

¹⁰¹ Sur ce sujet, voir par exemple les articles suivants : « Marylène Patou-Mathis : "Les femmes préhistoriques ne passaient pas leur temps à balayer la grotte" », *Radio France*, 07/04/2021

⁽https://www.radiofrance.fr/franceinter/marylene-patou-mathis-les-femmes-prehistoriques-ne-passaient-pas-leur-temps-a-balayer-la-grotte-4551923);

[«] En Suède, la découverte de la tombe d'une guerrière viking », *Radio France*, 18/09/2017 (https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-histoires-du-monde/en-suede-la-decouverte-de-la-tombe-d-une-guerriere-viking-5803210).

Participant à élargir le regard, le futur centre d'interprétation de la mer aux Sables d'Olonne (Vendée) n'oubliera pas les femmes de marins, qui ont été très actives dans l'économie locale et l'histoire des luttes sociales. L'exposition « Nantaises au travail. Du 18^e siècle à nos jours »¹⁰² (2012) au Château des Ducs de Bretagne s'était elle aussi attachée à mettre en évidence le rôle des femmes dans le patrimoine lié au travail. La Ville de Nantes s'est par ailleurs engagée dans un véritable travail de valorisation des contributions des femmes à notre héritage culturel, notamment lors des « Journées européennes du Patrimoine et du Matrimoine »¹⁰³.

3.3. Enjeu de proximité : valoriser le cadre de vie avec les patrimoines

Des pépites à (re)découvrir près de chez soi

Le patrimoine et le tourisme sont intimement liés dans la découverte d'un territoire. Mais tourisme ne signifie pas destination lointaine. Le voyage et la découverte n'impliquent pas de devoir nécessairement géographiquement de sa région, de son département voire de sa commune de résidence. Sans habiter dans une grande ville ou à proximité immédiate d'un site à fort rayonnement, il est possible de rencontrer des trésors de patrimoine près de chez soi. Souvent insoupçonnés, invisibles, parce que discrets ou cachés par le regard que l'on porte sur ce qui est habituel, ils ont pourtant beaucoup à apporter. Les formes de patrimoine sont multiples et permettent des approches diverses. Si certaines apparaissent de manière plus évidente, d'autres gagnent en valeur à être connues, appréhendées, interrogées et interprétées. Des acteurs de terrain comme les offices de tourisme et les associations constituent des relais essentiels auprès des publics, sans oublier le bouche-à-oreille. Une réflexion novatrice sur les usages du patrimoine permet aussi de le voir autrement, de l'inclure dans l'habituel tout en le reconnaissant pour sa valeur (la question des usages – nouveaux usages, changement et mixité d'usages – sera développée ultérieurement dans cette étude).

Le renforcement de l'attrait pour le tourisme de proximité suite à la crise Covid, en lien avec le tourisme lent (*slow* tourisme) dans le cadre de considérations écologiques et de bien-être, favorisent l'attractivité des patrimoines. Le tourisme fluvestre (fluvial et terrestre), combinant itinéraire

¹⁰² https://www.chateaunantes.fr/evenements/nantaises-au-travail

https://patrimonia.nantes.fr/home/actualites/associations-et-matrimoine--sort.html https://metropole.nantes.fr/actualites/agenda-culturel/journee-du-patrimoine-jepd/jep-nantes-38-edition https://www.lesfameuses.com/a-nantes-le-matrimoine-pour-tous-et-toutes

principal en bateau et excursions à vélo ou pédestres, se prête bien à la découverte des patrimoines, notamment bâti et naturel. Des propositions en ce sens ont été développées dans le marais poitevin et le canal du Midi, et commencent à se mettre en place sur le canal de Nantes à Brest. Le long de la Mayenne, le chemin de halage offre des propositions pour les vélos et présente des éléments patrimoniaux liés (ou non) à la rivière. L'itinérance change aussi la manière d'appréhender les vacances et se prête fort bien aux circuits. Enfin, l'excursionnisme 104, qui s'est beaucoup développé ces dernières années, favorise le tourisme de proximité, avec des déplacements souvent à la journée ou sur un weekend, généralement à peu de distance pour limiter le temps de trajet. Il est aussi possible de se dépayser en (dans sa) ville et l'intérêt est croissant pour les balades urbaines.

Selon Jean-Didier Urbain, anthropologue spécialiste du tourisme, « Le tourisme de proximité revendique un exotisme qui lui est propre. Il nous ouvre les yeux sur l'habituel. Le voyage, c'est apprendre chez les autres et chez soi. C'est tisser des liens. »¹⁰⁵

La construction d'un récit (*storytelling*) est importante et permet de « retrouve[r] la sensation d'exotisme près de chez soi. »¹⁰⁶. Des circuits thématiques, comme par exemple ceux construits par les acteurs locaux et proposés par Baludik¹⁰⁷, favorisent les voyages de proximité et la compréhension du patrimoine local. Les possibilités de création de circuits, appuyées sur la recherche patrimoniale, permettent de mettre en valeur le patrimoine dans toutes ses formes, pour tout le monde, et de faciliter l'appropriation par la proposition d'un itinéraire, d'une balade... À la cité médiévale de Vouvant (Vendée), un sentier d'interprétation, intitulé « À la recherche des enfants perdus de la fée Mélusine », est ainsi une aide à la découverte, sous forme ludique et déambulatoire, stimulant et encourageant la curiosité des personnes, notamment les enfants et adolescents.

La région des Pays de Loire bénéficie d'un maillage territorial équilibré et varié. Si nombre de monuments historiques sont concentrés dans le Maine-et-Loire¹⁰⁸, l'ensemble du territoire offre des opportunités multiples. Les possibilités de circuits touristiques et d'activités de (re)découverte du patrimoine n'ont de limite que l'imagination pour mettre en valeur ce dernier. En Pays de la Loire, tout comme dans les autres régions, il est tout à fait

104 Les touristes sont distingués des excursionnistes par le nombre de nuitées.

¹⁰⁵ Cité dans : GERMAIN Stéphanie, « Le tourisme de proximité, l'exotisme près de chez soi », *Ouest France*, 24/05/2022. https://www.ouest-france.fr/bretagne/le-tourisme-de-proximite-l-exotisme-pres-de-chez-soi-ce7757c0-dac4-11ec-af80-542c876fe5bf

¹⁰⁶ *Idem*.

¹⁰⁷ https://baludik.fr/balades

¹⁰⁸ Cf. Cartographie des monuments historiques présentée en partie 2.3.

possible de répondre aux nouveaux modes de consommation et attentes des voyageurs en valorisant les richesses locales ; qu'il s'agisse de produits locaux et de gastronomie, de séjours en ville ou à la campagne, de l'exploration de paysages et de patrimoine naturel (comme les marais) avec la pratique d'activités de plein air (randonnée, cyclotourisme, tourisme fluvial...), de visites de patrimoine bâti (châteaux, parcs, églises, petit patrimoine, patrimoine urbain...), ou encore de mise en lumière du patrimoine immatériel (savoir-faire locaux, métiers et traditions...).

Quand le soleil n'éclipse plus les étoiles

A l'inverse d'une concurrence entre sites, une coopération et une mise en réseau peuvent être bénéfiques pour le développement simultané de ceux-ci. Un site peut être moteur, car plus visible, plus identifié et plus connu, sans toutefois que cela ne soit au détriment d'autres sites plus petits. Bien au contraire, ce point d'attraction, qui attire l'attention, n'est plus une ligne d'arrivée mais un point de départ. Il s'agit d'un écosystème à construire, de liens à tisser, au service d'un intérêt plus global, transcendant les rivalités entre sites et les réunissant autour de leurs complémentarités, le tout au bénéfice des visiteurs. Cela suppose de développer une interconnaissance entre les sites, de développer une entente entre eux, se faisant les uns et les autres des relais de diffusion, pour un bénéfice collectif. Cela donne une place et une valeur ajoutée à chaque site, dans une logique de diversité et de complémentarité, à rebours d'une logique de monopole de la fréquentation. L'éclat éblouissant d'un site-phare peut révéler d'autres sites plus modestes en les incluant, sans les phagocyter, dans le rayon de sa lumière.

Il apparaît donc opportun de créer des circuits touristiques en étoile qui, à partir du rayonnement d'un lieu-phare ou d'un point d'ancrage central (pas nécessairement un « gros » site), favorise les itérations en allers-retours vers des endroits plus intimistes, répondant par ailleurs à une recherche de lieux « préservés » de la surfréquentation pour y vivre des expériences authentiques. Cela permet de diversifier les circuits de visite et d'irriguer ainsi tout un territoire par un tourisme qualitatif. Un axe thématique se prête fort bien à la construction de circuits en étoile autour d'un point central, tout comme de circuits en itinérance, et permet de renouveler l'approche et l'expérience patrimoniale, de relier patrimoine matériel et immatériel. La mise en place de projets patrimoniaux de ce type renforce l'attractivité du territoire et sa dynamique, pour les habitants et les visiteurs, avec des retombées directes et indirectes.

En Loire-Atlantique, les visiteurs (touristes et locaux) peuvent ainsi être attirés par les Machines de l'Île à Nantes et suivre la ligne verte tracée au sol vers le patrimoine industriel (grue jaune, chantiers...), continuer leur parcours au Château des Ducs de Bretagne, embrassant plusieurs facettes de l'héritage historique de la ville, puis emprunter le chemin du Voyage dans le Vignoble, un circuit oenotouristique de 118 kilomètres jusqu'à Clisson initié par le Voyage à Nantes. Au Mans (Sarthe), l'évènement des 24 Heures du Mans peut aussi amener les visiteurs à découvrir la cité Plantagenêt. Un circuit thématique interdépartemental sur l'histoire des Plantagenêts, leurs apports aux territoires dans les Pays de la Loire, Poitou et Centre-Val de Loire, est d'ailleurs en élaboration au sein de la Région. À Noirmoutier (Vendée), la curiosité à traverser le passage du Gois (route submersible de 4,2 km reliant l'île de Noirmoutier au continent) peut se poursuivre par la visite de l'écomusée du Daviaud, labellisé musée de France, sur le marais breton vendéen. Situé dans la commune de la Barre de Monts, celui-ci propose une expérience de visite à travers un parcours immersif au milieu d'espaces naturels, préservés et authentiques, des expositions 109 dans le bâtiment principal, ainsi que des démonstrations, animations et activités donnant à appréhender les savoir-faire et traditions locales, comme les danses et saut de ningle¹¹⁰. Le Daviaud fête ses 40 ans en 2022.

¹⁰⁹ https://www.ledaviaud.fr/une-expositionmoderneludique

¹¹⁰ Ce saut, à l'aide d'une perche (la ningle), servait à traverser les fossés d'une berge à l'autre, jusqu'au milieu du 20e siècle. La ningle est une perche de châtaignier, terminée par un « froc » en chêne.

4. Les défis patrimoniaux

4.1. La conservation patrimoniale et les usages du patrimoine

Pour une culture de la prévention¹¹¹

La mise en œuvre d'actions de préservation du patrimoine nécessite d'être pensée en croisant deux dimensions : la connaissance de l'état des lieux et l'anticipation à court, moyen et long terme de ce qu'il pourrait ou devrait advenir. Il s'agit de prévenir des dommages afin qu'ils ne deviennent pas irréversibles et d'éviter que leur apparition ne prenne au dépourvu. Des aléas non prévisibles peuvent également engendrer des dégâts, avec un possible effet de cumul, voire d'entrainement par un effet de dominos (une dégradation fragilise un autre élément, qui à son tour rendra tel autre plus vulnérable). L'enjeu est donc la maitrise, autant que possible, de l'exposition aux risques et de leurs conséquences. Une connaissance fine du sujet et une approche réflexive sont donc indispensables, accompagnées des moyens concrets nécessaires à la sauvegarde de ce patrimoine. L'ensemble du champ du patrimoine (matériel, immatériel, bâti, culturel, paysager...) est concerné par cette approche. L'inventaire du patrimoine tient une place prépondérante dans la mise en œuvre de toute politique de prévention.

Le cas du patrimoine bâti

Les risques de dégradation du patrimoine bâti peuvent advenir de causes internes et externes. Il peut être gravement atteint par les insectes xylophages (comme les termites) et les champignons lignivores (notamment les mérules). Les coûts de traitements sont faramineux, non assurables, peu et/ou mal pris en considération dans les travaux d'entretien et de restauration. Des moisissures importantes liées à l'humidité stagnante peuvent survenir après l'imperméabilisation de murs qui étaient « respirants » à l'origine, ce qui empêche l'évacuation de l'humidité, ou un dégât des eaux. Des travaux de restauration mal effectués (matériaux inadaptés, malfaçons...) peuvent également avoir un effet contraire à celui escompté.

Le bâti est aussi confronté aux intempéries météorologiques, aux catastrophes naturelles (ex : phénomènes de crue, de pluie intense entrainant des

¹¹¹ Sont ici développés plus particulièrement deux exemples : le patrimoine bâti et le patrimoine lié aux savoirs et savoirfaire. Le cas du patrimoine environnemental, naturel et paysager, est abordé dans une partie dédiée de l'étude (4.3.).

inondations, de tempête...) et aux situations graves d'origine humaine (ex : incendie criminel, explosion sur un site industriel, conflit armé...). Dans le premier cas, un entretien et une analyse régulière de l'état de conservation permettront de traverser les épreuves de l'usure matérielle. Pour les deux autres, il s'agit d'identifier quelle stratégie adopter en temps et en heure pour faciliter et coordonner l'intervention des services d'incendie et de secours, par exemple. Le plan communal ou intercommunal de sauvegarde « prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population »¹¹². Il est obligatoire pour les communes répondant à certains critères, comme les risques naturels ou miniers prévisibles, les risques importants d'inondation, les risques volcaniques ou sismiques... Les plans de sauvegarde et d'analyse des risques pourraient également intégrer le bâti patrimonial. Afin d'être en capacité de réagir de manière efficace face à un trouble accidentel, un temps précieux pourra être gagné si des dispositifs sont prêts à être immédiatement actionnés, en particulier dans un contexte nécessitant une intervention en urgence.

Un entretien régulier s'avère au final moins coûteux que des restaurations trop différées qui augmentent le risque de dégradations plus sérieuses et plus difficiles à réparer. Des bâtiments déjà fragilisés (usure, défaut d'entretien – sur des aspects identifiés ou non –) ne peuvent qu'être davantage vulnérables, en témoigne l'incendie de la cathédrale Notre-Dame à Paris au mois d'avril 2019. Tout comme celui de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Nantes (juillet 2020), il a aussi des répercussions sur le territoire local et pour les habitants. Outre l'impact esthétique dans le paysage urbain d'un bâtiment dégradé, ces incendies ont en effet occasionné une pollution au plomb autour de la zone, située dans le cœur de ville.

Dans le cas du petit patrimoine, propriété de particuliers, la mise en place de dispositifs de conseil simples, faciles d'accès, pas ou peu coûteux, permettrait d'éviter des travaux de restauration non conformes ou encore l'abandon de travaux, ces deux éléments conduisant *in fine* à une destruction de patrimoine. En effet, la plupart des propriétaires ne savent pas comment aborder le problème alors que leurs biens se dégradent. Des pistes peuvent être imaginées, à différents niveaux : la création d'un collectif pour aider les particuliers à effectuer des travaux dans le respect de l'architecture et sans dépasser le budget envisagé ; des formations pour le personnel municipal pour orienter les particuliers vers les services compétents ; installer un groupe de travail (accompagné notamment par les architectes des bâtiments de

¹¹² Code de la sécurité intérieure, art. L731-3 (modifié par loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 - art. 11).

France) afin d'élaborer une note de cadrage non restrictive pour la rénovation du bâti ancien pour les dossiers de restauration dans les ZPPAUP et Petites cités de caractère... Par ailleurs, le recours à des matériaux de qualité et adaptés est indispensable aux chantiers de restauration. Il pourrait ainsi être intéressant de constituer, au niveau régional, un stock régulier de sable de Loire et d'ardoises angevines réservé aux rénovations du patrimoine et du petit patrimoine, avec une utilisation à bon escient.

Enfin, toute politique de prévention du bâti implique la réalisation et l'actualisation d'un inventaire de ce patrimoine. Dans un rapport d'information de juillet 2022 sur le patrimoine religieux¹¹³, le Sénat étudie le risque de fermeture de 2 500 à 5 000 églises, sur les 40 000 lieux de culte identifiés en France, pour lesquels il n'existe cependant pas de décompte officiel. Mais le nombre de lieux de culte pourrait être bien plus important, de l'ordre de 100 000¹¹⁴ selon les données de l'Observatoire du patrimoine religieux¹¹⁵. Aussi, la demande d'un inventaire de ce patrimoine sur l'ensemble du territoire est-elle la première des neuf recommandations des sénateurs¹¹⁶.

Le cas des savoir-faire liés aux métiers

Le site du Pôle Patrimoine des Pays de la Loire répertorie des formations¹¹⁷ départementales (dans les cinq départements de la région), régionales et nationales dans le patrimoine, allant du CAP au Master, donnant à constater l'étendue et la diversité¹¹⁸ des savoir-faire.

La prévention représente un enjeu d'importance pour les savoir-faire. Ceux-ci sont à considérer à la fois comme un *objet* et un *sujet* de patrimoine. Ils permettent d'assurer des actions de sauvegarde patrimoniale (ex : entretien, restauration). D'autre part, les métiers liés à des savoir-faire bien particuliers sont aussi des éléments de patrimoine vivant, culturel et immatériel, à pérenniser. La documentation seule est insuffisante pour répondre à ce défi. La transmission apparaît alors comme un élément de réponse majeur pour assurer la sauvegarde de la connaissance technique et, plus encore, de la mémoire du geste.

_

¹¹³ Sénat, *Patrimoine religieux en péril : la messe n'est pas dite.* Rapport d'information de M. Pierre OUZOULIAS et Mme Anne VENTALON, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, n°765 (2021-2022), 06/07/2022. https://www.senat.fr/rap/r21-765/r21-7650.html

¹¹⁴ CHAMBRAUD Cécile, « Le Sénat se penche sur l'état du patrimoine religieux », *Le Monde*, 06/07/2022. https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/07/06/le-senat-se-penche-sur-l-etat-du-patrimoine-religieux 6133587 3224.html

L'Observatoire du patrimoine religieux est une association, fondée en 2006, œuvrant à la préservation et au rayonnement du patrimoine religieux français.

¹¹⁶ https://www.senat.fr/espace presse/actualites/202207/mission dinformation etat du patrimoine religieux.html

¹¹⁷ https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr/ressources/organismes-formation

¹¹⁸ https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr/ressources/metiers-du-patrimoine

L'exposition itinérante « Notre-Dame de Paris – L'art de la charpente » 119, accueillie à l'Hôtel de Région des Pays de la Loire en juin 2022, met en valeur le patrimoine immatériel lié au patrimoine matériel des bâtiments historiques : les savoirs (connaissances théoriques et techniques, savoir-faire manuel) et la perpétuation de la transmission de ces savoirs. Ce projet a été initié et produit par des charpentiers des Compagnons du devoir et du Tour de France et des architectes élèves de l'École de Chaillot à la Cité de l'architecture et du patrimoine. Reconnu pour sa valeur patrimoniale, le tracé de charpente (procédé par lequel « le charpentier peut déterminer au sol et en préfabrication toutes les pièces, aussi complexes soient-elles, et être ainsi certain qu'au moment de la mise en place de la charpente tous les assemblages s'emboiteront parfaitement ») est inscrit par l'Unesco¹²⁰ depuis 2009 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Le compagnonnage, en tant que « réseau de transmission des savoirs et des identités par le métier », l'est aussi depuis 2010¹²¹. Derrière la trace tangible, visible et palpable, des réalisations et constructions se trouve, parfois invisibilisé, l'art de faire. Il est pourtant indispensable à toute édification, restauration, transformation... de ces mêmes réalisations matérielles.

Des métiers peuvent tomber en désuétude, devenir rares voire s'éteindre, quand de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques (celles-ci pouvant aussi être liées aux matériaux) se développent et se substituent aux précédentes. Mais des savoir-faire, menacés de disparition et tombant dans l'oubli, peuvent plus tard retrouver une pleine réalité économique, dans le cadre de la restauration patrimoniale (une niche qui souvent permet d'éviter leur extinction totale) ou de l'apparition de nouvelles opportunités.

En Brière, le métier de chaumier avait pratiquement disparu. La situation était marquée à la fois par une perte de savoir-faire et par une perte d'accès à la matière première. Le recours à d'autres types de roseaux a temporairement permis de répondre à cette seconde problématique. Mais les techniques employées n'étant pas adaptées à ces nouveaux roseaux, il en résulte une dégradation rapide des toits de chaumes : il a alors fallu complètement refaire ces derniers. Par ailleurs, les savoir-faire liés au chaume font partie d'un écosystème local : les roseaux doivent être coupés chaque année pour éviter l'envasement des marais et ainsi entretenir le patrimoine paysager. Aussi une

-

¹¹⁹ https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/notre-dame-de-paris-lart-de-la-charpente

¹²⁰ https://ich.unesco.org/fr/RL/la-tradition-du-trace-dans-la-charpente-francaise-00251; https://www.unesco.org/archives/multimedia/document-323

https://ich.unesco.org/fr/RL/le-compagnonnage-reseau-de-transmission-des-savoirs-et-des-identites-par-le-metier-00441

formation a-t-elle récemment été mise en place, via une convention entre la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et le Parc naturel régional de Brière, pour répondre à un besoin particulier, souffrant d'un manque de compétence et de main d'œuvre qualifiée.

Cet exemple¹²² atteste de la nécessité de maintenir des filières, même de manière très réduite, bien qu'elles semblent ne plus avoir d'intérêt *a priori*, car elles peuvent répondre de manière pertinente à de nouvelles attentes et être ainsi relancées via des débouchés économiques solides. Des métiers rares peuvent recruter de nouveau. Les enjeux concernent aussi l'économie locale et les emplois non délocalisables, voire l'intérêt touristique et le rayonnement (régional, national, international). Les entreprises du patrimoine vivant (EPV) sont par exemple distinguées pour leurs savoir-faire artisanaux et industriels. Le caractère fluctuant est donc à prendre en considération et la conservation essentielle pour des enjeux d'avenir.

Des exemples d'actions de sensibilisation à la préservation

Les associations peuvent jouer un rôle déterminant dans la culture de la prévention, en alertant sur des éléments de patrimoine en péril et veillant au suivi des actions de sauvegarde¹²³. Il peut s'agir d'associations locales, qui ont un lien de proximité et une connaissance fine du terrain, ou de structures nationales portées par des figures renommées (ex : Fondation Stéphane Bern pour l'histoire et le patrimoine-Institut de France¹²⁴), ayant une visibilité médiatique et une capacité de sensibilisation générale, et également de levée de fonds.

Les associations peuvent se mobiliser et construire un plaidoyer auprès des instances décisionnelles selon l'échelon territorial ou national en responsabilité de l'élément patrimonial concerné. En Vendée, l'Association des parcs et jardins a été créée en 2000, après les tempêtes qui avaient dévasté le territoire. Elle a permis d'en réaliser l'inventaire, d'aider les propriétaires à leur restauration et à leur ouverture au public. Cette action a été reconnue et soutenue par le Département. Le format, par définition, collectif d'une association permet à la fois aux décideurs d'avoir un interlocuteur identifié et aux membres des associations d'organiser leur action en s'appuyant sur le partage de leurs connaissances, de leur disponibilité et de leur capacité à porter un message. Ces associations sont particulièrement importantes

_

¹²² TURGIS Christophe et N'GUENOR Myriam, « Saint-Nazaire : chaumier, un métier rare et pour lequel on recrute des apprentis », *France 3 Régions*, 13/06/2021. https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/saint-nazaire-chaumier-un-metier-rare-et-pour-lequel-on-recrute-des-apprentis-2132482.html

¹²³ Par exemple : http://blog.onparticipe.fr/sauvegarde-patrimoine-francais-soutenir-patrimoine-francais

¹²⁴ https://www.institutdefrance.fr/lesfondations/stephane-bern-pour-lhistoire-et-le-patrimoine

concernant le (petit) patrimoine non protégé, souvent moins visible et donc moins objet d'attention de la part des instances publiques et mécènes potentiels.

Enfin, les labels¹²⁵ et réseaux de sites peuvent prendre une part active aux actions de sensibilisation et de mise en valeur. Peuvent être cités, de manière non exhaustive, des labels nationaux comme Entreprises du patrimoine vivant¹²⁶, Ville et Pays d'art et d'histoire¹²⁷, Petites cités de caractère®¹²⁸, les Plus beaux villages de France¹²⁹... et des initiatives locales coordonnées comme les Communes du patrimoine rural de Bretagne¹³⁰. Se démarquant du patrimoine historique « ancien », le label Architecture contemporaine remarquable (ARC)¹³¹, anciennement label « Patrimoine du XX^e siècle »¹³² (jusqu'en 2006), est attribué à des immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements urbains (1 392 ont été labellisés à ce jour) de moins de cent ans, qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des monuments historiques, et dont la conception présente « un intérêt architectural ou technique suffisant ». Le CHU de l'Hôtel-Dieu à Nantes, construit sur les plans de Roux-Spitz (1888-1957)¹³³ est un exemple de ce patrimoine du 20^e siècle, tout comme la Maison radieuse¹³⁴ à Rezé (Loire-Atlantique) conçue par Le Corbusier (1887-1965), un « village vertical » de près de 300 logements avec une école sur le toit. En Sarthe, des églises construites dans les guartiers populaires du Mans¹³⁵ (Saint-Bertrand, Christ-Sauveur...) ont été labellisées¹³⁶ Architecture contemporaine remarquable et mises en valeur dans une publication régionale¹³⁷. Le Pôle patrimoine des Pays de la Loire a réalisé un tableau dynamique pour rendre compte de la pluralité des labels et organismes en matière de patrimoine 138.

¹²⁵ Les 11° Rencontres régionales du patrimoine en Pays de la Loire (novembre 2022) ont d'ailleurs pour thème « *Les labels. Enjeux et perspectives dans les Pays de la Loire* ».

https://www.entreprises.gouv.fr/fr/commerce-et-artisanat/dispositifs-et-labels/label-entreprise-du-patrimoine-vivant https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Ville-et-Pays-d-art-et-d-histoire

¹²⁸ https://petitescitesdecaractere.com

¹²⁹ https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/le-label

¹³⁰ http://patrimoines-de-bretagne.fr/cprb

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Architecture-et-cadre-de-vie/Label-Architecture-contemporaine-remarquable

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Actualites-de-l-architecture/Actualites-des-regions/Publication-des-bilans-du-label-Patrimoine-du-XXe-siecle

¹³³ https://www.chu-nantes.fr/michel-roux-spitz-1888-1957

¹³⁴ https://www.reze.fr/pratique/culture/visiter-maison-radieuse

¹³⁵ MOREAU Mark, « Le Mans. "Les églises du XXe siècle se sont construites dans les quartiers populaires du Mans" », Ouest-France, 14/02/2022. https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-mans-72000/le-mans-les-eglises-du-xxe-siecle-se-sont-construites-dans-les-quartiers-populaires-du-mans-e9ea9460-8a72-11ec-b1a4-b42f8ae3c7af

 $^{^{136}\ \}underline{\text{https://phototheque-patrimoine.paysdelaloire.fr/fr/rubriques/thematiques/architectures-sacrees,-le-mans-au-xxe-siecle-frx6195307d3b9fa975a0c4c6c7.htm}$

¹³⁷ FEREY Marie, GROS Philippe (avec la participation de), *Architectures sacrées. Le Mans au XXe siècle*, co-édition Région Pays de la Loire - Éditions 303, décembre 2021 (168 pages). Un extrait de la publication peut être consulté en ligne sur : https://issuu.com/revue303/docs/lemans-selection-issuu

¹³⁸ https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr/patrimoine-labels-appellations-margues

L'impossibilité de tout conserver

Le patrimoine étant par définition voué à augmenter perpétuellement, par effet de cumul, les moyens manqueraient pour en conserver l'intégralité. Les ressources et les moyens de conservation étant limités, la politique de conservation doit donc établir des priorités. Pour ce faire, des critères de pondération peuvent être établis. Bien que cela puisse sembler paradoxal, la conservation patrimoniale nécessite de choisir entre ce qui sera conservé et ce qui ne le sera pas. Ce choix est engageant pour l'avenir. Il faut se projeter en analysant l'intérêt patrimonial et en considérant qu'il est matériellement impossible de tout conserver dans un univers aux ressources limitées.

Un parallèle peut être fait avec les problématiques des bibliothèques publiques. La politique documentaire a vocation à enrichir les collections et donc aussi à « faire de la place » pour accueillir de nouveaux ouvrages et supports, l'espace de présentation au public et l'espace de stockage en réserve étant limités. Des critères de « désherbage »¹³⁹ (ex : nombre d'exemplaires d'un même document, nombre d'emprunt sur x années, présence de ce document dans d'autres bibliothèques...) sont établis, permettant de choisir ce qui a vocation à rester et ce qui sera retiré des collections. Il s'agit d'un univers de flux, entrants et sortants, avec une cohérence d'ensemble.

Que veut-on conserver? *Pourquoi* conserver? *Pour qui* conserver? Ces questions sont des préalables indispensables à celle de *comment* conserver. En effet, il s'agit de donner du sens à la politique de conservation et de penser d'abord de manière stratégique, avant de s'interroger sur les aspects opérationnels.

Les voies de la conservation et des mixités d'usage

Des pistes assez différentes peuvent être explorées pour la conservation patrimoniale, parmi lesquelles :

- Maintenir et entretenir régulièrement ;
- Réhabiliter ;
- Reproduire à l'identique (copie qualitative) ;
- Transformer, faire évoluer (désacraliser, intégrer au quotidien, permettre de nouveaux usages...);
- Muséifier (figer) ;

Patrimoines ligériens - Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations

¹³⁹ https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/desherbage

- Détruire matériellement, mais garder la mémoire ;
- ...

Notre patrimoine résulte d'un processus historique, social et culturel, marqué par des évolutions, des transformations mineures comme majeures, qui constituent la richesse patrimoniale que l'on connaît aujourd'hui. Dans le patrimoine bâti, l'exemple des églises et châteaux illustre parfaitement cette notion. Ces édifices ont en effet été façonnés, édifiés, (re)modelés au travers des siècles et ont subi des transformations par rapport à leur état initial. Ces opérations résultent de travaux d'agrandissement, mise au goût de la mode de l'époque, réparation après des dommages importants (ex: incendie), apparition de nouveaux besoins, introduction de nouveaux usages et de nouvelles techniques... Des églises de construction romane ont ainsi été agrandies par des éléments gothiques voire néogothiques. Des donjons médiévaux ont été percés de fenêtres de type Renaissance, les façades massives ont évolué vers plus de légèreté et d'ouverture à mesure que la vocation du lieu et le contexte géopolitique évoluaient. Le mobilier évolue lui aussi, et plus vite encore. Des édifices ouverts à la visite permettent ainsi de découvrir des tapisseries médiévales (historiquement avec une fonction de décoration et d'isolation des murs en pierre) tout comme des appartements lambrissés, agrémentés de miroirs et de dorures du 18^e siècle. Les vêtements de fête et les coiffes constituent un autre exemple, parmi tant d'autres, des évolutions au fil du temps de ce qui constitue aujourd'hui le patrimoine historique commun. Tenter de figer le patrimoine est finalement une idée assez récente qui remonte au 19^e siècle, tandis que la longévité des vestiges patrimoniaux peut, elle, s'étendre sur plusieurs siècles, voire des millénaires.

De l'intérêt de la copie qualitative

Une question de fond, qui traverse la conservation patrimoniale, est souvent la préservation du caractère authentique. L'original a, dans notre société, une valeur nettement supérieure à la copie qui, fût-elle d'aussi bonne facture, est souvent dénigrée. Pourtant, des reconstructions à l'identique et des fac-similés permettent d'accéder à certains patrimoines trop fragiles ou trop fortement dégradés... ou même disparus.

Les répliques des grottes préhistoriques de Chauvet¹⁴⁰ (Ardèche) et de Lascaux¹⁴¹ (Dordogne), adossées à des centres d'interprétation, permettent au

68

¹⁴⁰ https://lejournal.cnrs.fr/videos/grotte-chauvet-dans-latelier-du-fac-simile

La réplique de la grotte a ouvert au public en 2015.

¹⁴¹ Inaugurée en 2016, la grotte de Lascaux IV représente la réplique intégrale de la grotte originale. La première réplique de la grotte originale (90 % des peintures de Lascaux) avait ouvert en 1983. https://www.lascaux.fr/fr/explorez

grand public d'appréhender physiquement ce patrimoine archéologique inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, qui sinon leur resterait définitivement inaccessible (l'air expiré et la lumière créant des dommages irrémédiables aux peintures rupestres originales). De même, la grotte Cosquer¹⁴² (Bouches-du-Rhône), interdite d'accès au public pour des raisons de préservation de l'art pariétal et de sécurité (entrée à 37 mètres de profondeur, tunnel de 171 mètres de long précédant l'entrée...), a maintenant sa réplique ouverte au grand public. Le navire *L'Hermione*¹⁴³, basé à Rochefort (Charente-Maritime) – ville par ailleurs labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 1987 –, est une reconstruction (1997-2014) à l'identique une frégate française du 18^e siècle, grande époque de la marine à voile.

Par ailleurs, lors de la rénovation de biens mobiliers ou immobiliers, le remplacement progressif de pièces peut, au final, concerner la totalité d'entre elles. S'agit-il toujours du même bien ? Peut-on renouveler sans dénaturer ?

Quand restaurer rime avec recréer

La restauration du patrimoine matériel, d'un bâti légèrement dégradé ou à l'état de ruines, peut parfois être l'occasion d'aménagements créatifs et participer au processus d'élaboration et de production patrimoniale.

L'exemple de l'architecte Viollet-le-Duc (1814-1879), loué par les uns et vilipendé par les autres, illustre cette question qui suscite de nombreux débats passionnés. « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné », écrivait-il¹⁴⁴. Conjuguant recherche de vérité historique (études archéologiques, consultation d'archives...) et recherche esthétique (création et hypothèses architecturales...), il a mené de nombreux chantiers ¹⁴⁵ de restauration et réinvention sur les fortifications de Carcassonne (Aude), la cathédrale de Notre-Dame de Paris, le château de Pierrefonds (Oise)... et de nombreux autres édifices. Bien que fort critiqué en son temps, et jusqu'au 20e siècle, l'état de référence de la cité de Carcassonne est finalement redevenu celui de Viollet-le-Duc à la fin des années 1980¹⁴⁶ et la ville fortifiée a été

(voir aussi l'émission consacrée par *Des racines & des ailes* en 2014 : https://www.programme-television.org/news-tv/Des-Racines-et-des-ailes-France-3-L-homme-qui-sauva-Carcassonne-4061941)

¹⁴² Ouverture en juin 2022. <u>https://www.maregionsud.fr/a-la-une/cosquer-mediterranee</u>; <u>https://www.francetvinfo.fr/culture/bouches-du-rhone-une-replique-de-la-grotte-cosquer-ouvrira-le-4-juin-a-marseille</u> 5129596.html (vidéo)

¹⁴³ https://fregate-hermione.com/lhermione/sa-reconstruction

Dans son Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle.

¹⁴⁵ https://www.monuments-nationaux.fr/Qui-etait-Viollet-le-Duc; https://www.archives-abbadia.fr/notice thematique 19.htm

¹⁴⁶ http://www.carcassonne.culture.fr/fr/frrt501.htm

inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1997¹⁴⁷. Quant au château de Pierrefonds, construit au 14^e siècle, démantelé au 17^e siècle et un temps laissé à l'état de ruines, il a été reconstruit (et réinventé) au 19^e siècle comme un « château médiéval idéal »¹⁴⁸.

D'un usage à l'autre, différentes manières de continuer d'exister

Il apparaît alors difficilement concevable de chercher à tout figer, à tout immobiliser, car le patrimoine existe et se crée d'abord par les usages qu'il suscite. Une partie peut certes être « sanctuarisée » en tant que témoignage et héritage du passé, mais la cohabitation de formes de patrimoines anciens avec des patrimoines actuels contribue à la vitalité de ce même patrimoine.

L'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue¹⁴⁹ (Tarn-et-Garonne), combine aujourd'hui patrimoine bâti historique (abbaye cistercienne et église gothique), paysage et centre d'art contemporain, avec l'exposition d'œuvres d'artistes internationaux et régionaux. Ce dernier a été inauguré en 1970, après 10 ans de travaux suite au rachat par Geneviève Bonnefoi¹⁵⁰ et Pierre Brache de l'abbaye qui était dans un état très délabré. Le monument et une partie de la collection d'art moderne du couple ont été légués au début des années 1970 à la Caisse nationale des monuments historiques (actuel Centre des monuments nationaux). Des édifices changent ainsi de vocation selon les aléas historiques et les opportunités. L'église de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) accueille dorénavant, et après quelques controverses¹⁵¹, une vocation mixte : culturelle et touristique avec un centre d'interprétation du vitrail, en plus de sa fonction cultuelle. La conservation peut donc aller de pair avec une certaine évolution. C'est d'ailleurs ce qui a permis de sauvegarder l'abbaye royale de Fontevraud (Maine-et-Loire). Fondée au 12^e siècle et marquée par l'influence de personnages illustres comme Aliénor d'Aquitaine (1122-1204), l'abbaye a perdu – comme tant d'autres – sa fonction monastique à la Révolution française et un autre usage a été recherché pour maintenir les bâtiments. C'est finalement en tant que manufacture carcérale et centrale pénitentiaire, parmi les plus dures de France¹⁵², que le site de l'abbaye a traversé le 19^e siècle. Cette fonction carcérale a perduré jusqu'en 1963. Contrairement à l'abbaye de

-

¹⁴⁷ https://whc.unesco.org/fr/list/345 ; https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/cab97141883/carcassonne-patrimoine-de-l-humanite

¹⁴⁸ http://www.chateau-pierrefonds.fr

¹⁴⁹ http://www.beaulieu-en-rouerque.fr/Explorer/Histoire-du-monument

FOUCHET-NAHAS Jeanne, « Disparition de la collectionneuse et critique d'art Geneviève Bonnefoi », *Connaissance des arts*, 01/03/2018. https://www.connaissancedesarts.com/depeches-art/disparition-de-la-collectionneuse-et-critique-dart-genevieve-bonnefoi-1189551

¹⁵¹ SCHERR Yves, « Un projet culturel sauve l'église de la démolition », *Ouest-France*, 24/03/2018. https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/un-projet-culturel-sauve-l-eglise-de-la-demolition-5645898

¹⁵² https://www.fontevraud.fr/surveiller-et-punir-quand-labbaye-devint-prison

Maillezais (Vendée), celle de Fontevraud n'a pas été utilisée comme carrière de pierres. Son enceinte accueille aujourd'hui un centre culturel avec des expositions permanentes et temporaires, des résidences d'artistes, un hôtel 4 étoiles et un restaurant gastronomique 1 étoile Michelin, un potager et des ruches, un lieu d'accueil de séminaires professionnels... et le nouveau Musée d'art moderne¹⁵³ (collections nationales Martine et Léon Cligman) inauguré en septembre 2021¹⁵⁴ à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (JEP).

Il n'est toutefois pas réaliste, dans un monde aux ressources limitées, de tout mettre « sous cloche » ou de transformer chaque édifice patrimonial en musée, bibliothèque ou autre lieu culturel. Désacraliser un lieu, l'intégrer à la vie courante, présente aussi l'avantage d'une plus grande proximité avec les personnes. Permettre de nouveaux usages peut s'avérer un moyen de faire revivre un lieu, de le réhabiliter en l'intégrant au vécu quotidien. Ce croisement entre patrimoine historique et réalité ordinaire doit permettre de penser de nouveaux usages : habitations, lieux de sociabilité, activités économiques marchandes... D'anciens bâtiments historiques servent aussi de locaux professionnels pour des administrations publiques ou des entreprises privées, ou de lieux d'exercice de fonctions officielles. Quant aux exemples de réhabilitation de sites industriels et de manufactures, ils abondent et ne se limitent pas aux transformations en tiers lieux ou lieux uniquement dédiés à la culture. Mais ils ont en commun de s'inscrire pleinement dans le paysage local. Leur réhabilitation peut par ailleurs s'accompagner d'une transformation de la zone – généralement urbaine – dans laquelle ils sont implantés.

Ainsi, à Angers (Maine-et-Loire), la réhabilitation des anciennes filatures a été suivie d'une transformation du quartier. Les opérations de réhabilitation gagnent à associer les habitants, anciens et nouveaux, pour imaginer l'avenir des lieux tout en s'appropriant le passé industriel. À Nantes, des vestiges industriels comme les nefs et la grue jaune sont intégrés à l'environnement urbain et font maintenant partie des points d'intérêts patrimoniaux et touristiques de la ville. Avec l'appel à projets des « Lieux à réinventer » 155 (1ère édition en 2017-2018, 2^{nde} édition en 2021-2022), la Ville de Nantes invite les habitants à transformer, inventer de nouveaux usages et donner une nouvelle dynamique à des bâtiments et espaces verts en friche appartenant à la Ville ou Nantes Métropole bailleur social Habitat. C'est ainsi champignonnière a été installée dans une ancienne chapelle (Martray)¹⁵⁶. La

-

¹⁵³ https://www.fontevraud.fr/musee-dart-moderne/decouvrir

https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/le-musee-dart-moderne-de-fontevraud-inaugure

¹⁵⁵ https://metropole.nantes.fr/lieux

¹⁵⁶ https://metropole.nantes.fr/15lieux

commune de Couëron (Loire-Atlantique) a, elle, mené une opération de préservation de l'histoire des lieux (mise en valeur par des parcours) en accompagnant les projets de réhabilitation et l'aménagement des bâtiments industriels comme des berges de la Loire.

Ces exemples montrent l'importance d'adopter une approche globale, patrimoniale et urbaine en l'occurrence, et de ne pas isoler les opérations au fur et à mesure qu'elles adviennent. Cette nécessaire vue d'ensemble, qui répond à une logique d'aménagement du territoire, est très visible également pour les opérations de revalorisation et de revitalisation des centres bourgs ruraux. Il est par ailleurs important, lors du changement de vocation d'un lieu, de rappeler ce qu'il a été, pour aider à comprendre son histoire et en garder la mémoire. Des panneaux explicatifs, éventuellement illustrés, faciliteront la compréhension de cette transformation.

« Détruire » sans effacer totalement

Cette même logique d'ensemble peut aussi amener à des choix de destruction matérielle, en raison de dégradations trop importantes et de danger pour autrui.

Le journal *Le Monde* relatait ainsi, dans un article d'octobre 2021¹⁵⁷, la démolition d'une église dans un village rural de la Nièvre en 2018. L'église Notre-Dame d'Asnan, qui menaçait de s'effondrer, avait déjà été fermée par un arrêté préfectoral de « péril », dès 2013, suite à des chutes de blocs de pierre. La décision de démolition fait suite à de nombreux échanges, durant plusieurs années (2013-2018), entre la municipalité et des architectes des bâtiments de France, considérant notamment les coûts estimés pour une restauration de l'édifice néogothique (de 0,8 à 1,7 million d'euros), trop importants pour une petite commune rurale, et le faible intérêt architectural du bâtiment (non classé) déjà fragile aux premières années de son inauguration en 1874 en raison du type de construction et de matériaux inadaptés¹⁵⁸. Cette décision de démolition n'a cependant pas été aisée à prendre, ni bien vécue par tous les habitants. Des fractures sont apparues ou se sont accentuées entre les personnes, et notamment entre les permanents et ceux qui ne viennent que l'été dans leurs résidences secondaires. Leurs tristesse et amertume peuvent être analysées comme des conséquences d'une part du symbolisme attaché à

desarroi-des-habitants-d-asnan-village-sans-clocher 6098918 6095744.html

_

¹⁵⁷ De ROYER Solenn, « 'Une église, ça nait, ça meurt' : le désarroi des habitants d'Asnan, village sans clocher », *Le Monde*, 19/10/2021. https://www.lemonde.fr/fragments-de-france/article/2021/10/19/une-eglise-ca-nait-ca-meurt-le-

¹⁵⁸ « Conçue selon des modèles standardisés sous la III^e République, l'église a été choisie sur catalogue et construite avec des matériaux au rabais, inadaptés : du calcaire plutôt que du granit, de la terre cuite plutôt que de l'ardoise – plus légère, mais plus chère –, ce qui a déstabilisé la structure. Trois ans après sa consécration en 1874, l'église est déjà fragile. » (De ROYER Solenn, « 'Une église, ça nait, ça meurt' », *op. cit.*)

un bâtiment, à sa fonction et à son ancrage dans l'histoire collective, et d'autre part d'un imaginaire romantique de la vie à la campagne, la nostalgie d'un passé fantasmé. Le village porte encore les traces de cette déchirure sociale. Quant à l'église, un jardin du souvenir (avec arbres, bancs...) a été aménagé sur les lieux. Un élément positif à cette démolition semble cependant avoir été reconnu par l'ensemble des personnes : un point de vue dorénavant dégagé sur la statue de « la Sainte » qui surplombe le village (précédemment cachée par l'église) et qui a elle aussi son histoire dans la commune 159.

Ce cas relate bien la question de la gestion du patrimoine dans sa phase de disparition physique et l'importance du travail mémoriel, l'accompagnement émotionnel. Des rites, entendus en tant qu'étapes structurantes et solennelles dans le parcours d'une vie (vie des personnes et vie des objets), facilitent le travail de deuil. D'anciennes cités ouvrières détruites dans le cadre d'opération de renouvellement urbain font face aux mêmes problématiques d'attachement émotionnel à un lieu, à un bâtiment, car sa matérialité est un ancrage pour le souvenir des petits et grands évènements qui ont fait le quotidien de tant de gens.

À Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), l'opération de déconstruction de la cité Gagarine¹⁶⁰ en 2019 a été lancée par un temps solennel, des prises de paroles et un temps festif et convivial. Un film de fiction¹⁶¹, mettant en scène la vie au sein de la cité (et ses difficultés) puis le dernier habitant à évacuer le « vaisseau », donne à voir l'émotion qui saisit les personnes (au souvenir de leur arrivée, de la vie sociale et conviviale dans les années 1960 en particulier), leur résignation, leur soulagement aussi (usure et dégradations multiples des bâtiments). Ces gens tournent une page de leur vie en assistant, les larmes aux yeux, à la démolition de la cité mythique. Les personnages du film sont fictifs, mais les réalisateurs se sont inspirés de leur collectage de témoignages, réalisé précédemment à des fins documentaires.

Ainsi le patrimoine historique, rural ou urbain marque-t-il indubitablement la mémoire collective, et la séparation peut en être douloureuse. Un accompagnement du processus et un travail de valorisation pour faire perdurer une empreinte, cette fois immatérielle, apparaissent comme indispensables.

¹⁵⁹ « Cette statue de la Vierge fut édifiée à la fin du XIX^e siècle, au lendemain d'un incendie. Les Asnantais, qui avaient récité des neuvaines, ont pensé avoir été exaucés quand la pluie s'est soudain mise à tomber, épargnant une partie des maisons. Avant, la Vierge d'Asnan était cachée par le clocher. Aujourd'hui, on ne voit plus qu'elle, où que l'on se trouve dans le village. » (De ROYER Solenn, « 'Une église, ça nait, ça meurt' », *op. cit*.)

https://www.grandparisamenagement.fr/good-bye-gagarine
 Gagarine (2021), réalisé par Fanny Liatard et Jérémy Trouilh. https://gagarine-lefilm.com

À Nantes, le Tripode¹⁶², bâtiment de 70 mètres de haut et 18 étages, symbole de la modernité des Trente Glorieuses, a été détruit en 2005. Il avait été remis en cause dix ans après la pose de la première pierre en 1967, notamment en raison de la présence d'amiante : près de 1 800 salariés y ont été exposés et luttent pour le classement du site comme « amianté » 163. Le dynamitage de l'immeuble en forme d'étoile à trois branches a été d'autant plus marquant que celui-ci était associé à des décès et maladies professionnelles. Une rue et un arrêt de busway en portent le nom, à proximité immédiate de l'ancien emplacement. Mais d'une manière générale, la destruction est évitée autant que possible. Le label Architecture contemporaine remarquable (ARC)¹⁶⁴ vise ainsi à « faire autre chose que détruire » 165 des sites marquants de l'architecture ou de l'urbanisme des 20e et 21e siècles, éléments à part entière du patrimoine, quelle qu'ait été leur vocation d'origine (habitat, services publics, entreprises, lieux de culte...). Par exemple, à Nantes, l'esthétique du bâtiment Cap 44 est contestée, notamment par les riverains. Alors que certains auraient souhaité le voir démoli, il sera finalement, après débat, conservé mais avec quelques transformations. Son architecture sera ainsi allégée et le bâtiment abritera le futur musée Jules Verne¹⁶⁶. En attendant, un défi est lancé aux artistes pour « rendre ce site esthétique et attractif ».

Articuler préservation et transition écologique

Par ailleurs, la préservation du patrimoine est perturbée par des injonctions normatives contradictoires, en raison d'approches segmentées. Ainsi est-il aujourd'hui plus compliqué de répondre à toutes les exigences. Des projets innovants de réhabilitation se heurtent aux limites légales à l'innovation. Les contradictions entre la nécessaire politique de développement durable et les obligations de maintenance et de restauration du patrimoine peuvent parfois rendre la situation « kafkaïenne » pour les propriétaires de patrimoine bâti.

Comment remettre un moulin en activité, lui faire produire de l'électricité qui rendrait le bâti énergétiquement autonome dans la mesure où il faudrait arraser les seuils de retenue d'eau afin de respecter le principe de continuité

-

¹⁶² https://patrimonia.nantes.fr/home/decouvrir/themes-et-quartiers/tripode.html

¹⁶³ GAUCHARD Yan, « À Nantes, la double peine des "amiantés" de l'immeuble Tripode », *Le Monde*, 12/10/2016. https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/10/12/a-nantes-la-double-peine-des-amiantes-de-l-immeuble-tripode 5012320 3244.html

¹⁶⁴ https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Architecture-et-cadre-de-vie/Label-Architecture-contemporaine-remarquable

¹⁶⁵ HAMMACHE Sindbad, « Qu'est devenu l'ancien label « Patrimoine du XXe siècle » ? », *Le Journal des Arts*, 18/12/2019. https://www.lejournaldesarts.fr/patrimoine/quest-devenu-lancien-label-patrimoine-du-xxe-siecle-146855

¹⁶⁶ URBACH Julie, « Nantes : Avant sa transformation, le bâtiment controversé Cap 44 cherche à se "dynamiser" », 20 Minutes, 15/07/21. https://www.20minutes.fr/nantes/3084287-20210715-nantes-avant-transformation-batiment-controverse-cap-44-cherche-dynamiser

écologique des cours d'eau ? Cela se règle au cas par cas, par exemple dans la restauration de sites et bâtiments classés.

Comment rénover un bâti ancien et l'isoler thermiquement lorsque la préservation de son aspect esthétique est une obligation au regard du *Code du patrimoine*? Un tiers du bâti en France est considéré comme « ancien », c'est-à-dire antérieur à 1948.

Des questions de fond traversent ces normes et l'enjeu de la transition écologique appelle plus que jamais une gestion en transversalité, dans un dialogue interministériel et intereuropéen, tout comme au niveau régional.

Abriter ou exposer : un dilemme persistant ?

La conservation a un double enjeu : la préservation et la valorisation. L'une ne peut avoir de sens sans l'autre, et réciproquement. Il s'agit donc de concevoir et mettre en œuvre des moyens pour assurer ces deux missions, sans qu'elles ne se portent mutuellement préjudice.

Un détour par le dilemme des archives permet d'éclairer ce sujet. Dans l'imaginaire collectif, une archive a vocation à être abritée, dans un lieu sûr, pour prévenir toute altération. Des conditions matérielles de stockage (ex : à l'abri de la lumière, de la chaleur, de l'humidité, de l'acidité...) mobilisent ainsi des moyens, techniques et procédés de surveillance et de maintenance parfois complexes. Mais l'accès doit aussi rester possible, car que serait le sens d'une archive que l'on ne peut pas consulter, ni aujourd'hui ni demain? La connaissance, l'étude et la diffusion d'une archive participent à sa valeur. La valorisation et la médiation sont importantes pour faciliter cette connaissance et cette appropriation patrimoniale, si l'on ne veut pas que cela reste confidentiel, réservé à quelques « initiés » ou à une élite. Se pose donc la question de déterminer les conditions d'exposition, car celle-ci présente un risque inhérent de détérioration (ex : lumière qui efface). Or, une archive trop détériorée deviendrait inexploitable et perdrait de sa valeur.

Il s'agit exactement du même dilemme pour le patrimoine naturel sensible. Un lieu à forte valeur patrimoniale sera plus susceptible d'être fréquenté, mais cette même fréquentation, dans certaines proportions, peut lui porter atteinte (de manière réversible ou irréversible) et finalement impacter sa valeur de manière négative. Mais si le lieu n'est pas partagé, connu, s'il est perçu comme lointain, inaccessible, voire même abstrait, il sera plus difficile de sensibiliser en faveur de sa protection. La connaissance de ce lieu risquerait alors d'en souffrir, voire de disparaitre. Or, la connaissance de ce patrimoine, la sensibilisation à sa richesse, via sa découverte concrète, lui confère une valeur

patrimoniale. Partagée, cette dernière permet d'appliquer une politique de préservation, dont des restrictions d'accès.

Le virtuel peut être un outil de valorisation et un support à une certaine forme d'accès, permettant de concilier mise à l'abri et exposition. Mais il ne saurait remplacer l'expérience sensible et émotionnelle de la confrontation physique à une archive ancienne, à un espace naturel sensible...

4.2. Numérique : place et enjeux

Les outils numériques sont maintenant indispensables au patrimoine, quel qu'il soit. Ils se retrouvent à toutes les étapes, de la recherche à l'appropriation par les publics. Toutefois, leur utilisation n'est pas exempte de problématiques et d'enjeux à clairement identifier.

La montée en puissance du numérique avec les confinements liés à la crise sanitaire a amplifié une tendance au développement du « tout numérique ». L'usage déjà présent, en particulier pour les moins de 35 ans, s'est étendu à d'autres tranches d'âge. Les effets sont loin d'être négligeables, en faisant entrer le patrimoine dans le quotidien de personnes nouvelles tout en permettant à d'autres d'approfondir leurs connaissances. Ce développement pose néanmoins trois problèmes :

- L'illectronisme¹⁶⁷ encore très répandu limite ces accès à toute une partie de la population.
- L'habitude du virtuel peut détourner de l'envie de visite physique.
- La création et l'actualisation de contenus attractifs a un coût (logiciels, serveurs, photographies ou vidéos). Cela nécessite aussi des compétences et du temps qui peuvent manquer dans des petites structures. Il y a un risque certain de concentration de l'intérêt des publics sur une faible partie des sites emblématiques, confortant la perception d'un patrimoine à deux vitesses.

¹⁶⁷ Cf. CESER Pays de la Loire, *Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire*, novembre 2021. https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/agir-contre-lillectronisme-en-pays-de-la-loire

Un outil de conservation du patrimoine

Conservation des collectages et de l'inventaire général du patrimoine culturel

Dans le domaine du collectage, l'emploi du numérique a commencé dès le milieu des années 1980 (portail télématique 3615 Dastum par exemple). Les années 2000, en s'appuyant sur la Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), ont marqué un tournant avec la généralisation des technologies numériques permettant le traitement des données (numérisation) et leur accès au plus grand nombre avec Internet. Avec des experts et l'UMR Langues et civilisations à tradition orale du CNRS (LACITO)¹⁶⁸, l'Office du patrimoine culturel immatériel (OPCI)¹⁶⁹ a créé, gère et développe depuis 2008 un réseau de bases de données ethnographiques en ligne (RADdO) et la plupart des acteurs du patrimoine culturel immatériel permettent l'accès public à leurs documents via leurs sites Internet.

La conservation et la valorisation de l'inventaire général du patrimoine culturel s'appuient également beaucoup sur les outils numériques. En Pays de la Loire, un site Internet y est dédié (https://gertrude.paysdelaloire.fr) et propose, entre autres, une photothèque (https://phototheque-patrimoine.paysdelaloire.fr).

Conservation des archives

Les archives sont un ensemble de documents (textes, photographies, enregistrements audio ou vidéo...) conservés afin de pouvoir prouver et garantir des droits, de témoigner de certaines activités. Par métonymie, elles désignent également le lieu où sont conservés ces documents (bâtiment ou local de conservation), ou encore l'institution chargée de leur conservation ou de leur gestion.

Les archives constituent des sources pour les historiens ou pour quiconque veut connaître le passé. Dans la perspective de favoriser la recherche

-

¹⁶⁸ https://lacito.cnrs.fr

¹⁶⁹ L'OPCI a été créé à Nantes en 2009 par une trentaine de chercheurs-collecteurs reconnus, menant des actions notamment dans l'Ouest de la France (Normandie, Bretagne, Vendée), mais aussi en Savoie, en Languedoc... afin de faire profiter aux structures qui le souhaitent de leur expérience pour mener des projets sur le patrimoine culturel immatériel s'appuyant sur les témoignages des personnes-ressources et intégrant une forte dimension participative dans la valorisation de la culture populaire. Depuis 2017, en lien avec la Région Pays de la Loire (Service du patrimoine et de l'inventaire), la DRAC des Pays de la Loire et le Département de la Vendée, l'Office travaille à la création de la Maison régionale des patrimoines vivants, centre régional de ressources du PCI.

L'OPCI actuel résulte de la fusion en 2016 des associations OPCI et EthnoDoc. Christophe Aubineau a succédé à la présidence de l'association, en 2017, à l'ethnographe Jean-Pierre Bertrand, cofondateur des associations OPCI, EthnoDoc et Arexcpo. Créée en 1998 en tant que section de l'Arexcpo, association menant depuis 1970 la collecte et faisant vivre les traditions du marais breton vendéen, et plus largement de la Vendée, EthnoDoc est devenue en 2005 une fédération d'associations, principalement de Vendée, se consacrant aux traditions et aux patrimoines populaires. Depuis 2011, le chercheur-collecteur-musicien Michel Colleu travaille à l'Office, au bureau de Douarnenez. Il est connu, notamment, pour avoir longtemps dirigé les publications ethnologiques de la maison d'édition *Le Chasse-Marée*.

historique et la transparence des activités, les États ont progressivement organisé des services d'archives ouverts au public et fait obligation à leurs administrations de verser à ces services les documents produits par elles une fois échue leur durée d'utilité administrative.

Le droit des archives varie selon les pays, les institutions et les époques. Il est constitué de deux éléments. D'une part, des dispositions concernant les archives courantes et intermédiaires, qui relèvent pour la plupart du droit civil et du droit pénal (durées légales de conservation, peines encourues en cas de vol ou de destruction...). D'autre part, des textes spécifiques organisant la conservation et la communication des archives définitives par les services d'archives publics. En France, ces règles forment le livre II du *Code du patrimoine*, dont l'article L. 211-1 définit les archives comme « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ».

La théorie des trois âges des archives 170

La théorie des trois âges des archives est une thèse selon laquelle le cycle de vie d'un document d'archives connaît trois phases :

- Une période dans laquelle il sert pour son utilité première (archives courantes),
- Une deuxième étape intermédiaire dans laquelle il est archivé provisoirement et reste accessible en cas de besoin imprévu (archives intermédiaires),
- Puis un dernier stade qui consiste en son archivage pérenne (archives définitives).

Ce modèle connaît une reconnaissance juridique en France avec l'adoption de la loi du 3 janvier 1979, qui établit une définition légale des archives publiques et privées, leur conservation et leur usage. Il constitue l'un des axes qui détermine la sélection, donc le tri et l'élimination, des documents publics. Le décret du 3 décembre 1979 ajoute une disposition précisant que le triage des documents ne doit pas s'effectuer avant la perte de leur utilité administrative, sans toutefois indiquer de manière plus opérante la durée de vie d'une archive courante ou le moment effectif du tri.

¹⁷⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/Théorie des trois ages des archives

En termes juridiques, il existe deux catégories d'archives : les archives publiques et les archives privées. La distinction entre les deux est parfois difficile à établir. En France, les archives publiques « imprescriptibles » : la personne publique propriétaire ne peut pas en être dépossédée, même si elle fait preuve de négligence. Ce n'est pas le cas pour les archives privées, qui peuvent faire l'objet de transactions. Les archives **publiques** sont produites par les pouvoirs publics et les organismes chargés d'une mission de service public. Elles peuvent être internationales, nationales, régionales, départementales, communales, cantonales, municipales, paroissiales... Le délai à partir duquel elles peuvent être consultées est fixé par la loi. Les archives privées peuvent provenir d'individus, de familles, d'associations ou d'entreprises. En droit français, ce sont toutes les archives qui ne revêtent pas le caractère légal d'archives publiques. Elles peuvent être données, léquées ou confiées en dépôt à des services d'archives publics ou privés et leur communication peut alors obéir à des règles particulières fixées par leur propriétaire. En France, certaines archives privées peuvent faire l'objet d'une mesure de classement comme « archives historiques » : elles restent la propriété de leur détenteurs originels, mais l'administration publique des archives doit être avisée de tout ce qui pourrait affecter leur intégrité (aliénation, restauration...).

Avec les supports matériels, l'encombrement est la principale motivation de l'archivage : il est en effet impossible de « pousser les murs ». Ce facteur n'est pas aussi déterminant avec les supports numériques. Mais même si le traitement numérique permet de limiter l'espace occupé par les archives, la taille des serveurs devient une donnée à prendre en compte, tant en termes de coût financier que d'impact environnemental. Cela signifie que le tri reste une obligation et pose la question du choix de ce qui sera conservé ou non.

La Bibliothèque nationale de France (BnF) assure, jusqu'en 2027, une partie de la numérisation de ses collections dans le château de Sablé-sur-Sarthe.

Conservation du patrimoine créé sous format uniquement numérique

La généralisation de la communication écrite sous forme de courriels, messagerie instantanée, *posts* de réseaux sociaux ou de documents n'existant que sous forme numérique oblige à repenser l'archivage classique, tant public que privé. Leur lecture nécessite de posséder les logiciels ayant servis à leur création. Leur durée de vie oblige aussi à retraiter rapidement les contenus pour les rendre compatibles avec une conservation pérenne.

La quantité énorme de ces documents, facilement créés, repose la question de leur pertinence à être conservés et donc des critères de tri.

Soutenir la conservation numérique

La conservation numérique nécessite des moyens humains et matériels importants qui fixent les limites actuelles du travail de mémoire.

Le retard dans le traitement des données déjà collectées (fonds de bibliothèques, par exemple) et le traitement de celles produites chaque jour est la question centrale du devoir de mémoire lié aux patrimoines. Elle passe obligatoirement par un investissement humain dans la durée. En particulier pour des patrimoines non bâtis, il n'existe pas vraiment de politique pérenne avec les moyens correspondants. Bien souvent, les gestionnaires d'archives ne disposent que de personnel plus ou moins qualifié sur des périodes limitées. Cela permet principalement de rattraper les retards accumulés dans des situations d'urgence. Les associations font aussi largement appel au bénévolat, avec toutes ses limites. Le tri des données à conserver et le partenariat avec des comités scientifiques souffrent de ce travail caractérisé par un manque de suivi dans le temps. La nécessité de renumériser les données pour de nouveaux supports accentue encore ce problème.

L'accès et l'interactivité, via des logiciels, des données ainsi que leur stockage sécurisé nécessite non seulement un investissement financier mais aussi des compétences que des petites structures ne peuvent financer. Cela doit faire partie des préoccupations des politiques publiques.

Un outil facilitant l'organisation

Gestion électronique de documents

Pour l'archivage électronique, il est possible de mettre en application la gestion électronique de documents (GED). Ce processus de gestion des documents comprend l'acquisition des documents, l'indexation et le classement, le stockage d'informations, l'accès et la diffusion des informations. Il permet de gérer les archives pour la conduite quotidienne des affaires, comme les téléchargements, partages, modifications et suppressions de données. On parle aussi de gestion électronique d'informations et de documents existants (GEIDE). La GED contribue à l'amélioration de l'échange et la manipulation des informations au sein d'une entreprise, en créant notamment de nombreuses versions d'un même document. Cet outil donne

¹⁷¹ https://www.archivage-numerique.fr/ged

également la possibilité de mettre en place des flux opérationnels (*workflows*) en fonction par exemple des processus de validation.

Information : clarté, immédiateté et centralisation

Pour le visiteur, les informations pratiques sont maintenant considérées comme nécessaires avant de se déplacer. Même si les brochures imprimées restent plébiscitées, en particulier par les personnes plus âgées, la présence sur les réseaux sociaux et un site informatique bien conçu sont incontournables pour les nouvelles générations. L'attente du public est aussi ciblée sur la qualité et la mise à jour des informations. Cela implique une animation humaine régulière par des personnes maitrisant les différentes technologies utilisées.

Les visites touristiques, en particulier, sont regroupées dans un périmètre relativement restreint autour d'un lieu de villégiature ou de résidence. L'enjeu est de pouvoir cibler la communication d'une manière la plus exhaustive possible sur des territoires. L'utilisation des QR codes se systématise pour compléter ou approfondir l'expérience des patrimoines, sans pour autant se substituer aux rôles et apports interactifs des guides conférenciers.

Gestion des flux touristiques

La réservation de billets pour l'accès aux sites patrimoniaux existe depuis longtemps déjà. Mais la gestion des flux est devenue une préoccupation primordiale, tant pour le patrimoine bâti qu'environnemental. Elle permet à la fois de répondre au risque de dégradations matérielles et procure aux visiteurs une expérience plus attractive, car non perturbée par une foule trop dense. Elle favorise aussi l'étalement en dehors des périodes estivales de pointe.

Actuellement, les réservations se font principalement site par site. Les outils permettant la réservation en ligne centralisée de circuits touristiques restent à construire. Ils nécessitent des compétences (ex : webmasters) et un temps de travail conséquent pour les créations de contenus, mises à jour et passerelles entre sites. Il apparaît opportun de lier les approches en matière de tourisme, d'action culturelle et patrimoniale. Ceci implique une organisation partenariale concertée et une mutualisation.

Toutefois, la nécessaire anticipation de la visite, parfois longtemps en amont, et la limitation d'accès, à la fois en nombre de billets et souvent en temps alloué, peuvent empêcher une frange de visiteurs de découvrir au dernier moment des éléments du patrimoine (or la météo – pluie ou canicule – déclenche très souvent des visites non planifiées). La gestion informatique des

flux, complétée par la délivrance de *e-billets*, renvoie aussi à la maitrise du numérique par les visiteurs potentiels et à leurs équipements.

Un outil pour la valorisation et la transmission¹⁷²

Une approche ludique plébiscitée

Le public du patrimoine est souvent un public familial. Il recherche de plus en plus une visite intégrant des animations et/ou des spectacles privilégiant une approche ludique. Le numérique devient un outil nécessaire pour créer des parcours ludiques adaptés aux âges des visiteurs et permettant l'accès à plusieurs niveaux d'informations sur les sites, adaptés aux attentes des simples curieux comme des passionnés.

Modélisation 3D, visites virtuelles et immersives

Le développement de la **prise de vue à 360**° permet de proposer une visite de sites laissant une part de liberté de déplacement au visiteur. Il s'agit de la mise en scène d'images réelles, suite à un dispositif de captation (un exemple bien connu est *Google street view*). La Région des Pays de la Loire, sur son site *patrimoine.paysdelaloire.fr*, en propose des exemples.

Une nouvelle expérience de découverte « augmentée »

Des musées mettent à disposition cette forme de découverte de leurs collections depuis plusieurs décennies, d'abord sur CD-ROM et aujourd'hui essentiellement en ligne. Cette forme de mise en valeur est vantée pour préparer en amont les visites physiques, ou pour les refaire ultérieurement de manière virtuelle. Aujourd'hui, ces visites sont dites interactives avec la possibilité pour les utilisateurs de zoomer sur des détails qui ne seraient pas visibles à l'œil nu pour un visiteur sur place (en raison de la hauteur des plafonds, de la distance à maintenir avec les œuvres, des reflets sur les vitres protectrices, de l'affluence qui empêche de s'approcher de près...). À cette visualisation qualitative (image en haute résolution) est parfois couplée la possibilité de lire et/ou d'écouter un commentaire (comme un cartel ou le contenu d'un audioguide) voire de regarder une courte vidéo.

Les **techniques d'imagerie virtuelle 3D** sont utilisées régulièrement par les chercheurs et se retrouvent dans les documentaires historiques. Elles

¹⁷² La rédaction de cette partie a été inspirée par les résultats de l'étude *Le patrimoine historique et culturel en Vendée - étude sur les clientèles touristiques vendéennes* (décembre 2020).

permettent de donner à voir ce qui a disparu et de rendre visible les évolutions dans le temps. L'abbaye de Cluny a été l'une des premières à bénéficier de ce traitement. Les modélisations tant architecturales qu'acoustiques de Notre-Dame de Paris sont une ressource inestimable pour guider sa reconstruction. En Pays de la Loire, le même type de travail réalisé à l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise (Vendée) est à souligner.

Un exemple d'utilisation du numérique de la captation à la valorisation

En Région Sud, le numérique a été une ressource précieuse au bénéfice de l'étude et de la mise en valeur de la grotte Cosquer. La modélisation numérique a permis aux scientifiques une « sécurisation de ce patrimoine paléolithique ainsi qu'une sauvegarde informatique dans les moindres détails » ¹⁷³. Les droits ont été répartis par une convention-cadre entre la Région Sud (droits relatifs à la reproduction de la Grotte Cosquer et de ses œuvres pariétales) et l'État (contenu scientifique du projet). Le jumeau virtuel de la grotte peut être exploré en utilisant un casque de réalité virtuelle. Pour la restitution physique, dans un espace contraint (au sein de la Villa Méditerranée), un « repositionnement (le plus attractif et éducatif pour le public) », soumis à l'approbation du conseil scientifique, a été opéré, mobilisant préalablement la programmation d'algorithmes et de calculs. La donnée numérique a été la base de travail également du fait de l'inaccessibilité du site (entrée immergée) : les artistes qui ont restitué une scénographie n'ont en effet pas pu voir la grotte¹⁷⁴. Un logiciel spécifique a été créé pour la transmission des données photogrammétriques pour le moulage. Un système numérique de « calque » a servi aux peintres de modèles à projeter pour les reproduire.

Le terme « immersif » est de plus en plus utilisé, sans que cela ne recouvre une définition précise. Il s'agit de caractériser une **expérience interactive** qui permet d'aller au-delà de la simple vision d'une œuvre ou d'un site.

Dématérialisation sur la totalité de la chaine de valeur

Le numérique n'est pas qu'un support de stockage ou de valorisation. Il peut être le moyen par lequel est créé du patrimoine, artistique ou non, sous des formes radicalement nouvelles. À l'heure du Web 3.0 en construction, du

https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/les-revelations-de-la-grotte-cosquer (22/01/2021)

¹⁷⁴ https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/immersion-3d-au-coeur-de-la-grotte-cosquer 23/09/2021

développement des NFT et des métavers (voir ci-dessous), les possibilités sont aussi enthousiasmantes qu'angoissantes.

Le Web évoque souvent Google, Facebook, Amazon, et les grandes entreprises d'Internet. Ces entreprises structurent le Web et tirent parti des données des utilisateurs pour gagner de l'argent. Dans le monde du Web 3.0, chaque individu est supposé contrôler ses propres données, par le biais d'un portefeuille numérique. Il peut décider d'interagir de manière pseudonyme (les avatars). Ce sont les utilisateurs qui choisissent de partager ou non leurs données. Le Web 3.0 est basé sur le stockage décentralisé des données (*blockchains*). Il fait cependant l'objet de critiques. Le cabinet d'analystes Forrester¹⁷⁵ y voit « les graines d'un cauchemar dystopique ». Il évoque notamment des risques accrus de piratage du système et de développement des échanges illégaux. Selon certains experts, les utilisateurs ne gagneraient pas en autonomie et la décentralisation des données serait illusoire.

Les NFT

Un NFT (*non fungible ticket* ou jeton numérique non fongible) est un fichier numérique auquel est attaché un certificat d'authenticité numérique, le rendant unique et non interchangeable. En obtenant un NFT, un acheteur devient le propriétaire exclusif d'un bien numérique : peinture, vidéo, photographie, mème, élément de jeu vidéo, film, etc. Les NFT ont connu un développement vertigineux pendant la pandémie et les confinements. Mais la crise de l'été 2022 amène à repenser leur modèle suite aux critiques dont ils font l'objet¹⁷⁶. Les NFT sont actuellement basés sur les cryptomonnaies, dont les spéculations conduisent à des crises et à des dévalorisations importantes.

Le processus d'authentification nécessite l'utilisation de nombreux serveurs informatiques, avec des conséquences énergétiques importantes. La seconde

¹⁷⁵ Sur ce sujet, consulter les articles: FASSINOU Bill, « 'Le Web3 contient les prémices d'un cauchemar dystopique', selon Forrester Research », 01/04/2022 (https://web.developpez.com/actu/332299/-Le-Web3-contient-les-premices-d-un-cauchemar-dystopique-selon-Forrester-Research) et NEUMANN Linus, « Blockchain and web 3.0: kicking the hornet's nest », 28/07/2022 (https://linus-neumann.de/2022/07/blockchain-and-web-3-0-kicking-the-hornets-nest. Linus Neuman est un représentant du club de hackers Chaos computer club.

¹⁷⁶ Lire par exemple: AZIMI Roxana, «Faut-il encore investir dans les NFT?», *Le Monde*, 21/10/2022 (https://www.lemonde.fr/argent/article/2022/10/21/faut-il-encore-investir-dans-les-nft 6146730 1657007.html); «Les NFT prolifèrent, malgré leur impact catastrophique pour l'environnement», *FranceInfo*, 14/03/2022 (https://www.francetvinfo.fr/culture/arts-expos/art-contemporain/les-nft-proliferent-malgre-leur-impact-catastrophique-pour-l-environnement 5007331.html); BAYARD Florian, «Le marché des NFT est dans le rouge, la situation est critique», *01net*, 22/08/2022 (https://www.01net.com/actualites/marche-nft-rouge-situation-critique.html); «Les NFT ne sont pas une garantie de propriété sur internet », *JdG*, 23/08/2022 (https://www.journaldugeek.com/2022/08/23/les-nft-ne-sont-pas-une-garantie-de-propriete-sur-internet).

cryptomonnaie mondiale, Ethereum¹⁷⁷, lance cependant un processus de validation qui cherche à réduire cette consommation d'énergie.

Le secteur de l'art numérique est un des secteurs les plus impactés par cette technologie. Chaque artiste peut directement mettre en vente ses oeuvres sous format de NFT, sans passer par des intermédiaires. Il peut aussi organiser des évènements exclusifs disponibles uniquement aux personnes ayant acheté son NFT. Les NFT peuvent être aussi considérés comme des objets de collection, qui pourront prendre de la valeur au fil du temps. Les NFT peuvent être utilisés pour la collecte de fonds et participer au financement de projets. Des musées ont également trouvé des financements au travers de NFT de leurs collections 178.

Les NFT font l'objet d'interrogations sur la plus-value qu'ils apportent, leur base juridique et la pérennité des œuvres.

Les métavers

Avec le concept de métavers¹⁷⁹, des mondes virtuels 3D immersifs, issus des jeux-vidéo, rencontrent les réseaux sociaux, les espaces collaboratifs, les places de marché et le e-commerce. Le métavers s'appuie sur deux technologies : la réalité augmentée et la réalité virtuelle. Laurent Chrétien, directeur du Laval Virtual (un salon des technologies virtuelles et augmentées) explique que l'accès au métavers a été rendu possible grâce au niveau d'immersion des casques de réalité virtuelle et de leurs prix abordables.

En faisant des visites de musée ou de galerie en ligne, on navigue dans un métavers. Un exemple d'utilisation de métavers pourrait être la création d'une galerie virtuelle regroupant l'ensemble des œuvres d'un artiste, qui sont dans la réalité dispersées partout dans le monde. À la différence d'une galerie photographique où l'on fait défiler des prises de vue des oeuvres, cela permettrait de « circuler » comme dans un musée. Cela ne crée pas de patrimoine mais propose un lieu où le découvrir en une seule fois.

Des outils en cours de création pourraient également, sous forme collaborative, servir à faciliter l'accès à la connaissance du patrimoine. Par

Patrimoines ligériens - Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations

¹⁷⁷ ZIMMER William, « Ethereum : « The Merge » met fin au minage et réduit la consommation d'énergie de 99,95 % », *Phonandroid*, 16/09/2022. <u>https://www.phonandroid.com/ethereum-the-merge-met-fin-au-minage-et-reduit-la-consommation-denergie-de-9995.html</u>

¹⁷⁸ En Italie, la Galerie des Offices de Florence a ainsi vendu un double numérique du *Tondo Doni* de Michel-Ange pour 140 000 €, mais n'en a perçu que 70 000 €, la plateforme Cinello ayant récupéré l'autre moitié de la somme. Actuellement, les institutions françaises semblent se méfier du NFT qui « fait fluctuer le marché de l'art à sa guise ». Cf. CHAIZEMARTIN Julie, « NFT : les musées peuvent-ils spéculer ? », *Le Quotidien de l'art*, n°2413, 16/06/2022. https://www.lequotidiendelart.com/articles/22034-nft-les-mus%C3%A9es-peuvent-ils-sp%C3%A9culer.html

¹⁷⁹ En 1992, Neil Stephenson invente le terme de métavers (« méta » signifie « au-delà » en grec, le radical « vers » est calqué sur le mot « univers »). Dans ce monde, grâce à notre avatar, nous pouvons nous mouvoir et interagir avec des objets et l'environnement alentour.

exemple, le jeu en ligne *Minecraft : Education Edition* (100 millions d'utilisateurs dans le monde) a été conçu en étroite collaboration avec des enseignants pour devenir un outil pédagogique, en associant textes théoriques et ateliers pratiques virtuels.

Les métavers rendent accessible l'ailleurs au plus grand nombre. Dassault systèmes, la Cité de l'architecture et du patrimoine et la DRAC de Nouvelle-Aquitaine s'associent pour proposer le jumeau virtuel de la grotte de Lascaux reproduit avec un réalisme inédit. La ville de Séoul (Corée du Sud) veut devenir la première institution publique au monde à entrer dans le métavers 180. Les endroits touristiques emblématiques de la ville pourront être visités de manière virtuelle, tandis que les sites historiques détruits seront reproduits. Les grands évènements seront également organisés dans le métavers, comme le festival des lanternes, accessibles dans le monde entier.

Il est également possible de relier monde virtuel et monde réel. Le jeu *Pokémon Go* est un premier exemple de mélange entre virtuel et réel. Des développements possibles pourraient participer à la découverte ludique du patrimoine.

Points sensibles

Pérennité des supports

Depuis l'usage des microfilms et des bandes magnétiques, la pérennité des données pose la question des supports utilisés pour permettre une consultation de documents périssables. Le stockage de données directement numériques ou numérisées est confronté aux évolutions rapides des supports et des matériels permettant leur lecture. Outre les numérisations de nouveaux documents, les propriétaires d'archives doivent aussi anticiper le changement de supports et la disparition des matériels précédemment utilisés. Une partie des données existantes risquent aussi de disparaître avec la dégradation des supports utilisés. Cela concerne aussi bien des bandes magnétiques qui doivent être conservées dans des conditions d'humidité contrôlées que les disques durs qui finissent par se dégrader et perdre des données, voire peuvent devenir totalement illisibles.

¹⁸⁰ GAUBERT Julie, « Métavers : Séoul ouvre la porte de ce nouvel univers numérique », *Euronews*, 17/11/2021. https://fr.euronews.com/next/2021/11/17/metavers-seoul-ouvre-la-porte-de-ce-nouvel-univers-numerique

Accès aux bases de données

La numérisation permet un accès facile et généralement simultané à des données de n'importe quel point du monde et pour le plus grand nombre, en ne la limitant plus à un cercle restreint de chercheurs.

L'inventaire et l'indexation sont fondamentaux pour accéder aux contenus des bases de données. Pour que leur accès ne soit pas réservé à des spécialistes, il faut investir dans des compétences et des outils ou logiciels simples et performants. Ainsi, en 2004, une base mutualisée, RADdO¹⁸¹ (Réseau d'archives et de documentation de l'oralité), a été créée en Pays de la Loire via une technologie indépendante basée sur des logiciels libres du Web, avec une gouvernance associative. Aujourd'hui, la base contient plus de 422 000 notices et 60 000 chansons éditées et inédites. Face aux géants numériques (Wikipédia, Myspace, Deezer...) et aux bases de données musicales connues du public scientifique¹⁸², RADdO propose une approche complémentaire et pratique.

Il importe de soutenir la vitalité d'une base de données avec des nécessités éthiques qui correspondent à une vraie demande des utilisateurs. Cette préoccupation rejoint le besoin de concilier accès aux archives et empreinte environnementale du numérique.

Propriété des données et sécurité du stockage

La propriété des données numériques est directement liée à la propriété des serveurs informatiques. Les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) s'approprient ainsi des données produites gratuitement ou financées par de l'argent public. Il est urgent de prendre en compte les enjeux sur la protection du patrimoine et la propriété des données. Une vigilance est nécessaire sur le contrôle des données (cela touche aussi bien le patrimoine matériel que l'immatériel) en développant et privilégiant par exemple le déploiement de serveurs français ou européens.

En Pays de la Loire, les CÉMÉA¹⁸³ ont créé PeerTube. Développée aujourd'hui par Framasoft, cette alternative à Youtube permet de mettre en ligne des vidéos et d'en garder la propriété.

¹⁸¹ https://raddo-ethnodoc.com

¹⁸² Par exemple : Borée, Chronopéa, NEUMA, Musicastalis, Musiconis, Sequentia, NAXOS, MusicOnline...

¹⁸³ Centres d'entrainement aux méthodes d'éducation active (CÉMÉA).

Propriété intellectuelle : éthique du collectage et des usages

Permettre aux populations de s'impliquer et reprendre possession de leurs cultures passe, entre autres, par l'archivage. La première question à laquelle le collecteur-archiviste est confronté est donc celle du consentement de son informateur et, en conséquence, de la propriété intellectuelle. Ne peut pas être considérée comme légitime une autorisation d'enregistrement ou de diffusion obtenue sous la contrainte ou la menace, explicite ou non, ou encore une autorisation obtenue auprès d'une personne dont la capacité de discernement ou de décision est mise à mal. Ce sont des questions que l'enquêteur se doit de garder à l'esprit : ces informations ont-elles été obtenues éthiquement ? Comment protéger la propriété intellectuelle ? L'utilisation de ce collectage est-elle conforme à la volonté des populations ?

Impact environnemental

Le numérique offre des possibilités multiples, mais il est source de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre en France et pourrait atteindre près de 7 % en 2040^{184} . Il contribue de fait au réchauffement climatique dont pâtit l'ensemble des patrimoines :

- Environnemental et paysager : altération et disparition en raison des sècheresses, températures élevées, montée du niveau de la mer...
- Immatériel : savoir-faire, arts et coutumes, activités populaires qui ne pourront plus être exercées...
- Matériel : retrait-gonflement des sols argileux fragilisant le bâti...

L'implantation des serveurs (artificialisation des terres), les infrastructures nécessaires, l'alimentation en électricité pour le fonctionnement et le système de refroidissement sont des points critiques.

Approches réelles et virtuelles

Le numérique est un outil incontournable de visibilité et de transmission d'actualité, mais ne doit pas être une fin en soi. L'approche numérique doit rester un complément d'une approche physique. Par exemple, ce n'est pas la même chose de visionner un film en streaming ou d'aller au cinéma, de regarder un match de football à la télévision seul dans son canapé ou depuis un stade, d'écouter un CD ou d'assister à un concert, ni de se parler par webcam ou de se voir en vrai. Une frontière reste opérée par le média. La

¹⁸⁴ Source: ARCEP, septembre 2022. https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-thematiques-transverses/lempreinte-environnementale-du-numerique.html

confrontation réelle est un expérience sensible, qu'elle soit individuelle ou collective.

Les visites virtuelles permettent d'élargir l'accès aux patrimoines pour des publics qui n'auraient pas la possibilité d'accéder à certains sites (entrée réservée aux scientifiques, déplacements lointains...) ou ne seraient pas intéressés pour s'y rendre. La crise sanitaire et la fermeture prolongée des sites culturels et patrimoniaux a accéléré la demande de visites virtuelles ces dernières années. L'enjeu est qu'elles s'inscrivent dans une complémentarité et ne deviennent pas des substituts ni un mode privilégié d'accès.

Quant aux nouveaux outils comme les métavers, ils font l'objet de points de vigilance et de critiques, notamment sur la protection des données personnelles et les conséquences psychologiques du développement d'un mode virtuel, avec des difficultés possibles pour certains utilisateurs à séparer le virtuel du réel.

4.3. Patrimoine environnemental, immatériel et paysager

Patrimoine environnemental et naturel : un sujet ultrasensible et urgent¹⁸⁵

L'évolution des cadres de vie liés aux changements climatiques est devenue un sujet de préoccupation grandissante avec la compréhension qu'en ont les Ligériens. Au niveau régional, la diminution du débit de la Loire est désormais prévisible, de même que la pression sur les ressources en eau. Les modifications déjà perceptibles de la faune et de la flore sont autant de facteurs agissant sur les pratiques sociales, les ressources et les économies locales des milieux sensibles (estuaires, vallées fluviales, marais, îles, littoral...). L'accompagnement culturel et scientifique devra indissociablement cheminer avec les aléas climatiques. Ce sera un défi patrimonial, économique et touristique.

Contexte et cadre juridique

Selon les institutions et les périmètres de compétences qui sont les leurs, les définitions du patrimoine naturel peuvent varier. Mais toutes partent du principe que le patrimoine naturel est un bien commun, à l'instar du

¹⁸⁵ Lire également : CESER Pays de la Loire, *L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager*, juin 2022.

patrimoine architectural (public comme privé) et du patrimoine culturel sous ses formes les plus larges (cf. Unesco¹⁸⁶).

Ainsi, les principes d'inventaire, de classement voire de protection du patrimoine naturel ont commencé au début du siècle dernier. Ils continuent d'évoluer encore aujourd'hui.

Que ce soit lors des Sommets de la Terre comme en 1972 à Stockholm, ou à l'Unesco, des éléments globaux de préservation du patrimoine naturel sont posés au niveau international. Leur déclinaison dans chaque État sous forme de lois ou de directives dépend ensuite du bon vouloir des gouvernements. Cependant, dans le cadre du patrimoine mondial au titre de l'Unesco, le classement se fait directement, selon des critères de principes universels liant aspects environnementaux et potentialités écologiques. C'est le cas pour des systèmes forestiers ou des réserves minérales particulières, ou encore des potentialités de ressources offrant des intérêts pour l'avenir de l'humanité (écosystèmes marins...). On parle alors d'éco-potentialité. Une valeur patrimoniale est dès lors conférée, ouvrant un intérêt majeur de conservation. Les grands espaces naturels (Amérique, Afrique, Asie mais aussi Europe, Océanie...) ont bénéficié de ces classements. Ils n'empêchent cependant pas des destructions avérées sous formes de déforestations, pillages et changements d'usages, tels ceux de la forêt amazonienne ou l'orpaillage en Guyane.

En Europe, des directives – avec prise en compte d'exigences économiques, sociales et culturelles – viennent codifier certaines politiques partagées par les États membres telle la directive Natura 2000. Ces directives sont complétées selon les États par des textes à caractère législatif particulier.

En France, depuis la loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique, la notion de patrimoine naturel et sa protection ont évolué suivant les mutations sociétales et scientifiques. Il a fallu attendre le 21^{ème} siècle et la réforme constitutionnelle de 2005 pour passer des simples inventaires ou classements dans des listes, à des lois de préservation des sites patrimoniaux naturels.

Ainsi, progressivement, sous l'effet de dérèglements environnementaux observables, le patrimoine naturel s'intéresse donc aux mutations de la biodiversité, au point d'en faire non seulement un élément à caractère scientifique mais aussi d'en considérer les dimensions culturelles et sociales. L'observation de l'apparition d'espèces invasives, les conséquences pour l'agriculture, les activités sociales, culturelles et sportives, les pratiques et

_

¹⁸⁶ https://whc.unesco.org/fr/patrimoine-mondial-naturel

infrastructures touristiques, participent de cette approche combinée à la fois scientifique, économique et sociale. Tout ceci vient modifier le paradigme de patrimoine environnemental, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Toute la notion d'intérêt patrimonial est désormais interrogée ainsi que celle des moyens de préserver le patrimoine naturel.

| Textes juridiques ¹⁸⁷ et évènements marquants sur la définition du patrimoine naturel au niveau national, européen et mondial | | | |
|--|--|---|--|
| 21 avril 1906 | Loi organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique | La notion de patrimoine naturel est instituée en France. Elle cible les sites et monuments naturels « à caractère artistique » : cascades, grottes Il faut qu'ils représentent une valeur « pittoresque », picturale, touristique ou esthétique remarquable. | |
| 2 mai 1930 | Loi ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque | Révision de la loi de 1906. Le domaine patrimonial classé est élargi à des sites « artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques ». Il y a deux niveaux de protection : • le classement ; • l'inscription. Cette protection ne doit pas être confondue avec la protection au titre du <i>Code du patrimoine</i> qui concerne les monuments historiques. | |
| 22 juillet 1960 | Loi relative à la création de parcs nationaux | Création du statut officiel de « parc national » en France métropolitaine en 1960 (NB : dès 1909 en Suède), par une loi élaborée par le ministère de l'Agriculture. Le premier à être créé en France, le 6 juillet 1963, est le parc national de la Vanoise. | |

_

¹⁸⁷ Sauf mention contraire (ex : programme européen, ONU, Unesco...) les textes de loi cités sont ceux de la législation française.

| Juin 1972 | Conférence des Nations Unies sur l'environnement (dite « Sommet de la Terre ») à Stockholm (Suède) ¹⁸⁸ | Principe d'un développement durable, de la limitation des émissions de gaz à effet de serre, d'une plus grande gouvernance environnementale internationale. |
|-------------------------------|---|--|
| 1972 | Unesco: Convention du patrimoine mondial ¹⁸⁹ | Première liste du patrimoine mondial des sites culturels ou naturels, interdisant toute destruction ou modification. Le patrimoine mondial de l'humanité (monuments, paysages) constitue un héritage à protéger afin de le transmettre sans dégradation. Les critères du classement de principes universels lient aspects environnementaux et potentialités écologiques. |
| 1979 (révision en 2009) | Programme européen « Natura 2000 » | Le programme Natura 2000 est construit autour de deux directives : la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats, faune, flore ». Ces directives sont complétées selon les États par des textes à caractère législatif particulier. |
| 1986 | Définition de l'Insee ¹⁹⁰ intégrant le patrimoine naturel | Cette définition intègre le patrimoine naturel dans le système de comptabilité, en l'incluant dans « l'ensemble des biens dont l'existence, la production et la reproduction sont le résultat de l'activité de la nature même si les objets qui le composent subissent des modifications du fait de l'Homme ». Cette dimension « comptable » va jusqu'à réaliser des inventaires nationaux généralisés sur |

https://www.un.org/fr/conferences/environment/stockholm1972
 https://whc.unesco.org/fr/convention
 Insee, « Les comptes du patrimoine naturel », Collections de l'Insee, vol. n°535-536, série D, n°137-138, 1986, p. 552.

| | | la biodiversité, les fossiles et tout ce qui participe du patrimoine géologique en zones protégées. |
|------------------------------|---|--|
| 1 ^{er} mars 2005 | Réforme constitutionnelle | Elle détermine les « principes fondamentaux de la préservation de l'environnement » (article 34). Elle a intégré à la Constitution la Charte de l'environnement qui stipule que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » et que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable ». |
| 3 août 2009 | Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Loi Grenelle 1) | Ces deux lois élargissent le concept de patrimoine « naturel » aux aspects du changement climatique, de la transition énergétique, de la pollution et des nuisances affectant la faune, la flore et la qualité de vie du quotidien. |
| 12 juillet 2010 | Loi portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle 2) | |
| Septembre 2015 | ONU : Agenda 2030 ¹⁹¹ | Adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030 par les 193 États membres de l'ONU. Reconnaissance du rôle de la culture par le biais du patrimoine culturel et de la créativité comme moteur du développement durable, et ceci « pour l'ensemble des objectifs de développement durable ». |

¹⁹¹ https://www.agenda-2030.fr

Cette loi institue un inventaire du 8 août Loi relative à la reconquête de la 2016 patrimoine naturel. Elle inscrit dans biodiversité, de la le Code de l'environnement l'article nature et des paysages L. 411-1 A.-I. précisant aue « l'inventaire du patrimoine naturel est institué pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin. On entend par inventaire du patrimoine naturel, l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques pédologiques, paléontologiques ». Cet inventaire est réalisé sous la responsabilité scientifique du Muséum national d'histoire naturelle¹⁹². Cette prévoit de créer dans chaque région un Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, composé de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique (universitaires, chercheurs, sociétés savantes, muséums régionaux...). Il doit couvrir toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour

Une nouvelle dynamique de la « patrimonialité » naturelle

À l'instar du climat, la notion de patrimoine naturel est donc en changement. Elle traduit une conscientisation de ce que représente le bien commun planétaire. Dès lors, la reconnaissance d'une valeur patrimoniale conduit à une définition nouvelle de la conservation. La conservation appliquée au « milieux naturels » ne rejoint pas celle de la définition scientifique de la résilience, qui suppose la capacité d'un retour à l'état d'origine de la matière. La définition de la nature rejoint celle des paysages, qui prend en considération les activités

marins.

_

les milieux terrestres, fluviaux et

¹⁹² Code de l'environnement, article L411-1 A-IV : « Les inventaires mentionnés aux I et II du présent article sont réalisés sous la responsabilité scientifique du Muséum national d'histoire naturelle qui en assure la validation et participe à leur diffusion. »

humaines et, de fait, intègre les dimensions historiques et culturelles. Par exemple, il n'existe plus de forêts primaires en France et dans la majeure partie du monde.

On peut ainsi considérer que la définition du patrimoine environnemental intègre à la fois celui ayant échappé à l'empreinte humaine et celui résultant des interactions entre humains et nature. L'autre idée constitutive de l'acception considère qu'il y a un bien commun identifié à gérer pour être légué aux générations à venir. Dans la région des Pays de la Loire, peuvent être cités à ce titre les marais salants, le bocage et ses haies, le marais poitevin...

Au-delà de son caractère scientifique, par ses aspects culturels et sociaux, le patrimoine environnemental rejoint le patrimoine immatériel par les interprétations, usages et explications qui l'accompagnent. La notion de « bien commun » à transmettre fait l'objet de tensions permanentes avec les conflits d'usages, les modifications de vocations, les conséquences des changements climatiques. On comprend en quoi la notion de capital naturel peut se frotter à celle de capital économique.

L'attrait touristique du patrimoine bâti fonctionne de la même manière avec le patrimoine naturel et paysager. Tout ceci participe du cadre de vie. Une concertation est nécessaire pour articuler au mieux la protection du patrimoine bâti et paysager et la place des éléments liés aux activités humaines, particulièrement ceux du domaine énergétique. La Convention européenne sur le paysage de Florence (2000) définit un cadre à ce sujet.

Un cadrage mondial qui évolue

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le « Programme 2030 » ¹⁹³ qui reconnaît le rôle de la culture par le biais du patrimoine culturel et de la créativité comme moteur du développement durable et ceci « pour l'ensemble des objectifs de développement durable ». Le patrimoine mondial peut fournir une plateforme pour développer et tester de nouvelles approches qui démontrent la pertinence du patrimoine pour le développement durable. On retrouve cet objectif dans la recherche de « mécanismes solides d'application des principes de responsabilité » (axe 4).

L'ONU affirme donc la valeur, pour les générations présentes et futures, du patrimoine mondial et du patrimoine en général. Ils peuvent contribuer au développement durable dans ses différentes dimensions. Dans le contexte des décisions de l'ONU, il faut voir dans cette déclaration d'intention des pistes d'actions possibles. C'est la place donnée à la reconnaissance de biens sur la

¹⁹³ https://press.un.org/fr/2021/ag12375.doc.htm

planète, de pratiques et sources de connaissances, qui peuvent contribuer au devenir commun. Les inscrire comme constitutifs du développement durable pose qu'ils concourent à réduire la pauvreté et les inégalités en fournissant des biens et services de base (sécurité, santé, logement, accès à l'assainissement de l'air, de l'eau...).

Indépendamment des tensions, des conflits d'intérêts, des postures, le cheminement s'opère pour concevoir que les diversités biologiques et culturelles interagissent. Elles s'affectent réciproquement dans un processus complexe de coévolution.

La notion de patrimoine va au-delà du sentiment d'appartenance ou d'identité, tout en le préservant. Il pose en principe que le respect du bien commun contribue à l'harmonie des communautés, à la reconnaissance d'usages. Il renvoie à la liberté individuelle comme collective. La philosophie patrimoniale nécessite de vivre ensemble et de comprendre pour préserver. On est donc dans le développement humain.

Le temps politique est long à l'ONU, comme à l'Unesco. Malgré les évolutions d'intentions, le cadre d'intervention concerne d'abord la protection de la « valeur universelle exceptionnelle » (VUE)¹⁹⁴. C'est elle qui justifie l'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial. Or le développement durable est plus global. Les procédures de contrôle issues des conventions internationales sont très limitées. Les moyens sont réduits. Enfin, dans les pays où les droits humains sont ignorés, ceux du patrimoine naturel souffrent aussi.

Du mondial au local : nécessité d'une politique, d'une éducation et d'une compréhension des milieux humains et naturels

Les législations diverses et variées stipulent que le patrimoine commun et l'environnement doivent être respectés. Elles peuvent éventuellement sanctionner.

Si la conscience est déficiente, que peut-il advenir? L'enjeu mondial de la préservation démarre au niveau local. Tout comme les radiations d'une centrale en Ukraine ne s'arrêtent pas aux frontières du pays, les ravages de la forêt équatorienne ne limitent pas au Brésil ou à la République démocratique du Congo.

La nécessité politique passe par l'éducation permanente. Cela ne se limite pas au cadre législatif national. Avec la mise en place du GIEC régional et de ses publications, avec les collaborations universitaires alliées à celle de la société

¹⁹⁴ https://whc.unesco.org/fr/criteres

civile, la Région des Pays de la Loire a enclenché un processus d'information et de compréhension qui est indispensable.

À horizon 2040-2050, la biodiversité ligérienne va connaître des mutations inévitables avec des répercussions profondes sur l'agriculture, la santé, l'habitat, les usages quotidiens, l'ensemble des zones naturelles... Ces mutations vont poser de nouveaux problèmes de conservation et de nouveaux défis de prévention. Elles nécessiteront une culture qui ne peut se limiter aux risques (traits de côtes, incendies, sécheresses, submersions...) mais qui devra surtout accompagner la transformation de notre patrimoine naturel. C'est l'ensemble du littoral, du domaine fluvial, des massifs forestiers, des activités de productions agricoles et industrielles, qui feront face aux évolutions. Nos installations portuaires et maritimes seront aussi concernées.

Notre patrimoine d'aujourd'hui sera différent de celui de demain. Ce demain est proche. Il nécessite une politique concertée entre tous les niveaux de collectivités.

Les Pays de la Loire vont accueillir, principalement sur le littoral et les agglomérations, de nouvelles populations, s'ajoutant au flux naturel du renouvellement générationnel. Un travail d'information lucide, scientifique, rationnel, doit être entrepris dans le cadre des parcours éducatifs scolaires et périscolaires, en lien avec les communes et intercommunalités. Il traitera des enjeux appliqués aux territoires et des évolutions en cours sur ce qui fait patrimoine naturel. Il s'agit là de comprendre les incidences de ruptures dans la biodiversité, d'en déduire de nouveaux comportements à tous niveaux. Les questions d'aménagement local, déjà passées au crible du développement durable, ne pourront ignorer les enjeux de préservation du patrimoine naturel.

Un patrimoine naturel (et bâti) entretenu est indispensable dans la prévention des risques liés aux catastrophes naturelles, surtout lorsque l'activité humaine peut y avoir une part. L'expérience montre comment la dégradation de zones et ressources naturelles, l'étalement urbain et l'aménagement du territoire rural mal conçu augmentent la vulnérabilité. Les risques, que l'on soit dans un pays riche ou dans un pays pauvre, sont de même nature pour certains lotissements littoraux ou zones submersibles fluviales. Les connaissances et compétences traditionnelles liées au patrimoine naturel et bâti réduisent considérablement les facteurs de risques de catastrophes, renforcent la conscience collective et sauvent des vies.

Patrimoine naturel : un inventaire loin d'être exhaustif qui nécessite une ingénierie

L'autorité publique, dès lors qu'elle reconnaît un territoire naturel et le classe, lui accorde une attention voire parfois une protection. La législation sur ce point est en constante évolution et les directives européennes viennent aussi inciter les États membres sur de nombreux aspects nécessitant un inventaire et des mesures concrètes de protection.

Le patrimoine naturel n'est pas encore bien inventorié localement. Les dispositifs Atlas biodiversité communal (ABC), Territoire engagé pour la nature (TEN), Portrait de territoire, permettent de mieux le connaître et d'en tenir compte dans les projets d'aménagements et de développement. On peut regretter que les communes classées en « patrimoine naturel » reconnu mais non protégé ne soient pas associées à cet inventaire de biodiversité. Les espaces correspondant aux écosystèmes ne se limitent pas aux frontières administratives servant de référence. Ils sont d'autant moins figés que les changements climatiques, et également les modifications du foncier liées aux activités humaines (logement, infrastructures de mobilité, économie, agriculture), sont en train de les modifier (par la modification des surfaces et des présences animales et végétales).

Toute l'action patrimoniale a une utilité sociale, culturelle et scientifique. Elle a aussi un coût. Elle nécessite des compétences et une ingénierie. Le patrimoine, à l'instar de la culture, est une compétence publique partagée. Elle a besoin d'une ingénierie coordonnée et adaptée au bon niveau des collectivités.

Sur la seule dimension de l'inventaire naturel, de nouveaux besoins apparaissent. Les collectivités y sont confrontées pour suivre et coordonner le développement local, en préservant les patrimoines et ressources naturelles.

Les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)¹⁹⁵ ont vocation à traiter des aspects environnementaux en les liant au développement local durable. Ils sont trop souvent en déficit de moyens, et certains disparaissent. Ils jouent pourtant un rôle majeur en relation avec les associations spécialisées, dont il convient d'assurer les partenariats. Elles sont nombreuses et doivent, elles aussi, être inventoriées sur les territoires.

Cette phase d'inventaire – pour être efficace – doit être partagée. Elle doit s'accompagner d'une médiatisation auprès des acteurs de l'éducation, des élus, des entreprises et des utilisateurs variés du milieu naturel pour mobiliser

_

¹⁹⁵ Il en existe sept en Pays de la Loire. L'Union régionale des CPIE (URCPIE) est devenue un partenaire du Conseil régional et des services de l'État pour favoriser la prise en compte du développement durable dans le développement des projets territoriaux. https://www.urcpie-paysdelaloire.org/urcpie.php

sans oppositions nuisibles l'ensemble de la population, au service de l'intérêt général.

Patrimoine culturel immatériel

Selon la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adopté le 17 octobre 2003, le patrimoine culturel immatériel (PCI) – ou patrimoine vivant – est la source principale de notre diversité culturelle et sa continuation une garantie pour une créativité continue. Il est défini ainsi :

« On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable. »

La Convention définit également des domaines dans lesquels le patrimoine immatériel peut se manifester :

- Les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- Les arts du spectacle ;
- Les pratiques sociales, rituels et évènements festifs ;
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Investir dans la compréhension et l'altérité

Le brassage accéléré des populations, appelé à s'accroître sous les effets multiples des changements climatiques, est une des conséquences de la mondialisation croissante. À leur modeste échelle, les Pays de la Loire vivent ce phénomène avec l'apport de populations nouvelles infranationales et internationales. La construction européenne constitue un élément particulier

de cette ouverture à d'autres langues, d'autres cultures que celles constitutives des terreaux ligériens, d'autres habitus de reproduction sociale.

La notion de patrimoine culturel immatériel veut reconnaître ces singularités collectives – majoritaires comme minoritaires – dans une société donnée. Dans sa définition de la culture, l'Unesco reconnaît les formes de culture populaire, héritages de traditions mais aussi de survivances de pratiques, coutumes et formes de croyances et expressions qui peuvent continuer à se transmettre. Ce patrimoine culturel immatériel n'est pas figé. Il imprègne les pratiques et rituels festifs et familiaux, les arts sous toutes leurs formes, les conceptions et usages de l'habitat. Il intègre les formes anciennes comme renouvelées de l'artisanat traditionnel, les savoirs liés à l'univers et aux phénomènes naturels.

Pour autant, le patrimoine culturel immatériel n'est pas livré à la subjectivité d'un label autoproclamé. Il fait l'objet d'un classement et d'une appréciation culturelle et scientifique. La reconnaissance de la diversité culturelle représente une valeur sociale et économique quelle que soit l'espace politique et géographique considéré et les critères de développement. Il n'est pas une légitimation communautariste mais une reconnaissance de modes de vie à l'échelle d'une ville, de quartiers, de couronnes urbaines, de ruralités isolées, de territoires tributaires de saisonnalités touristiques...

Le patrimoine culturel immatériel est périssable car par définition lié à une temporalité de pratiques, croyances et connaissances qui font continuité entre un passé collectif et un présent exposé à un futur peu ou pas prévisible. Ainsi, l'Unesco a voulu reconnaitre la vertu inclusive qui, tout en constatant des formes d'identité, permet de faire partie d'une société allant au-delà des communautés.

Les critères fondateurs de l'Unesco

Le patrimoine culturel immatériel est une donnée récente. Pendant une vingtaine d'années, de Mexico en 1982, en passant par Marrakech en 1997, 1989 à 2002, l'Unesco a peu à peu précisé ce que pouvait être le « patrimoine oral de l'humanité » et les « chefs d'œuvre » qui y participent. Officialisé en 1993, le concept de patrimoine culturel immatériel ne sera adopté et ratifié dans les faits qu'en 2003 par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elle n'entrera en vigueur qu'en 2006, lorsque ses directives seront données par un comité intergouvernemental aux règles de composition très précises garantissant un renouvellement permanent des États membres.

L'élément fondamental à retenir est que le patrimoine culturel immatériel ne se résume pas à une œuvre ou un bien culturel en soi, mais qu'il doit procéder d'un enracinement suffisant pour être transmis. Un autre critère est primordial.

Le patrimoine culturel immatériel est totalement tributaire des communautés, groupes et individus qui le constituent. Personne ne peut décider à leur place de la validité ou pas d'une pratique ou expression s'y raccordant.

Intégrer pleinement les atouts du patrimoine immatériel dans le vivre-ensemble ligérien

La politique patrimoniale régionale des Pays de la Loire a toujours été marquée par une tradition d'ouverture au monde et une vocation de territoires d'accueil. Cet intérêt pour les deux versants formant le patrimoine matériel historique public et privé d'une part, le patrimoine historique immatériel, industriel, artisanal et rural d'autre part ne se dément pas. Les métropoles accueillent toutes des sites universitaires. Elles témoignent d'un dynamisme démographique et économique partagé avec la Bretagne. Le littoral accueille toujours une population importante de seniors générant une économie spécifique, des politiques publiques et culturelles adaptées. Ce phénomène d'accroissement démographique est confirmé en tendance pour les 50 ans à venir¹⁹⁶. Quelles que soient leurs majorités politiques, nombre de collectivités témoignent d'orientations culturelles faisant toutes une place aux dimensions patrimoniales. La revue 303 Arts, recherches, créations en témoigne largement et en restitue la qualité.

Une dynamique collective est possible à constituer pour non seulement valoriser, mais aussi faire partager les éléments constitutifs des différents aspects patrimoniaux représentés en Pays de la Loire, hérités de cultures partagées avec la Bretagne, le Poitou, les marches normandes, les vals de la Loire... Le principe des « centres d'interprétation » consistant à conjuguer les approches historiques, sociologiques, culturelles et scientifiques est particulièrement adapté dans cette démarche à partager. Un exemple en est le projet en cours de réalisation portant sur les Sables d'Olonne et son pays. La démarche et l'architecture du projet olonnais s'apparentent à celles des écomusées labellisés qui associent les patrimoines bâtis, environnementaux, historiques et sociaux. L'écomusée du Daviaud, dans le marais breton vendéen, en témoigne.

Par ce type de modélisation à décliner selon des formes adaptées aux collectivités et aux sites, il ne s'agit pas d'établir des « listes » de sauvegarde, ou registres, comme a pu le faire l'Unesco. Il s'agit tout au contraire de

Patrimoines ligériens - Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations

¹⁹⁶ Insee, « Projections de population dans les Pays de la Loire à l'horizon 2050 : une croissance concentrée à l'ouest et un fort vieillissement », communiqué de presse du 10/07/2018. https://www.insee.fr/fr/information/3586385
DESRIVIERRE David (Insee), « D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de métropole », *Insee Première*, n°1652, 22/06/2017. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2867738

s'inscrire collectivement dans une démarche commune consistant à témoigner d'un passé, en expliquer potentiellement le présent et d'envisager les mutations, mais aussi les prolongements exposés aux aléas du futur. Cette démarche vaut pour tous les types de patrimoine. Elle est au cœur d'un principe d'accueil de nouveaux types de populations.

Par la place qu'elle occupe et les compétences qu'elle réunit dans ses services, la Région a manifestement une place incitative pour impulser une démarche et des mises en mouvement au plus près des territoires. Cela passe bien entendu par un encouragement et un soutien aux communes, associations, sociétés savantes, pour qu'elles élaborent des outils de connaissance, de communication et d'échanges sur la mise en valeur et le devenir du bien commun patrimonial. Même lorsque le patrimoine bâti est privé, il revêt un intérêt commun d'évidence. Ce postulat du « bien commun » vaut pour le patrimoine naturel sous toutes ses formes, pour les traits de côtes et aires fluviales en évolution, le devenir bocager et l'avenir des sites forestiers, l'empreinte agricole des espaces...

Faire sens commun pour préserver et faire évoluer

Le patrimoine n'est pas une matière figée. Partager les cultures, connaître et comprendre les histoires des pays d'accueil et celles des néo-arrivants participent des politiques d'intérêt général pour faire société. Sans compréhension, on ne peut mettre en débat et s'approprier des éléments d'évolution. D'où l'idée force d'adopter la démarche des centres d'interprétation particulièrement bien adaptés au patrimoine immatériel et naturel, ainsi qu'aux éléments culturels plus diffus.

En France, le ministère de la Culture a préconisé la création de centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine dans le cadre du label Villes et pays d'art et d'histoire. Chaque territoire concerné est supposé en avoir un.

Ces centres, inspirés d'un modèle anglo-saxon, se développent en France depuis les années 2000. Ils présentent souvent un patrimoine diffus, peu facile à appréhender ou trop vaste pour se prêter à une exposition de musée. Ces centres d'interprétation ne nécessitent pas nécessairement d'avoir recours à des guides. Ils traitent souvent d'histoire, d'ethnographie, de patrimoine naturel et de biodiversité, d'archéologie... Ce sont des outils de compréhension des territoires et des histoires humaines. La référence identitaire y est livrée comme élément structurant à comprendre dans un contexte d'évolutions multiples. Ces centres d'interprétation servent toujours la dynamique de développement durable ou soutenable. Le sens dominant des démarches de ces centres part de l'observation, non pas pour servir l'objet

d'étude en soi, mais pour le donner à comprendre. La démarche muséale n'est pas la méthode habituelle des musées. Ces centres peuvent se rapprocher parfois de petits parcs d'attractions avec des éléments pédagogiques ludiques.

Le principe des centres d'interprétation mériterait d'être élargi au-delà des labels actuels. Le regroupement de communes – qui appelle des clés de lecture patrimoniale pour donner à lire le bien commun local – fournit une opportunité et donne de nouveaux moyens à mutualiser. Les parcours du patrimoine sont faciles à conjuguer avec des parcours touristiques.

Mais ces centres d'interprétations ne doivent pas seulement s'adresser aux visiteurs d'un jour ou aux populations sédentaires. Donner à lire un pays, une village, une cité, une métropole est un enjeu pour l'accueil de nouveaux résidents. Des outils sont à prévoir. Cela peut prendre la forme concrète de clés USB, de livrets présentant des éléments d'histoire locale et d'évolutions en cours, d'enjeux de conservation...

L'inscription dans la durée est essentielle. Il convient de travailler cette dimension en l'incluant dans les politiques éducatives locales avec les acteurs locaux de l'éducation (dans et hors temps scolaire) et de la culture, des activités participant des thématiques des sujets traités.

Penser l'ouverture des centres d'interprétations, les mailler aux acteurs locaux éducatifs et à la société civile va représenter un défi pour l'accueil de nouvelles populations. Elles seront plus âgées sur le littoral. Les ressorts culturels d'intégration ne seront pas les mêmes qu'en métropole dans le rétro-littoral. Recueillir les témoignages, les récits de vie, les attentes et l'imaginaire des nouveaux résidants, c'est prendre en considération leur propre patrimoine. C'est entrer en dialogues à partir de paroles « équitables ». L'enjeu sera d'imaginer des approches originales pour partager les histoires collectives locales et celles des nouveaux arrivants. C'est ainsi toute une philosophie de la fonction patrimoniale qu'il convient de charpenter pour mieux servir les dynamiques à mettre en oeuvre. Cette posture nécessite d'être pensée et organisée.

5. Préconisations

5.1. Politiques publiques

Note de contexte

Comme la culture, le patrimoine est une compétence partagée entre l'État et les collectivités. Elle est clairement répartie entre les différents niveaux de la puissance publique sur certains de ses segments (inventaire, inscriptions...). Cependant, la complexité législative, des normes ministérielles contradictoires affectent l'action patrimoniale, sur le bâti en particulier et sur l'aspect environnemental. L'imbroglio administratif s'ajoute aux conflits d'usages, ce qui complexifie encore l'écosystème patrimonial, tant sur les aspects de prévention que de préservation et d'exploitation. Pour remédier à cet état de fait, le CESER considère que la Région doit prendre toute sa place dans une impulsion à donner et des recommandations à porter à tous les niveaux mobilisables de l'action publique. Le patrimoine contribue de manière évidente à la qualité de vie et à l'attractivité territoriale. Il est à la fois héritage collectif et enjeu d'avenir.

Préconisations

❖ Intégrer le patrimoine sous toutes ses formes (matériel, immatériel, environnemental) dans une politique régionale concertée entre l'État, la Région et les autres collectivités.

L'action patrimoniale est à intégrer dans les différents volets du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**) et faire l'objet d'**engagements réguliers** dans le cadre des contrats de plan État-Région (**CPER**).

En cohérence avec ce qui se fait en matière de tourisme, **les EPCI** doivent se saisir de la compétence « patrimoines ».

Le patrimoine est à associer pleinement aux **stratégies touristiques des territoires** – régionales, départementales et de pays. Les **contrats de territoires** sont un lien entre la Région et les EPCI. Les enjeux de mise en valeur du patrimoine (matériel, immatériel, environnemental) sont à préciser dans des volets spécifiques.

❖ Créer une instance régionale (services de l'État et collectivités) apte à traiter des problématiques patrimoniales, dont les conflits règlementaires entre services de l'État et l'harmonisation des pratiques.

- ❖ Simplifier les démarches administratives concernant les demandes d'aides publiques, limiter les appels à projets, vérifier la faisabilité d'un guichet unique, raccourcir les délais de procédures, faciliter l'accès aux subventions pour les petites structures. Cela peut s'accompagner d'une aide au montage de dossiers.
- ❖ Agir et soutenir les acteurs des patrimoines classés et ouverts au public pour obtenir un taux unique de TVA à 10 % pour tous les travaux et investissements nécessités par l'entretien, l'aménagement et l'exploitation (y compris numérique), liés à l'action patrimoniale sur les bâtis, les espaces naturels et circuits, l'exploitation et la gestion du patrimoine immatériel.

5.2. Articulation patrimoine et tourisme

Note de contexte

Un lien étroit existe entre tourisme, patrimoine et culture. Le patrimoine participe à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires.

Les patrimoines présents sur un territoire doivent s'appréhender dans leur ensemble. Pour cela, il est important de croiser les regards et les analyses : d'une part ceux des différents acteurs (publics, privés, associations, habitants...) qui en ont la mémoire et qui le valorisent, d'autre part ceux des experts extérieurs (universitaires, historiens, ethnologues, géographes, environnementalistes, paysagistes, architectes...).

Préconisations

❖ Intégrer dans les contrats de territoires des circuits des patrimoines matériel, immatériel et environnemental.

Ces circuits ont une double finalité: donner à voir et comprendre les différentes facettes d'un territoire, et en faire un atout de qualité de vie et touristique. C'est pourquoi la Région doit inscrire un volet patrimonial dans son cahier des charges pour l'élaboration des contrats de territoires. Cette mise en place nécessite une très large **concertation locale** mobilisant l'association de compétences. Cela est à traduire par une **labellisation**.

L'échelon intercommunal (en association avec les communes) pourra être en charge d'un **diagnostic patrimonial** afin de repérer et recenser les principaux éléments du patrimoine local matériel, immatériel et environnemental, et les enjeux associés. Cette base de données servira à définir des circuits thématiques en tenant compte de l'ensemble de

l'existant et non pas uniquement d'un ou deux éléments majeurs. Ces circuits devront être conçus pour les visiteurs individuels comme pour les groupes.

Des **outils de médiation et de valorisation** dans le cadre de ces circuits pourront être mobilisés (par exemple des panneaux d'interprétation, des applications de type Baludik, des QR codes renvoyant vers des pages d'information...), permettant aux individuels, aux familles et aux groupes de découvrir un territoire sous forme de jeux ou d'énigmes, d'intéresser les personnes de tous âges au patrimoine qui les entoure.

Une labellisation de ces circuits est à prévoir. Dans cet ordre d'idées, un centre de ressources, à disposition des collectivités, est à constituer à l'échelon régional. Il pourra s'agir d'une **plateforme d'experts, multidisciplinaire.**

❖ Valoriser l'ensemble des patrimoines sur les lieux de passage à travers des visuels.

La Région devra concevoir une **exposition (photographies ou images)** dans les espaces de transit (gares ferroviaires, routières, maritimes, aéroport, aires d'autoroutes...) de voyageurs (professionnels ou de loisir).

Cette exposition suivra une charte graphique unique, permettant aux Ligériens et aux touristes de prendre conscience de la diversité des patrimoines géographiques et culturels.

5.3. Actions éducatives et patrimoines

Note de contexte

Aujourd'hui, des initiatives existent dans le milieu scolaire (classes de découverte, sorties scolaires...) et extrascolaire pour faire découvrir les différents domaines du patrimoine. Ce type d'action mérite d'être généralisé sur l'ensemble du territoire en direction des scolaires, dès l'école primaire, et d'être élargi aux CFA. Mais l'enjeu existe aussi pour l'ensemble de la population.

Les actions doivent être diversifiées et concerner toutes les formes patrimoniales pour donner à connaitre le passé et les héritages ligériens, tout en construisant des espaces d'interprétation et de compréhension ouverts aux apports des néo-arrivants et jeunes générations. Les prévisions démographiques à horizon 2040-2050 rendent judicieuses ces initiatives qui

relèvent de l'éducation permanente intergénérationelle pour assurer, par le partage culturel, une fonction d'intégration.

La Région n'a pas pleine compétence sur tous ces aspects. Elle a cependant un rôle possible à tenir auprès du Rectorat, des associations et collectivités.

Préconisations

- ❖ Contractualiser, en particulier avec le Rectorat, un programme permanent d'actions éducatives portant sur les différentes facettes du patrimoine (matériel, immatériel, environnemental), de la maternelle aux lycées, CFA et enseignement agricole. Cela nécessite un large partenariat ouvrant par exemple aux métiers d'art, aux savoir-faire locaux, aux modes alimentaires et leurs évolutions, aux usages de l'eau et mutations énergétiques, etc. L'action éducative doit entrer par la porte des quotidiens pour rejoindre, comprendre et s'approprier ce qui fait patrimoine. La Région peut également jouer un rôle de mise en réseau entre les opérateurs de classes de découverte et les acteurs de valorisation des patrimoines, pour élargir les offres proposées dans les domaines éducatifs et de loisirs.
- ❖ Concevoir avec le Pôle patrimoine régional un programme d'actions éducatives pour aller à la découverte des différentes formes patrimoniales ligériennes. Ce programme, rejoignant les démarches d'éducation permanente (activités extrascolaires et chantiers de jeunes), sera complémentaire de celui à conclure avec le Rectorat. Il aura à associer les composantes associatives, sociétés savantes, collectivités et propriétaires directement acteurs de circuits patrimoniaux éducatifs par thématiques : les circuits du sel, la navale, le bâti des territoires en fonction de l'histoire, des climats et ressources, les usages culinaires d'hier, d'aujourd'hui et de demain, etc. Toutes les pistes sont à envisager pour concourir à des actions valorisantes reliant passé, présent et enjeux de demain.
- ❖ Valoriser et utiliser les travaux des laboratoires universitaires et des experts sur les patrimoines, par thématiques et territoires, au travers de volets éducatifs complémentaires. La future Maison régionale des patrimoines vivants s'inscrit dans ce cadre, au travers d'un centre régional de ressources du patrimoine vivant et d'une labellisation Ethnopôle.

5.4. Impact des changements climatiques sur les patrimoines

Note de contexte

L'environnement naturel est en pleine modification : redéfinition du trait de côte, ressources en eau, gestion du foncier, mutations agricoles, gestion de l'énergie... Les changements climatiques et les activités humaines ont et auront des conséquences sur le patrimoine environnemental, paysager et la biodiversité. Il est crucial de comprendre pour pouvoir agir et anticiper les changements à venir.

Définir des stratégies de conservation et d'évolution implique nécessairement de reconnaitre les enjeux du patrimoine environnemental.

Préconisations

- ❖ Ajouter une vision « patrimoines » dans les travaux du GIEC régional, étudiant et anticipant les répercussions des bouleversements climatiques sur les patrimoines. L'inscription dans une démarche de prévention et d'adaptation est nécessaire.
- ❖ Inscrire la gestion du patrimoine naturel et paysager dans les plans locaux d'urbanisme – communaux, intercommunaux et métropolitains.
- ❖ Concevoir des centres d'interprétation, par thématiques ou territoires, en fonction des besoins identifiés par rapport à l'existant, pouvant être adossés à des structures déjà présentes (parcs naturels, CPIE...), pour répondre à l'enjeu mémoriel et d'appropriation. Appuyés sur des laboratoires universitaires et des conseils scientifiques, ces centres pourront expliquer les changements et leurs répercussions sur l'environnement, les activités, les cultures... Des coopérations seront à impulser par la Région et le Pôle patrimoine régional pour la mise en place de ces centres et l'animation scientifique (rôle structurant et organisationnel de la Région).

5.5. Archivage et collectage

Note de contexte

L'archivage et la compilation de données concernent toutes les formes de patrimoines, sur des supports matériels comme immatériels. Ils nécessitent méthode, outils et savoir-faire. Le collectage concerne principalement l'immatériel. Il peut cependant intéresser la totalité des domaines du patrimoine. L'observation témoigne de la mobilisation de nombreux bénévoles

sur le recueil de la mémoire et des histoires de vie. Des questions d'éthique et de propriété intellectuelle se posent en matière de recueil, de conservation et d'usage. Il importe de soutenir toutes les structures liées aux différentes formes de patrimoines autour de ces sujets.

Préconisations

- ❖ Soutenir l'investissement numérique (logiciels et matériel) pour les associations quel que soit le domaine patrimonial. Ce soutien est crucial dès lors que l'archivage et ses utilisations sont ouvertes aux travaux et recherches. Les coûts logiciels sont conséquents. Ils s'ajoutent à ceux liés à la confection de publications spécialisées et à l'édition dans certains cas. Cet investissement numérique est indispensable au recueil, au traitement, à la conservation et la valorisation des patrimoines.
- *Soutenir les actions de formation sur le numérique et le collectage, auprès des bénévoles et professionnels, afin de garantir la qualité des démarches de collectage et de leurs traitements. Il existe une déontologie appliquée aux différents modes de recueils de la parole et de la mémoire. Des moments sous formes de stages, d'accompagnement des pratiques, de retours vers les témoins ou leurs familles sont incontournables dès lors qu'il y a utilisation des sources recueillies. Ces formations sont un atout supplémentaire pour la qualité des productions. Mais cette démarche aide aussi à générer de la dynamique collective dans les milieux observés. Ces formations ne se limitent pas aux aspects déontologiques. Elles doivent aussi sensibiliser aux enjeux et précautions nécessaires à la protection des données, à leur classement pour servir une meilleure utilisation.

5.6. Ingénierie

Note de contexte

Le patrimoine comme la culture est une compétence partagée en matière de politiques publiques. Les transferts de compétence opérés posent inévitablement la question des moyens dévolus aux collectivités en matière d'ingénierie. Cette question est cruciale. Elle est sensible pour éviter les doublons. Elle est à réfléchir en termes d'efficience.

La filière des patrimoines est constituée d'une grande diversité de structures, métiers, thématiques... Les moyens et compétences sont hétérogènes. Un accompagnement s'avère nécessaire pour soutenir ces missions, via

notamment une montée en compétences et un soutien à l'ingénierie des projets.

Préconisations

- ❖ Intégrer dans le cadrage régional des contrats de territoires un volet « patrimoines » comprenant des éléments de soutien à l'animation et la gestion des réseaux d'acteurs mobilisés sur les circuits territoriaux des patrimoines locaux (cf. préconisation 1.2). La gestion de ces circuits, la communication, l'entretien des parcours et leur actualisation vont inévitablement apporter une valeur ajoutée qui appelle des compétences et génèrera un emploi à calibrer. Il sera à adapter aux caractéristiques des circuits. Le rôle de la Région pourra être d'accompagner les territoires labellisés par une aide à l'animation dont les contours et le montage financier seront à définir avec les partenaires. Cette sécurisation participe de l'ingénierie à penser et à construire.
- ❖ Accompagner la montée en compétence des acteurs du patrimoine dans le numérique. Sur le modèle de l'Académie eTourisme¹⁹⁷ existante, un centre ressources « ePatrimoines » pourra être installé. Il pourra proposer, à des tarifs accessibles, des formations à des bénévoles, des salariés et des propriétaires privés. Ce dispositif contribuera à les former et les professionnaliser sur les outils numériques, facilitant la communication et la mise en place de projets liés à la création de circuits patrimoniaux. Des formations transverses au tourisme et au patrimoine pourront s'envisager pour créer une dynamique commune et les synergies à rechercher.

-

¹⁹⁷ https://www.solutions-pro-tourisme-paysdelaloire.fr/solutions/academie-e-tourisme

Table des sigles

AAP

Appel à projets

CHT

Centre d'histoire du travail

CPER

Contrat de plan État-Région

CPIE

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CPO

Convention pluriannuelle d'objectifs

DRAC

Direction régionale des affaires culturelles

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EAC

Éducation artistique et culturelle

EPCI

Établissement public de coopération intercommunale

EPV

Entreprise du patrimoine vivant

GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

INMA

Institut national des métiers d'art

JEMA

Journées européennes des métiers d'art

JEP

Journées européennes du patrimoine

JPPM

Journées du patrimoine de pays et des moulins

MH

Monuments historiques

MHT

Maison des Hommes et des techniques

NFT

Jeton numérique non fongible

NOTRe

Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe)

ONU

Organisation des Nations unies

OPCI

Office pour le patrimoine culturel immatériel

PME

Petites et moyennes entreprises

RADdO

Réseau d'archives et de documentation de l'oralité

SCoT

Schéma de cohérence territoriale

SEM

Société d'économie mixte

SPL

Société publique locale

SPR

Sites patrimoniaux remarquables

SRADDET

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRDTL

Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs

UDAP

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Unesco

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ZPPAUP

Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Bibliographie

Publications

BARRÉ Martine, BOURIEAU Philippe (Insee), « Une croissance de population concentrée à l'ouest et un fort vieillissement. Projections de population à horizon 2050 », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n°61, 26/06/2018. https://www.insee.fr/fr/statistiques/3569851

Centre d'observation de la société, « Monuments et musées : une fréquentation qui diminue », 22/11/2016.

https://www.observationsociete.fr/categories-sociales/conditions-de-vie/quivisite-les-musees

CESER Nouvelle-Aquitaine, *Les patrimoines, leviers de développement des territoires*, mars 2022.

https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/les-patrimoines-leviers-dedeveloppement-des-territoires

CESER Pays de la Loire, *La culture pour faire société*, mars 2017. https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/la-culture-pour-faire-societe

CESER Pays de la Loire, *Des vacances pour toutes et tous. Quel avenir pour le tourisme social en Pays de la Loire ?* octobre 2020.

https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/des-vacances-pour-toutes-et-tousquel-avenir-pour-le-tourisme-social-en-pays-de-la-loire

CESER Pays de la Loire, *Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire*, novembre 2021.

https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/agir-contre-lillectronisme-en-paysdelaloire

CESER Pays de la Loire, L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager, juin 2022.

https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/larbre-poumon-de-nos-vies-ligeriennes-un-enjeu-a-partager

Collectif, *Lettre ouverte aux Français et à leurs Élus sur le Patrimoine*, éditions Michel de Maule, 2016.

DESRIVIERRE David (Insee), « D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de métropole », *Insee Première*, n°1652, 22/06/2017. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2867738

FEREY Marie, GROS Philippe (avec la participation de), *Architectures sacrées. Le Mans au XXe siècle*, co-édition Région Pays de la Loire - Éditions 303, décembre 2021 (168 pages).

FNGIC (Fédération nationale des guides interprètes et conférenciers), *Enquête* nationale sur les guides-conférenciers, avril 2020.

https://www.fngic.fr/sites/default/files/2020 05 12 - fngic donnees sur lenguete nationale sur les guides-conferenciers avril 2020 etat 18 mai .pdf

Insee, « Les comptes du patrimoine naturel », *Collections de l'Insee*, vol. n°535-536, série D, n°137-138, 1986, p. 552.

Insee, « Projections de population dans les Pays de la Loire à l'horizon 2050 : une croissance concentrée à l'ouest et un fort vieillissement », communiqué de presse du 10/07/2018.

https://www.insee.fr/fr/information/3586385

ISM (Institut supérieur des métiers), *Métiers d'art - Chiffres clés des activités relevant principalement du périmètre « métiers d'art »*, 07/03/2019.

MALVY Martin, 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos patrimoines, 2017.

https://www.vie-publique.fr/rapport/36409-54-suggestions-pour-ameliorer-la-frequentation-touristique-de-la-france

MAURIN Louis, « Les pratiques culturelles demeurent inégalitaires », *Observatoire des inégalités*, 22/07/2011 (version adaptée de MAURIN Louis, « Comment évoluent les pratiques culturelles ? », *Alternatives Économiques,* n°290, 04/2010).

https://www.inegalites.fr/Les-pratiques-culturelles-demeurent-inegalitaires

PROUTEAU Lionel, *Bénévolat et bénévoles en France en 2017 - état des lieux et tendances*, rapport de recherche, octobre 2018. Rapport complet, synthèse et infographie consultables sur :

https://fonda.asso.fr/ressources/le-benevolat-en-france-etat-des-lieux-ettendances

Sénat, *Patrimoine religieux en péril : la messe n'est pas dite.* Rapport d'information de M. Pierre OUZOULIAS et Mme Anne VENTALON, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, n°765 (2021-2022), 06/07/2022.

https://www.senat.fr/rap/r21-765/r21-7650.html

TARDIEU Christophe et LISNARD David, *La culture nous sauvera*, éditions de l'Observatoire, 2021.

Vendée Expansion, *Le patrimoine historique et culturel en Vendée - étude sur les clientèles touristiques vendéennes*, décembre 2020.

https://tourisme.vendee-expansion.fr/developper-votre-activite/sitestouristiques/chiffres-cles/decouvrez-l-etude-de-clientele-sur-le-patrimoinehistorique-et-culturel-en-vendee

Presse et médias

AZIMI Roxana, « Faut-il encore investir dans les NFT? », *Le Monde*, 21/10/2022.

https://www.lemonde.fr/argent/article/2022/10/21/faut-il-encore-investir-dans-les-nft_6146730_1657007.html

BAYARD Florian, « Le marché des NFT est dans le rouge, la situation est critique », *01net*, 22/08/2022.

https://www.01net.com/actualites/marche-nft-rouge-situation-critique.html

CHAIZEMARTIN Julie, « NFT : les musées peuvent-ils spéculer ? », *Le Quotidien de l'art*, n°2413, 16/06/2022.

https://www.lequotidiendelart.com/articles/22034-nft-les-mus%C3%A9es-peuvent-ils-sp%C3%A9culer.html

CHAMBRAUD Cécile, « Le Sénat se penche sur l'état du patrimoine religieux », *Le Monde*, 06/07/2022.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/07/06/le-senat-se-penche-sur-letat-du-patrimoine-religieux 6133587 3224.html

De MONTALIVET Hortense, « À Paris, les statues de femmes sont rares, mais en plus elles sont problématiques » (entretien avec Charlotte Soulary, autrice de *La guide de Paris*), *Huffingtonpost*, 29/01/2021.

https://www.huffingtonpost.fr/politique/video/a-paris-les-statues-de-femmes-sont-rares-mais-en-plus-elles-sont-problematiques 176375.html

De ROYER Solenn, « 'Une église, ça nait, ça meurt' : le désarroi des habitants d'Asnan, village sans clocher », *Le Monde*, 19/10/2021.

https://www.lemonde.fr/fragments-de-france/article/2021/10/19/une-eglise-ca-nait-ca-meurt-le-desarroi-des-habitants-d-asnan-village-sans-clocher 6098918 6095744.html

FASSINOU Bill, « 'Le Web3 contient les prémices d'un cauchemar dystopique', selon Forrester Research », 01/04/2022.

https://web.developpez.com/actu/332299/-Le-Web3-contient-les-premices-d-un-cauchemar-dystopique-selon-Forrester-Research

FOUCHET-NAHAS Jeanne, « Disparition de la collectionneuse et critique d'art Geneviève Bonnefoi », *Connaissance des arts*, 01/03/2018.

https://www.connaissancedesarts.com/depeches-art/disparition-de-la-collectionneuse-et-critique-dart-genevieve-bonnefoi-1189551

France 2 (journal de 20H), « Carcassonne. Patrimoine de l'Humanité », 06/12/1997.

https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/cab97141883/carcassonne-patrimoine-de-l-humanite

France 3, « Des Racines et des ailes – L'homme qui sauva Carcassonne », 24/09/2014.

https://www.programme-television.org/news-tv/Des-Racines-et-des-ailes-France-3-L-homme-qui-sauva-Carcassonne-4061941

France Culture, « La mode, une histoire haute en couleur », *Le Cours de l'histoire,* septembre 2021.

https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-la-mode-une-histoire-haute-en-couleur

France Culture, « Le matrimoine n'est pas un néologisme, mais un mot effacé par l'Histoire » (entretien avec la chercheuse et metteuse en scène Aurore Evain), *France Culture*, 29 janvier 2021.

https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/affaire-en-cours/le-matrimoine-n-est-pas-un-neologisme-mais-un-mot-efface-par-l-histoire-2051620

France Info (rédaction Culture), « Les NFT prolifèrent, malgré leur impact catastrophique pour l'environnement », *FranceInfo*, 14/03/2022.

https://www.francetvinfo.fr/culture/arts-expos/art-contemporain/les-nft-proliferent-malgre-leur-impact-catastrophique-pour-lenvironnement 5007331.html

France Info, « Bouches-du-Rhône : une réplique de la grotte Cosquer ouvrira le 4 juin à Marseille », 10/05/2022 (vidéo).

https://www.francetvinfo.fr/culture/bouches-du-rhone-une-replique-de-lagrotte-cosquer-ouvrira-le-4-juin-a-marseille 5129596.html

GAUBERT Julie, « Métavers : Séoul ouvre la porte de ce nouvel univers numérique », *Euronews*, 17/11/2021.

https://fr.euronews.com/next/2021/11/17/metavers-seoul-ouvre-la-porte-dece-nouvel-univers-numerique GAUCHARD Yan, « À Nantes, la double peine des "amiantés" de l'immeuble Tripode », *Le Monde*, 12/10/2016.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/10/12/a-nantes-la-double-peine-des-amiantes-de-l-immeuble-tripode 5012320 3244.html

GERMAIN Stéphanie, « Le tourisme de proximité, l'exotisme près de chez soi », Ouest France, 24/05/2022.

https://www.ouest-france.fr/bretagne/le-tourisme-de-proximite-l-exotisme-pres-de-chez-soi-ce7757c0-dac4-11ec-af80-542c876fe5bf

GESLIN Édith, « Loto du patrimoine. Les aides accordées à cinq sites de la région sont dévoilées », *Ouest-France*, 20/12/2021.

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/loto-du-patrimoine-les-aides-accordees-a-cinq-sites-de-la-region-sont-devoilees-07d41e42-6179-11ec-a426-309c1cc5037a

HAMMACHE Sindbad, « Qu'est devenu l'ancien label "Patrimoine du XXe siècle" ? », *Le Journal des Arts*, 18/12/2019.

https://www.lejournaldesarts.fr/patrimoine/quest-devenu-lancien-label-patrimoine-du-xxe-siecle-146855

MONTARON Guillaume, « Les Sables-d'Olonne. La Villa Charlotte se veut future Villa Médicis de la mer », *Ouest-France*, 21/01/2022.

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/les-sables-dolonne-85100/les-sables-d-olonne-la-villa-charlotte-se-veut-future-villa-medicis-de-la-mer-cf992808-7a08-11ec-a5c8-df22f6eb22a7

MOREAU Mark, « Le Mans. "Les églises du XXe siècle se sont construites dans les quartiers populaires du Mans" », *Ouest-France*, 14/02/2022.

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-mans-72000/le-mans-les-eglises-du-xxe-siecle-se-sont-construites-dans-les-quartiers-populaires-du-mans-e9ea9460-8a72-11ec-b1a4-b42f8ae3c7af

NEUMANN Linus, « Blockchain and web 3.0 : kicking the hornet's nest », 28/07/2022.

https://linus-neumann.de/2022/07/blockchain-and-web-3-0-kicking-the-hornets-nest

Radio France, « En Suède, la découverte de la tombe d'une guerrière viking », *Radio France*, 18/09/2017.

https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-histoires-du-monde/ensuede-la-decouverte-de-la-tombe-d-une-guerriere-viking-5803210

Radio France, « Marylène Patou-Mathis : "Les femmes préhistoriques ne passaient pas leur temps à balayer la grotte" », *Radio France*, 07/04/2021. https://www.radiofrance.fr/franceinter/marylene-patou-mathis-les-femmes-prehistoriques-ne-passaient-pas-leur-temps-a-balayer-la-grotte-4551923

SCHERR Yves, « Un projet culturel sauve l'église de la démolition », *Ouest-France*, 24/03/2018.

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/un-projet-culturel-sauve-l-eglise-de-la-demolition-5645898

Tristan, « Les NFT ne sont pas une garantie de propriété sur internet », *JdG*, 23/08/2022.

https://www.journaldugeek.com/2022/08/23/les-nft-ne-sont-pas-une-garantie-de-propriete-sur-internet

TURGIS Christophe et N'GUENOR Myriam, « Saint-Nazaire : chaumier, un métier rare et pour lequel on recrute des apprentis », *France 3 Régions*, 13/06/2021.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/saint-nazaire/saint-nazaire-chaumier-un-metier-rare-et-pour-lequel-on-recrute-desapprentis-2132482.html

URBACH Julie, « Nantes : Avant sa transformation, le bâtiment controversé Cap 44 cherche à se "dynamiser" », *20 Minutes*, 15/07/21.

https://www.20minutes.fr/nantes/3084287-20210715-nantes-avant-transformation-batiment-controverse-cap-44-cherche-dynamiser

ZIMMER William, « Ethereum : « The Merge » met fin au minage et réduit la consommation d'énergie de 99,95 % », *Phonandroid*, 16/09/2022.

https://www.phonandroid.com/ethereum-the-merge-met-fin-au-minage-et-reduit-la-consommation-denergie-de-9995.html

Sites Pays de la Loire

http://archives.sarthe.fr/r/393/la-famille-bollee

http://maisonradieuse.org

https://arexcpo-envendee.fr/histoire

https://gertrude.paysdelaloire.fr

https://lepole.asso.fr/article/1764/folk-archives-etat-des-lieux-des-archives-musicales

https://metropole.nantes.fr/15lieux

https://metropole.nantes.fr/actualites/agenda-culturel/journee-du-patrimoine-jepd/jep-nantes-38-edition

https://metropole.nantes.fr/lieux

https://oceam.org/presentation-du-kifanlo

https://patrimonia.nantes.fr/home/actualites/associations-et-matrimoine-sort.html

https://patrimonia.nantes.fr/home/decouvrir/themes-et-quartiers/tripode.html

https://phototheque-patrimoine.paysdelaloire.fr/fr/rubriques/thematiques/architectures-sacrees,-le-mans-au-xxe-siecle-

frx6195307d3b9fa975a0c4c6c7.htm

https://raddo-ethnodoc.com

https://www.chateaunantes.fr/evenements/nantaises-au-travail

https://www.chu-nantes.fr/michel-roux-spitz-1888-1957

https://www.editions303.com

https://www.fontevraud.fr/musee-dart-moderne/decouvrir

https://www.fontevraud.fr/surveiller-et-punir-quand-labbaye-devint-prison

https://www.ledaviaud.fr/une-expositionmoderneludique

https://www.lesfameuses.com/a-nantes-le-matrimoine-pour-tous-et-toutes

https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions/culture-sport-patrimoine-et-vie-associative/patrimoines/reveler-avec-linventaire

https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/notre-dame-de-paris-lart-de-la-charpente

https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/le-musee-dart-moderne-de-fontevraud-inaugure

https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr/evenement/connexions-n7-a-la-rencontre-de-leurope-du-patrimoine

https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr/patrimoine-labels-appellationsmarques

https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr/pole-patrimoine/association https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr/ressources/metiers-dupatrimoine

https://www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr/ressources/organismes-formation https://www.reze.fr/pratique/culture/visiter-maison-radieuse https://www.solutions-pro-tourisme-paysdelaloire.fr/solutions/academie-e-tourisme

https://www.sudvendeetourisme.com/ambassadeur-sud-vendee https://www.urcpie-paysdelaloire.org/urcpie.php

Sites institutionnels français (Gouvernement, Sénat, Assemblée nationale)

http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/08resultat chap7.php

https://infos.emploipublic.fr/article/adjoint-territorial-du-patrimoine-fiche-metier-eea-6269

https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr

https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/evenement/europe-dupatrimoine/le-patrimoine-une-histoire-europeenne

https://travail-emploi.gouv.fr

https://www.agenda-2030.fr

https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-thematiques-transverses/lempreinte-environnementale-du-numerique.html

https://www.associations.gouv.fr/la-circulaire-du-premier-ministre-les-nouvelles-relations-entre-les-pouvoirs-publics-et-les-associations.html

https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-C-est-mon-patrimoine-!-Edition-2022

https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Patrimoine-europeen

https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Protection-au-titre-des-Monuments-historiques

https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Ville-et-Pays-d-art-et-d-histoire

https://www.culture.gouv.fr/Le-ministere-de-la-Culture-a-60-ans/60ans60dates#/jeudi-16-octobre-2003-Reconnaissance-du-patrimoine-culturel-immateriel-a-l-Unesco

https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Evenements-nationaux/Journees-Europeennes-du-Patrimoine https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Toutes-les-actualites-de-la-CRDOA/La-protection-du-patrimoine-au-caeur-des-reflexions-du-G20

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Actualites-de-l-architecture/Actualites-des-regions/Publication-des-bilans-du-label-Patrimoine-du-XXe-siecle

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Architecture-et-cadrede-vie/Label-Architecture-contemporaine-remarquable

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Facile-a-lire-et-a-comprendre-FALC-une-methode-utile

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Monuments-historiques-sites-patrimoniaux/Un-peu-d-histoire/La-chronologie-des-sites-patrimoniaux-Dates-cles

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturelimmateriel/Actualites/Resolution-du-Conseil-de-l-Europe-La-sauvegardeet-la-valorisation-du-patrimoine-culturel-immateriel-en-Europe

https://www.economie.gouv.fr/mission-patrimoine-plus-25-millions-euros-restauration-patrimoine-francais

https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/le-paris-des-femmes [consulté en février 2021]

https://www.entreprises.gouv.fr/fr/commerce-et-artisanat/dispositifs-et-labels/label-entreprise-du-patrimoine-vivant

https://www.gouvernement.fr/partage/8745-31-decembre-1913-promulgation-de-la-loi-sur-les-monuments-historiques

https://www.senat.fr/espace presse/actualites/202207/mission dinformation etat du patrimoine religieux.html

https://www.vie-publique.fr/eclairage/273873-la-protection-du-patrimoine-monumental-francais-un-etat-des-lieux

https://www2.assemblee-nationale.fr/14/evenements/2016/71eme-anniversaire-de-l-election-des-1eres-deputees/le-buste-d-olympe-de-gouges

Sites institutionnels européens

https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-fr.asp?fileid=26468&lang=fr

https://cs.coe.int/ layouts/15/orgchart/OrgChart A.aspx?key=178&lcid=1036

https://culture.ec.europa.eu/it/cultural-heritage/initiatives-and-success-stories/european-heritage-label/application-process-of-the-european-heritage-label

https://eur-lex.europa.eu/collection/eu-law/treaties/treatiesoverview.html?locale=fr#new-2-51

https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2011/1194/oj

https://eur-lex.europa.eu/legal-

content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2007.306.01.0001.01.FRA

https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/9078a635-3946-11e8-b5fe-01aa75ed71a1

https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176

https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=signatures-by-treaty&treatynum=199

https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treatynum=018

https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treatynum=176

https://www.coe.int/fr/web/cultural-routes

https://www.coe.int/fr/web/cultural-routes/-/cultural-routes-of-the-council-ofeurope-new-publications-2022-2023

https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention

https://www.coe.int/fr/web/democracy/directorate-of-democratic-citizenship-and-participation

https://www.coe.int/fr/web/portal/european-heritage-days

https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/137/culture

Sites institutionnels internationaux

https://fr.unesco.org/about-us/legal-affairs/convention-protection-promotion-diversite-expressions-culturelles

https://ich.unesco.org/dive/constellation/?language=fr

https://ich.unesco.org/fr/qu-est-ce-que-le-patrimoine-culturel-immateriel-00003

https://ich.unesco.org/fr/RL/la-tradition-du-trace-dans-la-charpente-francaise-00251

https://ich.unesco.org/fr/RL/le-compagnonnage-reseau-de-transmission-des-savoirs-et-des-identites-par-le-metier-00441

https://press.un.org/fr/2021/ag12375.doc.htm

https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162_fre

https://whc.unesco.org/fr/apropos

https://whc.unesco.org/fr/convention

https://whc.unesco.org/fr/criteres

https://whc.unesco.org/fr/list/345

https://whc.unesco.org/fr/patrimoine-mondial-naturel

https://www.un.org/fr/conferences/environment/stockholm1972

https://www.unesco.org/archives/multimedia/document-323

Autres sites

http://blog.onparticipe.fr/sauvegarde-patrimoine-francais-soutenir-patrimoine-francais

http://patrimoines-de-bretagne.fr/cprb

http://www.beaulieu-en-rouergue.fr/Explorer/Histoire-du-monument

http://www.carcassonne.culture.fr/fr/frrt501.htm

http://www.chateau-pierrefonds.fr

https://baludik.fr/balades

https://etudiant.lefigaro.fr/article/dut-but-iut-de-quoi-s-agit-il 26949b06-4ebd-11eb-8a41-535d71c2307f

https://fr.wikipedia.org/wiki/Théorie des trois ages des archives

https://fregate-hermione.com/lhermione/sa-reconstruction

https://journees-archeologie.fr

https://lacito.cnrs.fr

https://lejournal.cnrs.fr/videos/grotte-chauvet-dans-latelier-du-fac-simile

https://museeduluxembourg.fr/fr/actualite/etre-une-femme-artiste-dans-le-paris-des-annees-folles

https://museeduluxembourg.fr/fr/agenda/evenement/peintres-femmes-1780-1830

https://patrimonia.nantes.fr/home/decouvrir/themes-et-quartiers/floresca-guepin.html

https://petitescitesdecaractere.com

https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr

https://www.architectes-du-patrimoine.org/A-propos

https://www.archivage-numerique.fr/ged

https://www.archives-abbadia.fr/notice thematique 19.htm

https://www.bnf.fr/fr/agenda/autrices-oubliees-de-lhistoire-litteraire

https://www.centrepompidou.fr/fr/programme/agenda/evenement/OmzSxFv

https://www.dastum.bzh

https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/desherbage

https://www.grandparisamenagement.fr/good-bye-gagarine

https://www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-desconservateurs/Diplome-et-debouches

https://www.institutdefrance.fr/lesfondations/stephane-bern-pour-lhistoire-et-le-patrimoine

https://www.journeesdesmetiersdart.fr

https://www.lascaux.fr/fr/explorez

https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/le-label

https://www.letudiant.fr/etudes/btsdut.html

https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/immersion-3d-au-coeur-de-lagrotte-cosquer 23/09/2021

https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/les-revelations-de-la-grotte-cosquer

https://www.maregionsud.fr/a-la-une/cosquer-mediterranee

https://www.monuments-nationaux.fr/Qui-etait-Viollet-le-Duc

https://www.museeliberation-leclerc-moulin.paris.fr/exhibitions/femmes-photographes-de-guerre

https://www.patrimoinedepays-moulins.org/presentation

https://www.portailpatrimoine.fr/resource/871/chiffres-cles-et-conclusionsetude-dimpact

https://www.sprev.org/presentation/lassociation

Remerciements

Christophe VITAL, Conservateur en chef honoraire du patrimoine, Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

Association des Parcs et Jardins des Pays de la Loire

Christine TOULIER, Présidente

Association La Demeure Historique

Jacques LE POMELLEC, Délégué régional

Centre d'histoire du travail - CHT

Christophe PATILLON, Historien

Manuella NOYER, Archiviste

Centre Minier de Faymoreau

Caroline BAUDOUIN, Directrice

Chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire

Fanny REYRE-MÉNARD, Luthière, Maître artisan des métiers d'Art, élue à la CMA, Vice-Présidente de la Commission Métiers d'Art

Commune de Sainte Suzanne

Vincent HOULLIÈRE, Maire-adjoint

Département de Vendée

Laurent BLANCHARD, Responsable du secteur Patrimoine et Archéologie

Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire – DRAC

Valérie GAUDARD, Conservatrice régionale des Monuments historiques

Florent DUBILLOT, Géomaticien, Responsable de l'observation culturelle du territoire

Estuarium - Centre d'éducation au patrimoine de l'estuaire de la Loire

Cécilia STEPHAN, Directrice

Maison des Hommes et des techniques - MHT

Marcel GAUTIER, Président

Bernard FILLONNEAU, Trésorier

Office pour le patrimoine culturel immatériel – OPCI

Philippe BOISSELEAU, Directeur général et directeur du département d'ingénierie culturelle

Pôle Patrimoine des Pays de la Loire

Claire GIRAUD-LABALTE, Présidente

Région des Pays de la Loire

Isabelle LEROY, 4^{ème} Vice-présidente du Conseil régional, Présidente de la commission « Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes »

Thomas DE MOUCHERON, Directeur de la culture, du sport et des associations Julien BOUREAU, Chef du service Patrimoine

Sud Vendée Tourisme

Nadège MERCIER, Directrice

Ville des Sables d'Olonne

Hervé RETUREAU, Historien, Attaché de conservation du patrimoine maritime

Ville du Mans

Pascal MARIETTE, Conseiller municipal délégué à l'animation et la valorisation du patrimoine



Patrimoines ligériens

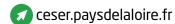
Dynamiques d'un héritage commun face aux mutations

Le patrimoine convoque le passé, questionne le présent et invite à imaginer l'avenir. Il est multiforme et en perpétuelle évolution. Son appropriation, comme héritage du passé et construction vivante, constitue un enjeu de société. On reconnait aujourd'hui la pluralité des types de patrimoine et la richesse des éléments qui le composent. Cette grande diversité invite à utiliser le mot « patrimoines » au pluriel.

Cette étude s'inscrit dans une approche globale, mettant en évidence la place des patrimoines dans le cadre de vie au quotidien. L'évolution de notre société et de sa démographie, les mutations environnementales et climatiques, interrogent les notions de gestion, conservation, disparition, création, valorisation, médiation et transmission, en particulier pour le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine naturel et paysager.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Hôtel de la Région 1 rue de la Loire 44 966 Nantes cedex 9 Tél. 02 28 20 53 14 ceser@paysdelaloire.fr





CESER Pays de la Loire



